

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

SÉRIE H

CLERGÉ RÉGULIER AVANT 1790

7 H Prieuré du Saint-Mont

Répertoire numérique détaillé
établi par
André PHILIPPE,
archiviste départemental (1905-1937)

présenté par Raymonde FLORENCE

Épinal, 1925 / 2004

Introduction¹

Le pays où fut établi le monastère du Saint-Mont s'appelait le pays d'Habend (*Habendensis pagus*). Il appartenait au VII^e siècle à un certain Romulphe, puis à son fils Romaric, tous les deux grands seigneurs de la cour d'Austrasie. L'origine de l'abbaye, puis chapitre, de Remiremont se confond avec celle du Saint-Mont. En effet, Romaric, à la sollicitation de Saint-Amé, moine de Luxeuil, fonda sur le mont Habend (auj. Le Saint-Mont) un monastère de filles, et au pied de la même montagne, un couvent d'hommes. Macteflède et Amé furent les premiers chefs de ces communautés. Le monastère resta double pendant environ trois cents ans. Au début du X^e siècle, il fut pillé et brûlé ; les moines et les religieux durent s'enfuir et allèrent s'établir de l'autre côté de la Moselle. C'est là l'origine de la ville de Remiremont.

Au milieu du XI^e siècle, un prêtre nommé Anténor construisit un ermitage au pied du mont Habend, sur un tertre appelé le *Châtelet*, nom sous lequel le monastère est souvent désigné au Moyen Âge. Seherus, prêtre d'Epinal, vint rejoindre Anténor. Les religieux suivaient la règle de Saint-Augustin. L'accroissement de la communauté incita les fondateurs à s'établir sur le sommet de la montagne qui s'appelle alors le *Romberg*. Cette colonie n'y séjourna pas longtemps et elle en partit dans les dernières années du XI^e siècle sous la conduite de Seherus, pour aller fonder l'abbaye de Chaumousey. La montagne de Romaric, quelque temps de nouveau désertée, reçut les religieux de Remiremont qui quittèrent la vallée à la suite de contestations avec l'abbaye de Remiremont. La communauté du Romberg ou Rombech devint un prieuré, et l'élection ou la nomination du prieur furent soumises à l'agrément de l'abbesse de Remiremont. Le nom de Saint-Mont est définitivement adopté au XV^e siècle.

Au XVII^e siècle, le prieuré n'était pas un modèle d'austérité ni de régularité, et l'abbesse de Remiremont, Catherine de Lorraine, afin de remédier à ces désordres, résolut de remplacer les chanoines par des Bénédictins réformés. Après plusieurs procès que suscita la résistance du chapitre, l'abbesse obtint enfin gain de cause, et en 1623, fut fulminée la bulle d'union du prieuré à la Congrégation de Saint-Vanne. À part quelques procès avec le chapitre de Remiremont, l'histoire du Saint-Mont, pendant les deux derniers siècles de son existence et jusqu'à sa suppression en 1790, ne présente aucun fait important à signaler.

Les archives du prieuré sont importantes ; elles sont riches notamment pour quelques localités, telles que Bayon, Dommartin-lès-Remiremont (depuis le XIII^e siècle), Saint-Amé (depuis le XIV^e siècle) et Saint-Etienne-lès-Remiremont (depuis le XIII^e siècle). Le titre le plus ancien du fonds est un diplôme d'Adalbéron, archevêque de Trèves, de 1147 (VII H 1). Il y a lieu de signaler également un certain nombre de chartes originales des ducs de Lorraine, depuis Mathieu II (VII H 2) et des ducs de Bourgogne, ces dernières du XV^e siècle (VII H 3). Enfin un répertoire des titres du prieuré, malheureusement incomplet (VII H 46), fait connaître, par transcription ou analyse, de nombreuses pièces qui ne nous sont pas parvenues.

¹ Chanoine Renaud, *Histoire abrégée du Saint-Mont*, publiée par E. Vacca. Remiremont, 1867.

Prieurs du Saint-Mont

(d'après E. Vacca et les documents d'archives)

620 - +627.....	Saint-Amé.	*1405, *1425.....	Guillaume la Perchoite.
627 - +653.....	Saint Romaric.	1434 -.....	Baldenetus d'Epinal.
653 - +670.....	Saint-Adelphe.	*1450.....	Jean Collette.
670 -	Garichramm.	*1451.....	Regnault.
Lacune		*1463, *1466.....	Guillaume d'Eccles.
*899, *913.....	Théodoric.	*1480.....	Jean d'Abiey.
Abandon du Saint-Mont		*1485.....	Laurent Nicholaï d'Epinal
*1026.....	Richard, prêtre du diocèse de Verdun.	*1486 - *1495.....	Jacques Dagone.
*1050.....	Anténor.	*1503.....	Nicolas d'Eccles.
.....- vers 1090.....	Seherus, fondateur de Chaumousey, *1128.	*1528 - +1536.....	Jean Nabrey ou Nabrel, de Plombières.
*1147.....	Jean.	1536 -.....	Pierre Bodel.
*1195.....	Albricus.	*1580.....	Simon Geoffroy.
Lacune		*1587.....	Jean Champy.
		*1596.....	Claude Robert.
		*1602.....	François Magnien.
		1603.....	Théodore Remy.
		1614.....	Claude Remy.
		1621, 1623.....	François Magnien.
Union du monastère à la congrégation de Saint-Vanne (6 oct. 1623)			
*1284.....	Woillame.	1624 - 1625.....	D. Joseph Braconnier.
*1286.....	Thierry.	1626 - 1627.....	D. Hidulphe Jobart.
*1334.....	Pierre, dit de la Porte.	1628 - 1630.....	D. Ignace Gilbert.
*1344.....	Symon.	1631.....	D. Etienne Bourdon.
*1351.....	Jean Marguenne.	1632.....	D. Pulchrone Gobin.
*1364.....	Simon de Faucogney.	1633.....	D. Constance Jobelin.
*1368.....	Jean Reculeiz.	1633 - 1635.....	D. Paul Liégois.
.....- +1397.....	Jacques de Corbenay.	1636 - 1639.....	D. Rupert Caillier.
1640.....	D. Antoine de Lescale.	1699 - 1700.....	D. Nicolas Mailler.
1641 - 1642.....	D. Ch. Gondrecourt.	1701 - 1703.....	D. Philbert Le Bègue.
1643 - 1644.....	Pas de prieur.	1704.....	D. Joseph Baudinet.
1645 - 1649.....	D. Christophe, procureur.	1705 - 1706.....	D. Erard Grandmougin.
1650 - 1651.....	D. Philbert Galavaux.	1707 - 1708.....	D. Mathieu Rousselage.
1652 - 1655.....	D. Michel Bon.	1709 - 1711.....	D. Henri Simonin.
1656 - 1657.....	D. Philippe Platel.	1712 - 1716.....	D. Nicolas Maillot.
1658 - 1662.....	D. Barthélemy Valtrin.	1717.....	D. Hilaire Ruthau.
1663 - 1664.....	Pas de prieur.	1718 - 1720.....	D. François Guillaumé.
1665 - 1670.....	D. Joachim Le Roi.	1721.....	D. Claude Jacquinet.
1670 - 1671.....	D. Barthélemy Claudon.	1722 - 1724.....	D. Humbert Etienne.
1672 - 1676.....	D. Joachim Le Roi.	1725.....	D. Antoine Toussaint.
1677 - 1678.....	D. Eustache Claudon.	1726 - 1728.....	D. Benoit Etienne.
1679.....	D. Joachim Le Roi.	1729.....	D. Bonaventure Morel.
1680.....	D. Albert Le Grand.	1730 - 1734.....	D. André Bonhomme.
1681 - 1683.....	D. Ermenfride Martin.	1735 - 1739.....	D. Jérôme Gillet (ou Gillot).
1684 - 1686.....	D. Antoine Le Bègue.	1740 - 1742.....	D. Benoit Vielhomme (ou Villaume).
1687.....	D. Charles Georges.	1743 - 1746.....	D. Mathieu Gesnel.
1688 - 1690.....	D. Maximilen Valot.	1747 - 1749.....	D. Jean Barnich.
1691.....	D. Polycarpe Larchez.		
1692.....	D. Philbert Le Bègue.		

1693 - 1694.....	D. André Munier.	1750 - 1790.....	D. Mathieu Gesnel.
1695 - 1697.....	D. François Billard.	1790.....	D. Léopold-Maximilien
1698.....	D. Hidulphe Vallei.		Nicole.

Sommaire du fonds VII H

VII H 1	Titres constitutifs	(1147)
VII H 2	Chartes des ducs de Lorraine	(1230-1699)
VII H 3	Chartes des ducs de Bourgogne	(1418-1440)
VII H 4	Prieurs	(1486-1671)
VII H 5	Relations avec le chapitre de Remiremont	(1567-1709)
VII H 6	Aveux et dénombremments	(1680-1725)
VII H 7	Union à la congrégation de Saint-Vanne	(1623-1736)
VII H 8	Chapelles, fondations	(1389-1722)
VII H 9	Union de la cure de Dommartin	(1184-1597)
VII H 10	Curés de Dommartin	(1625-1743)
VII H 11	Paroisse de Dommartin	(1371-1751)
VII H 12 - 46	Biens du prieuré	(1230-1783)
	12 –13 Bayon, La Bresse et Biffontaine	
	14 – 26 Dommartin-lès-Remiremont	
	27 Eloyes et Laveline-du-Houx	
	28 Ramonchamp et Rancourt	
	29 Remiremont	
	30 Rupt	
	31 – 33 Saint-Amé	
	34 – 42 Saint-Étienne	
	43 – 44 Saint-Nabord, Le Tillot et Vagney	
	45 Les Vallois et Chaillon (Meuse)	
	46 Divers	
VII H 47 - 53	Revenus et charges du prieuré	(1640-1792)
VII H 54	Comptes des recettes et dépenses	(1720-1783)
VII H 55	Mémoires historiques	(XVII ^e -XVIII ^e s.)
VII H 56 - 57	Pièces diverses	(1284-XVIII ^e s.)

PRIEURÉ DU SAINT-MONT¹ (ordre de Saint-Benoît)

VII H 1 (Liasse). — 1 pièce parchemin ; 1 pièce papier.

Titres constitutifs. — Diplôme d'Adalbéron, archevêque de Trèves, légat du Saint-Siège, confirmant les possessions du prieuré de Saint-Mont (*in monte qui vocatur Rumberi*). La pièce est adressée à frère Jean, prieur. Les possessions énumérées et confirmées se trouvent à Remiremont (*Romarius mons*), Maxonrupt (*Maxonis rivulo*), Vagney (*Sancti Lamberti de Wabineis*), *Vicus Arnulfi* (peut-être Saint-Arnould, près de Saint-Amé), Cleurie (*Cruleia*), Longchamps (*Longum Campum*), Les Vallois (*Valleis*), Hadigny-les-Verrières (*Haldiniacum*), Bouxières-aux-Bois (*Buxerias*), Gugney-aux-Aulx (*Gunciaco*), Gigney (*Gebenneiacum*), Flirey (*Florieum*), Humont (*Humunt*), Mazelay (*Masilleis*), Uxegney (*Ursiniacum*), Fomerey (*Folmeriacum*), Domèvre (*Domni Aprî*), Badonviller (*Baidonis villare*), Oëlleville (*Olleivillam*).

La date, dont tous les éléments concordent est la suivante : «*Actum Trève [ris] anno diminicæ Incarnationis millesimo. C. XL. VII. Inditione X^{ma}, regnante Conrado Romanorum rege secundo, anno episcopatus nostri. XV^{ma}, presidente Romaricensi ecclesie Juditha abbatissa, temporibus Mathei ducis advocati ejusdem ecclesie, et regnante domino nostro Jhesu Christo cum Patre et Spiritu sancto in secula Amen*»².

Original parchemin, autrefois scellé. (Les quatre incisions des attaches existent dans le repli et dans la partie correspondante de la pièce). — Copie de l'acte précédent, sur papier, du XVII^e s.

1147

VII H 2 (Liasse). — 16 pièces parchemin ; 8 pièces papier ; 2 sceaux (incomplets).

Chartes des ducs de Lorraine. — Charte de Mathieu II, par laquelle il donne en aumône pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres, à la maison du Saint-Mont de Chestel (*Sancti Montis de Chestel*) un breuil sis entre Xenois (*Senevach*) et Saint-Etienne-sous-le-Mont (1230, v. st., mars. Original parchemin, autre fois scellé). — Lettre de Ferri III, duc de Lorraine, dans laquelle il rappelle que son ancêtre le duc Simon³ a donné aux chanoines de Rembech les pâturages dans les bois et un hors des bois situés entre le chemin qui vient de *Belmont aus Loies* et Rembech ; il confirme cette donation et y ajoute un pré qu'il possède en la paroisse de Ramonchamps au lieu dit *dou Tillat* ; les chanoines devront faire l'anniversaire du duc Simon et chanter, pour Ferri et ses parents, une messe le samedi de chaque semaine (1299, samedi avant Noël. Vidimus par le notaire Jehan Chimère du 4 juillet 1336). — Charte du duc Jean qui dispense le prieuré du «Saint-Mont dit de Rombech, près de Remiremont de l'ordre Saint Augustin» d'héberger les «braconniers» du duc ainsi que leurs chiens, comme cela se faisait auparavant une fois l'an (1388, 23 avril. Original parchemin autrefois scellé). — Charte de Charles, dit le Hardi, duc de Lorraine, annexée à la pièce précédente, dont elle reprend et confirme la teneur. Il consent à cette exemption, pour que, comme son «seigneur et peire», il soit «a tousiours maix partissipans et parsonniers ez proieres, suffraiges, orisons, messes et services que a la dicte englise du Sainct-Mont se feront» (1405, 28 avril. Original scellé du sceau du duc, en cire rouge sur double queue). — Le même duc Charles confirme et ratifie les privilèges et exemptions accordés par plusieurs de ses prédécesseurs et dont le texte intégral est transcrit dans la charte de confirmation : 1^o Ordre du duc Mathieu II au prévôt d'Arches et à ses baillis de défendre la maison de Rembech ainsi que ses biens contre toute atteinte (1232) ; 2^o Charte du duc Simon octroyant à la maison des chanoines de Rembech (*de Rondo becco*), le droit d'usage de bois à brûler et à construire (vente et arrachage exceptés) dans les bois et le droit de pêche dans les eaux, compris entre Rombec et la route qui va de *Bellomonte* à Eloyes (*ad villam des Loies*)⁴ ; le comte de l'église de Remiremont n'aura rien à réclamer dans cette

¹ Auj. ferme de la commune de Saint-Amé, Vosges, arrondissement de Remiremont. La fondation de cet établissement remonte, d'après la tradition, à Saint-Amé et à Saint-Romarc. Ruiné une première fois, il aurait été relevé au milieu du XI^{ème} siècle par Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun, puis régi par un prêtre, nommé Anténor, qui mit les religieux sous la règle de Saint-Augustin. En 1619, l'abbesse de Remiremont, Catherine de Lorraine, introduisit au prieuré des bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hidulphe.

² Publié, d'une façon défectueuse, par D. Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1^{er} édition, t. III, preuves, col. CCC XXVII.

³ Voyez dans le même article, la charte du duc Charles du 25 avril 1405.

⁴ C'est cette concession qui est rappelée par le duc Ferri III en 1299. Voyez ci-dessus, dans le même article.

concession (Remiremont, 1204 v. st. 6 mars)¹ ; 3° Charte du duc Ferri III, rappelant la concession qui précède (1299, samedi avant Noël. Analysée au début de cet article) ; 4° Charte de Mathieu II, par laquelle il donne au Saint-Mont le breuil de Xenois (1230 v. st. mars. Analysée en tête de cet article). Après avoir rappelé et confirmé ces divers dons et privilèges, le duc Charles y ajoute l'exemption de «graires»² et de charrois, et l'autorisation pour tous ceux qui habiteront la maison et les gagnages de «chasser et penre bestes salvaiges sans ceu qu'il soient desormais tenus de faire redowance de la traice desdictes bestes qu'il penront, ne du quartier des dictes bestes salvaiges comme nous officiers de notre chastellerie d'Arches ont volus avor d'eulx, on temp passey quant ilz prenoient aucune bestes salvaiges». En échange quatre services solennels seront célébrés, pour l'âme du duc et de ses prédécesseurs aux quatre temps de l'année (1405, 25 avril. Original autrefois scellé du «grant seel pendent» du duc). — Deux expéditions contemporaines sur parchemin de l'acte précédent, l'une par le notaire Etienne Durand d'Epinal, l'autre par H (?) de *Aquilavilla*. — Octroi par le duc Charles, en vue de l'augmentation du service «pour le remeide des ainmes» de ses prédécesseurs, de ses successeurs et de lui-même, à l'église du Saint-Mont, de deux muids de sel «à livraison de marchans», à prendre annuellement le lendemain de l'Annonciation, dans ses salines de Rosières (1427, v. st., 2 février. Original parchemin, autrefois scellé du grand sceau pendant du duc)³. — Copie notariée, contemporaine, sur parchemin, de l'acte précédent. — Copie papier du même (XVIII^e s.). — Lettres du duc René, comte de Vaudémont et d'Harcourt, confirmatives de toutes les donations et de tous les privilèges antérieurement faits et accordés au prieuré du Saint-Mont. Ces lettres étaient primitivement annexées à la charte du duc Charles, octroyant deux muids de sel au prieuré : «Donné en nostre ville d'Espinal» le 18 juin 1474. Original signé et autrefois scellé du sceau du duc⁴. — Le duc René, pour donner satisfaction à une triple requête des prieur et religieux du Saint-Mont : 1° Les autorise à établir dans le bois de Fossart un parc pour y rentrer le soir leurs porcs qui pâturent dans ce bois ; 2° leur abandonne les «acquêts d'eau» provenant des empiétements de la rivière dans leurs prés ; 3° exempte vingt-cinq hommes du prieuré de toutes tailles, aides, subsides, etc., à l'exception des aides des Etats. A l'appui de la première partie de leur requête, les religieux font valoir le préjudice que causerait à la qualité des porcs la nécessité de monter et de descendre chaque jour ; ils diminueraient de poids ; il en résulterait que le prieuré ne pourrait plus faire l'aumône qu'il a faite jusqu'alors «de gras dimanche» de chaque année, aux douze cents personnes environ qui viennent prier à l'église ; cette aumône consistait en une «larche de lart» et un pain (Nancy, 22 juin 1495. Original signé et scellé du grand sceau pendant du duc, en cire rouge sur double queue). Deux copies modernes sur papier. — Le prieur Jacques Dagonne, en reconnaissance des octrois et concessions faites au prieuré, par le duc René, s'oblige, lui et son couvent, à célébrer tous les ans, deux «haulx services somempnels avec diacre et sous-diacre», l'un la vigile de l'Assomption (24 juin 1495). — Confirmation par le duc Antoine de tous les privilèges accordés au prieuré du Saint-Mont par ses prédécesseurs, ainsi que de l'octroi des deux muids de sel à prendre aux salines de Rosières (Remiremont, 1513, 19 juin. Original parchemin signé, autrefois scellé du sceau du duc)⁵. — Vidimus sous le sceau du tabellionage d'Arches d'un ordre du feu duc Charles du 30 janvier 1566 (v. st.), à tous ses officiers de faire payer tous les cens et rentes dus au Saint-Mont, avec les arrérages (1570 v. st., 10 février) (au recueil de titres f°55^{ro}). — Requête des prieur et religieux, adressée à S.A., expositive de tous les octrois et privilèges dus aux ducs de Lorraine, depuis Simon, en 1205, jusqu'à 1582, et en demandant la confirmation. Renvoyée le 20 octobre 1627 aux président, conseillers et auditeurs des comptes de Lorraine, pour examen ; ceux-ci le 5 novembre suivant, la renvoient à leur tour au receveur d'Arches pour la vérification des titres. — Confirmation des privilèges du Saint-Mont par le duc Charles (Mirecourt, 1662, 8 novembre. Lettres patentes signées et autrefois scellées du sceau du duc). — Copie sur papier des mêmes lettres (XVIII^e s.). — enregistrement, par les Présidents Trésoriers généraux de France des lettres patentes des ducs de Lorraine, de 1428, 1474 et 1513, accordant et confirmant aux Bénédictins

¹ Il y a dans le texte : *primo idus martli*, très évidemment pour *pridie dus martii*.

² Impôt sur les terres, comme *grîche*.

³ D'après un mandement des trésoriers généraux de France du 1^{er} mars 1690 (analysé ci-dessous, dans le même article). Ce sceau était en cire verte.

⁴ D'après la même source, ce sceau était également en cire verte.

⁵ D'après la même source, ce sceau était également en cire verte.

du Saint-Mont, deux muids de sel des salines de Rosières (Metz, Bureau des finances, 1690, 1^{er} mars). — Requête au duc Léopold, par les religieux du Saint-Mont, pour obtenir confirmation des privilèges de leur maison, et de l'octroi des deux muids de sel des salines de Rosières. Renvoi par le duc à la Chambre des comptes (Nancy, 1699, 10 janvier).

1230-1699

VII H 3

(Liasse). — 3 pièces parchemin ; 2 sceaux.

Ducs de Bourgogne. — Lettres de Jehan, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne palatin, seigneur de Salins et de Malines, en faveur du chapitre de Remiremont, au sujet du péage du Thillot. Les dames, dans une requête adressée au duc, prétendaient que, parmi les droits, seigneuries et possessions de leur église, elles avaient la seigneurie des «Vaulx de Longchamps et Ramonchamps» et moitié de la haute justice avec le duc de Lorraine «gardien» de l'église. Le duc de Bourgogne, de son côté, à cause de sa seigneurie de Faucogney, et le seigneur de Ronchamps, en qualité de voué de l'église de Remiremont, partageaient avec les dames, certains droits dans quelques parties des dits «Vaulx» ; ils avaient notamment «certain peage appelé le peage du Tillot desoulz Chastel Humbert», donné autrefois aux seigneurs de Faucogney par un duc de Lorraine qui la possédait en qualité de voué de Remiremont ; or les dames disaient que déjà du temps des seigneurs de Faucogney et depuis, elles avaient été tenues quittes de payer ce péage pour les denrées, vivres et autres choses qui passaient par les Vaux de Longchamps et de Ramonchamps, et qui étaient destinés à leur sustentation et à leur entretien, que malgré cela, les officiers du duc et amodiateurs du péage leur avaient fait payer des droits et les avaient gagées, que cette pratique leur causait grand dommage, et qu'elles demandent au duc d'y apporter remède. Le duc, considérant que les suppliantes sont toutes nobles et «extraictes de noblesse» et que, partout, les gens nobles doivent être exempts de péages, considérant également que les suppliantes sont exonérées du péage appelé le *Petit Péage* sis au mêmes «Vaulx» et appartenant à Vorry de Savigny, chevalier, voué de la même église, vu aussi que tout ce que lui, le duc de Lorraine et le seigneur de Ronchamps tiennent dans les dit Vaux de Longchamps et Ramonchamp, est mouvant de l'église de Remiremont dont ils ne sont que les gardiens ou voués, ordonne à ses officiers de ne rien réclamer aux dames à l'occasion de ce péage (Troyes, 1418, 8 juillet. Vidimus du 22 août 1420, par Gauthier Corbenay, de Faucogney, tabellion général du comté de Bourgogne¹. Parchemin scellé du sceau de la châtellenie de Faucogney). — Requête du prieur de Saint-Mont à Philibert de Vauldrey, chambellan du duc de Bourgogne et bailli d'Amont au sujet du peage du Thillot «soubz Chastel Lambert». Le prieur expose que la maison de Rembech est «la première fondation et habitation du couvent et monastère des dames religieuses dudit Remiremont, lesquelles dames, quand elles descendoient de la dicte montaigne de Saint-Mont pour venir faire leur habitation et monastère on bas en la ville dudit Remiremont, car en la dite montaigne qui est haulte sauvaige... l'on ne leur pouvoit administrer leurs vivres et necessitez», elles établirent en leur église (de la montagne) un prieuré pour que le service divin pût y être continué, auquel elles abandonnaient quelques rentes et revenus, en déclarant que le prieuré ferait partie de leur église. En conséquence, les dames ayant été déchargées du péage du Thillot, le prieuré doit bénéficier de la même exemption. Une information eut lieu à Remiremont, au mois de mai 1439 par Jehan de Salm, lieutenant général du bailliage d'Amont, Jehan Poinsoy, procureur général, Guillemin de Bercy, clerc juré, Jehan Barressols, receveur de Faucogney, et plusieurs autres officiers, qui conclurent à l'exemption (Faucogney, 1440, 12 décembre. Deux expéditions sur parchemin de la même pièce, toutes deux scellées du sceau du bailliage d'Amont).

1418-1440

VII H 4

(Liasse). — 2 pièces parchemin ; 7 pièces papier.

Prieurs. — Election à la dignité de prieur du Saint-Mont, vacante par la résignation entre les mains de l'abbesse de Remiremont, de Laurent Collette, de Jacques Dagonne, maître ès arts et profès de l'ordre de Saint-Augustin. Confirmation de cette élection par l'abbesse et le couvent de Remiremont (1486, 15 avril. Copie sur papier, par le notaire Moytessier, d'après l'original en parchemin). — Désignation des arbitres dans le débat qui s'était élevé entre Laurent Collette et

¹ Une copie de cette pièce existe dans le fonds du chapitre de Remiremont, G 1529.

Jacques Dagone, tous deux se prétendant prieurs du Saint-Mont. Le premier, absent, était représenté par Parisot Gérard, Estienne, son fils, Jehan du Prey et Gérard Collette, bourgeois d'Epinal ; Jacques Dagone était assisté de Jehan Paris, écolâtre de Remiremont, procureur des dames abbesses et chanoinesses du même lieu. Les arbitres désignés furent, pour Laurent Collette, R.P. Jehan de Lambale, protonotaire apostolique, et Jehan Chardel, chantre de Metz, et pour Jacques Dagone, Hugues Bienfait, official de Metz, chantre de Toul, et Hugues Hazart, chanoine de Saint-Dié. Fait à Epinal, en la maison de la vouerie, en présence d'Antoine Warin, receveur général de Lorraine, et d'Aubertin, curé de Derbamont (1488, 24 septembre). — Sentence arbitrale rendue en vertu des décisions contenues dans l'acte précédent. Les arbitres ont fait pour la plupart défaut. Jehan de Lambale et Jehan Chardel ne sont point venus, et ont été remplacés par Pierre Chapuset, chanoine de Toul, et Thomas Philippe, chantre de Saint-Dié ; pour l'autre partie, Claude Le Sane, chanoine de Toul, est désigné au lieu et place de Hugues Hazart «qui s'estoit mis en chemin de Rome». La procédure, de renvoi en renvoi, dura du 8 novembre 1488 au 5 janvier suivant. La sentence en faveur de Jacques Dagone fut rendue dans le chapitre de l'église de Toul, en présence de maître Pierre Liétart, docteur en théologie de l'ordre des frères prêcheurs de Toul, inquisiteur de la foi, de Didier Bistorff le jeune, Jehan Laurent, prêtres, Thiébault de Chastel, bailli de l'évêché de Toul, Ferri de Chastel, écuyer, Nicolas Drowin, maire de Charmes, Guillaume de Belmont, Georges Chrétien, orfèvre (1488, v. st. 5 janvier). — Confirmation par Jeanne de Vienne, doyenne, en l'absence de l'abbesse et par le chapitre de Remiremont, de l'élection de Jean Noirel comme prier du Saint-Mont. Cette confirmation et réception eut lieu par la tradition au nouveau promu du surplis et de l'aumusse (1526, v. st., 13 février). — Signature en Cour de Rome, du pape Clément VIII, relative à la vacance du prieuré, en suite de la privation de la qualité de prier infligée par le pape Sixte-Quint à Jean Champy, qui avait aliéné des biens du prieuré et en raison d'autres fautes. (Rome, Saint-Marc, 6 des calendes de novembre, première année du pontificat [1591]). — Refus opposé par Barthélemy Claudon, prier du Saint-Mont, à la demande de visite et d'enquête du prieuré de François de l'Espy du Saussay, archidiacre de Port et vicaire général de l'évêque de Toul. Le prier prétendait que son prieuré était exempt de ces visites en vertu de privilèges et de bulles. Le vicaire général a dressé procès-verbal du refus et a assigné les religieux à présenter dans six semaines, à l'évêque de Toul ou à lui-même, les privilèges invoqués (1671, 21 octobre). — Prise de possession par procureur du prieuré du Saint-Mont dont avait été pourvu François Magnien, profès de l'ordre de Saint-Augustin, et agrément par les dames du chapitre. Le procureur était Jacques Magnien, abbé de Saint-Remi de Lunéville (1602, 11 juillet).

1486-1671

VII H 5

(Liasse). — 2 pièces parchemin ; 16 pièces papier.

Le prieuré et le chapitre de Remiremont, prébende du Saint-Mont¹. — Requête au duc de Lorraine, présentée par les prier et religieux du Saint-Mont, dans laquelle ils exposent qu'en 1563, le président des Comptes de Lorraine, chargé de lever un emprunt sur le clergé, a taxé le prieuré à la somme de 250 francs ; que, de plus, ils auraient dû payer 75 francs pour la prébende que le prieuré tient du chapitre de Remiremont. Ils ne refusent pas de satisfaire au paiement des 250 francs, mais ils supplient le duc de les exonérer des 75 francs imposés sur leur prébende, celle-ci étant la fondation même du prieuré et indispensable à son existence. Le duc accorde satisfaction aux requérants (Nancy, 1566 v. st., 11 janvier. Deux expéditions (copies sur parchemin). — Baux de la prébende (1679-1718). — Cotisation faite par les dames abbesse et chapitre de Remiremont, sur leurs prébendes, pour leur quote-part du décime accordé à S.A., sur le clergé de ses états (1688). — Livret des prébendes de l'église Saint-Pierre de Remiremont pour les années 1703 à 1709. La prébende du Saint-Mont fait partie de la compagnie de Bruyères que comprend, comme les huit autres compagnies, seize prébendes. — Acte capitulaire des dames de Remiremont constatant que les religieux du Saint-Mont n'ont pas, depuis plusieurs années, délivré au chapitre les deux grands muids de vin blanc d'Allemagne qu'ils lui doivent annuellement ; «en considération des misères du temps présent et des guerres régnantes», il est décidé que les religieux délivreront incessamment le vin dû pour les années 1640 et 1641, sans préjudice des années antérieures (1641, 27 novembre).

¹ La douzième prébende de chanoine de Remiremont appartenait au prieuré du Saint-Mont, berceau du chapitre.

VII H 6

(Liasse). — 6 pièces parchemin ; 3 pièces papier.

Aveux et dénombrement. — Foi et hommage rendus au roi de France, en la chambre de Metz, par Dorothee, princesse de Salm, abbesse de Remiremont, au nom de son chapitre et pour le prieuré du Saint-Mont, «comme membre et prébende» de son église (1681, 1^{er} avril). — Foi et hommage rendus au roi par le prieur et les religieux du Saint-Mont, avec l'exposé de leurs droits et le dénombrement de leurs biens (Metz, 1681, 23 juin).

1680-1725

VII H 7

(Liasse). — 1 pièce parchemin ; 7 pièces papier.

Union à la congrégation de Saint-Vanne et transfert du prieuré. — Sentence définitive de Regnaud de Mauléon la Bastide, prieur commendataire de Châtenois, vicaire général et official de l'évêque de Toul, Jean des Porcellets de Maillane, ordonnant l'union de la maison du Saint-Mont à la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hidulphe (1623, 26 septembre). — Autorisation donnée par l'évêque de Toul Scipion Jérôme, aux religieux du Saint-Mont, à leur requête, et vu les grandes difficultés qu'ils éprouvent à vivre au sommet de leur montagne, de transférer leur monastère dans la plaine près de Remiremont, à la condition qu'ils laisseront au Saint-Mont deux religieux prêtres pour y dire tous les jours la messe, et qu'ils en enverront d'autres pour la célébration des fêtes solennelles (1730, 3 mai).

1623-1736

VII H 8

(Liasse). — 9 pièces parchemin ; 5 pièces papier ; 2 sceaux (fragments).

Chapelles, fondations. — Jehan, fils de feu Jannot de la Perche, bourgeois de Remiremont, avec le consentement de sa femme Belat et de Guillaume, chanoine de Rombech, son fils, pour le salut de son âme et de celles des siens, donne en aumône perpétuelle 34 sous de toulois anciens à la chapelle de Saint-Michel «nouvellement fondée et édifiée en la montaigne dou Saint-Mont con dit de Rombech», afin de participer aux prières et services qui se diront ou se feront dans la dite chapelle ainsi que dans la principale église collégiale de la montagne. Le chanoine qui sera chapelain devra faire faire tous les ans l'anniversaire du donateur ; il sera tenu de donner pour cela à chaque chanoine présent à la cérémonie six deniers et au clerc deux deniers ; le reste servira au chapelain pour le luminaire et les diverses mesures d'entretien de la chapelle ; de plus le même chapelain payera annuellement au sonrier de l'église de Remiremont trois sous de toulois. La somme de trente quatre sous est assignée sur une maison, chasal et appartenances sis à Remiremont entre le ruisseau qui passe devant et les murs de la ville, entre la maison d'Huguenin le Senechal et celle de Jehan Coppat. Ce fut fait à Remiremont par devant Joffroy de Toul, curé de Girancourt, chanoine de Remiremont et tabellion apostolique, en présence de Demoinge de Grenant et Pierre dit Roche, prêtre et sacristain de l'église de Remiremont (1389, Sainte-Luce. Original parchemin). — Guillaume de Remiremont, prieur du Saint-Mont, fait connaître que noble homme Wary de Haroué (*Harowel*), chevalier, et Merguite de Toullon, sa femme, ont fondé quatre messes à célébrer chaque semaine «jusques à la fin de cest siècle», et ont donné pour cela 600 vieux florins de bon or et de juste poids. Le même prieur fait connaître ensuite l'emploi de cet argent : achat de quatre charrées de vin blanc de cens annuel à divers particuliers de Thann (*Tonne-la-Ville* et *tonnele-Bourg*) ; acquêt de la moitié d'un moulin, sur le Durbion, entre Sercœur et Dompierre, ban d'Epinal, et de plusieurs cens en argent assignés à Epinal ou dans le ban. Wary et Marguerite ont encore donné au prieuré six reseaux de blé de mouture, à la mesure de la terre d'Ormes, à prendre tous les ans au moulin de Vaudigny, entre Xirocourt et le moulin de Villey (1424, 1^{er} mai). — Donation, en aumône, au prieur du Saint-Mont, par Jannatte, femme de feu Willaume, enseveli dans le cimetière de la grande église du Saint-Mont, et pour le repos de son âme, d'une pièce de terre, dite le Chasal-le-Menestrel (dont la situation n'est pas indiquée) (1439, 19 mai). — Don, «à la lumière de la grand église du Saint-Mont» pour le repos de son âme et de celle de ses ancêtres, par Jehan de *Quessonviller-devant-Remiremont*, de parts de pièces de terre sises à côté ou sur *Grant Ruy*. Cette donation a été faite entre les mains du prieur Regnald Jannerot. Et aussitôt après, le même Jehan a pris à cens ces mêmes terres, moyennant le paiement annuel d'un gros de Lorraine. Les témoins sont Richard de Xaronval, curé de Remiremont, et Jehan Allerdin, chanoine de Remiremont (1453, 11 juin). — Donation à l'église du Saint-Mont, par

Colin Collas du Chasnoy, paroisse de Saint-Amé, pour l'anniversaire de ses père et mère, d'une somme de cinq gros de Lorraine, à lever tous les ans sur plusieurs héritages désignés dans l'acte (1498, 4 mai). — Fondation par Catherine de Monthureux, aumônière du chapitre de Remiremont, d'une messe des Cinq Plaies de Notre Seigneur à son intention et à celle de ses parents, le vendredi de chaque semaine (1506, 25 juin. Parchemin détérioré à sa partie supérieure, scellé de fragments de sceaux du prieur et du prieuré du Saint-Mont. — Collation, par Mayelle de Ligniville, chanoine de Remiremont, à Pierre Bodel, prieur du Saint-Mont, de la chapelle de Notre-Dame audit Saint-Mont (1513, v. st. 10 janvier. Original parchemin). — Testament de Jean Henry de la Croix, résidant à Remiremont (1673, 9 novembre). — Fondation, en l'église du Saint-Mont, par dame Nicolle de Stainville de Versey, dame de Remiremont, d'une messe de Notre-Dame à célébrer tous les samedis de l'année ; elle donne pour cela une somme de 800 francs de Lorraine (1676, 14 avril). — Fondation, par Jean Andreu le jeune de Lépage, d'un service annuel et perpétuel «des vigiles à trois nocturnes et d'une messe haute de *Requiem* avec diacre et sous-diacre et le *Libera* à la fin dicelle» à célébrer dans l'un des jours de l'octave qui précède celui de la fête de Toussaint ; il a donné une somme, en principal, de deux cents francs, monnaie de Lorraine (1678, 18 septembre). — Testament de demoiselle Anne Platel, de Dommartin-lès-Remiremont (1678, 26 juillet). — Autre fondation de dame Nicolle de Stainville de Versey, de messes pour les trépassés ; elle donne pour cela 400 francs (1683, mars. Pièces papier très détériorée). — Donation au prieuré, dom François Billaut étant prieur, par Jean-François Michel, prêtre, curé de Bruyères, d'une somme de 1040 francs de Lorraine, à la condition qu'il sera dit au Saint-Mont tous les samedis de l'année, une messe des morts applicable aux âmes du Purgatoire (1691, 31 mai). — Autre don de la même somme par le même Michel, pour une messe des morts à dire tous les lundis de l'année non empêchés (1695, 6 juillet). — Fondation de messes par Simon Robert, ancien maire du ban de Vagney, demeurant à Peccavillers (1722, 4 décembre).

1389-1722

VII H 9

(Liasse). — 8 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

Union de la cure de Dommartin au prieuré. — Bulle du pape Lucius III, confirmant la donation faite au prieuré de Saint-Mont (*ecclesie Sancti Montis*) par Pierre de Brixey, évêque de Toul, de la cure de l'église de Dommartin (*Domni Martini*), avec le tiers des revenus de cette église (Vérone, 1184 ou 1185, parchemin autrefois scellé, en mauvais état). — Bulle de Célestin III, rappelant la donation de la cure de Dommartin faite au prieuré de Saint-Mont, par Pierre de Brixey, évêque de Toul, et confirmant cette donation (Rome, Saint-Pierre, 1192, 28 janvier, parchemin autrefois scellé sur flocs de soie rouge et jaune). — Vidimus de la bulle précédente par les notaires Louis Borlier et Jean Faber (XV^e s.). — Confirmation de la donation précédente par Mathieu de Lorraine, évêque de Toul : *In nomine sancte et individue Trinitatis, M., gratia Dei Leuchorum preposito et canonicis Sancti Montis beati Romarici in posterum, officii nostri est ut ea que a predecessoribus nostris pie et laudabiliter gesta sunt rata habeamus et confirmemus. Nos itaque pietatis intuitu curam pastorem ecclesie Domni Martini quam auctoritate apostolica vobis confirmatam venerabiles Leuchorum episcopi predecessores nostri concesserunt ecclesie vestre et in perpetuum possidendam conteterunt et beneficium quod in eadem ecclesia possidetis vobis eodem modo concedimus et confirmamus et sigilli nostri impressione roboramus* (sans date [1198-1210]. Original parchemin de 147 x 87^{m/m}, autrefois scellé). — Charte analogue de l'évêque de Toul, Odo. Les témoins sont : «*Gerardus thesaurarius, magister Matheus, archidiaconus, Theodericus cancellarius, Albericus capellanus, magister Jordanus, magister Rogerus*» (s. d. [1219-1228]. Original parchemin de 143 x 95^{m/m}, autrefois scellé). — Vidimus de la bulle de Célestin III (1192) et d'une charte de M[arguerite], abbesse de Remiremont, concédant au prieuré du Saint-Mont un second tiers (?) de l'église de Dommartin (1222) : le vidimus a été fait par les notaires Dominique Simon, de Padoux, et Mengin Mathieu Guedet, de Remiremont, en présence des témoins suivants : Guillaume Boin Vesin, prieur d'Hérival, Jean de Porrentrus, administrateur du prieuré d'Aubiey, Nicolas Perrin, chanoine de Remiremont, Philippe de *Ranucampo*, Robert de *Bressa*, Jacques Leduc de Saint-Etienne, curés, Jean de *Novavilla ad Nemus*, Gérard Surrin, prêtres, Jacques Garnier, clerc (1409, 28 août, jour de fête Saint-Augustin, pièce parchemin). — Charte d'Amédée, élu de Toul, maintenant au prieuré du Saint-Mont ses exemptions et privilèges, notamment les exemptions du don de joyeux avènement, et celle de la juridiction épiscopale et confirmant l'union de la cure de Dommartin au prieuré. Parmi les témoins figurent : Gui, curé de Saint-

Pancras, Guillaume dit le Vacher, marlier (*matricularius*) de l'église Saint-Pierre de Remiremont (1322 v. st., 25 février, vidimus du 15 mars 1322 (v. st.). Parchemin autrefois scellé des sceaux de Richard de Bavans, chanoine et prévôt de Remiremont, et d'Adam de Savigny, doyen de la chrétienté du même lieu). — Confirmation par le cardinal Henri Cajetan, du titre de Sainte-Pudentienne, de l'union de la cure de Dommartin au prieuré de Saint-Mont (Rome, 1597, 30 septembre).

1184-1597

VII H 10

(Liasse). — 1 pièce parchemin ; 39 pièces papier.

Cure de Dommartin : curés. — Commission de Jean Bombardier, religieux du Saint-Mont, par le prieur et les religieux, à la cure de Dommartin (1625, 15 octobre). — Attestation par dom Jean Bombardier que le prieur et les religieux du Saint-Mont ont de tout temps fait desservir la cure de Dommartin par qui ils jugeaient bon, sans aucune provision ni institution (1656, 19 avril). — Nomination comme «vicaire» de Dommartin, par dom Joachim Le Roy, prieur du Saint-Mont, de Jean-François Frémot, prêtre¹ (1669, 23 janvier). — Mise, par Jean-François Frémot, en son droit, lieu et place, à la cure de Dommartin, de Jean Grandcolas, vicaire à l'Etraye. Le sieur Frémot «sur le point de s'en aller prendre l'habit de capucin» voulait se laisser un successeur à la cure (1669, 2 août). — Nomination à la cure de Jean-François Heurel, prêtre (1671, 14 novembre). — Permission donnée par André du Saussay, évêque de Toul, à dom Benoist Pierrot, religieux du Saint-Mont, d'administrer la cure de Dommartin (1674, 28 juin). — Requête présentée à l'official de Toul par Jean-François Heurel aux fins d'être maintenu en la dite cure, ayant appris que le prieur et les religieux du Saint-Mont avaient l'intention de le changer et de le remplacer par un de leurs religieux «ainsy qu'ils ont de coutume, en ayant depuis unze années en ça changé de sept ou huit au grand préjudice des pauvres paroissiens» (1674, octobre). — Permission par Jacques de Fieux, évêque de Toul, à D. Romaric Grandemange, d'administrer la cure (1681, 19 juin). — Autorisation donnée par M. de Mageron, grand vicaire de Toul, sur la demande d'un visiteur de l'ordre, à dom Hermenfroï Martin, prieur du Saint-Mont, de mettre tel religieux qui lui conviendra à la cure de Dommartin, ensuite de la révocation de D. Charles Raulin (1683, 24 octobre). — Institution à la cure de Dommartin, vacante par la mort de D. Grandemange ; requête du P. visiteur à l'archidiacre de Vosge et de celui-ci (Antoine du Mesnil) à l'évêque de Toul Henry de Thyard de Bissy (1695, 9 avril). — Prise de possession de la cure par D. Joseph Pseaume (1695, 18 avril). — Démission de D. Pseaume (1702, 11 octobre). Institution et nomination de D. Michel Touvenel, à la cure de Dommartin et prise de possession (1702). — Démission de D. Touvenel (1710). — Présentation, institution et prise de possession de François Poirel (1710). — Nomination et prise de possession de D. Eustache Rosières (1728). — Présentation de D. Augustin Fourot (1733). — Institution et prise de possession de D. Jean Ribaucourt (1737). — Présentation, nomination et prise de possession de D. François Patissier (1743). — Serment de fidélité de D. Patissier (1743).

1625-1743

VII H 11

(Liasse). — 6 pièces parchemin ; 1 pièce papier.

Paroisse de Dommartin. — Sentence arbitrale rendue par Jehan de Ramonchamp, chanoine de Rombech, et Jehan Quartaul, bourgeois de Remiremont, pour trancher un différent entre Jacques de Corbenay, prieur de Rombech et les paroissiens de Dommartin. Ceux-ci prétendaient que le prieur et les chanoines «devaient soingnier pas costume ancienne les vestements de l'autey et faire lez cierges de l'englise a lour propres despens et missions, exceptei le cierge Notre-Dame et la torche pour alumeir». Le prieur et les chanoines prétendent le contraire. Le rapport des arbitres qui fut lu par Jehan Quartaul, laissa l'entretien des linges d'autel et du luminaire aux religieux du Saint-Mont, à l'exception du cierge Notre-Dame et de la torche, et déclara que les paroissiens devaient fournir ce qui était nécessaire aux réfections et réparations de l'église, et de plus donner du «chenevei» pour faire de la toile. Parmi les témoins figure Nichole, curé de Saint-Nabord (*S. Navor*) (1371, 7 novembre). — Accord entre le prieur du Saint-Mont, Jacque Daggone de Châtel-sur-Moselle, et le couvent

¹ Il succédait au R.P. dom Amand Françonnet, qui s'était retiré au Saint-Mont, pour lui laisser la place et pour l'entretien duquel il avait donné au prieur 100 francs lorrains.

d'une part, et Lois Jehan Heurys, «chaistollier» de Dommartin, au nom des paroissiens au sujet des chandelles et oblations mises devant la croix Notre-Dame, Saint-Martin et Saint-Laurent de cette église. Les religieux «prandront et leveront» ces chandelles et offrandes quand bon leur semblera et sans opposition de la part des paroissiens (1487, 14 avril). — Accord entre le prieur Simon Geoggroy et les paroissiens de Dommartin, tous réunis dans le cimetière au sujet d'un pigeonnier que désirait établir le prieur sur le toit de l'église. Les paroissiens y ont consenti, à condition que l'établissement de cette «fenestre» se fera sans préjudice ni pour l'église ni pour eux, en déclinant toute responsabilité de ce qui pourrait advenir au sujet de cette fenestre, et à la condition également que le prieur entretiendra en bon état la couverture du pigeonnier, afin que la pluie ne cause aucun dommage «à la vesture du chancel» (1577, 6 juin). — Sentences diverses concernant les censaux de la paroisse de Dommartin (1624). — Lettres patentes du duc François relatives au vicariat, aux réparations de l'église (1731, 1732).

1371-1751

Biens du prieuré.

- Bayon, La Bresse et Biffontaine.

VII H 12 (Liasse). — 25 pièces parchemin ; 1 pièce papier ; 1 sceau.
BAYON¹. — Vente de vignes par le maire Jean Henry de Hadonville et consorts à Thomas Genot, boucher de Bayon (1628, 19 juillet). — Vente, par Jean Picot, tailleur d'habits à Chamagne, à Nicolas Pierrey, marchand mercier à Bayon, de deux vignes sises à Bayon, au Hellenot (1693, 23 août). — Vente par François Collenot, ancien prévôt à Bayon, à Pierre Cainville (?), de Bayon, d'une maison avec jardin sise à la Petite-Rue (1700, 21 juin). — Vente par Jean Grandemenge, cordonnier, bourgeois de Bayon, à Nicolas Pierré, bourgeois du même lieu, d'une vigne, lieu-dit «En allant au Bambois» (1701, 24 décembre). — Vente par Nicolas Grandemenge, compagnon maréchal, et Dominique Grandemenge, compagnon cordonnier, de Bayon, à leur frère Jean Grandemenge, maître cordonnier au dit lieu, d'une vigne sise à Bayon (1701, 6 avril). — Vente par Joseph Feriet, à Jean Grandemenge, tous deux de Bayon, d'une vigne sise en ce lieu (1713, 26 décembre). — Vente d'une pièce de vigne, par Joseph Evrard, maréchal-ferrant et Sébastienne Grandemenge, sa femme, à Dominique Collin, maître boulanger, bourgeois de Bayon (1717, 16 juin). — Vente d'un champ et d'une vigne par Henry Thirirot, maréchal, et sa femme, à Dominique Collin, boulanger (1723, 12 septembre). — Vente de deux parts de vignes par Marguerite Pierre, femme autorisée de Frédéric Leclerc, tonnelier de S.A.R. demeurant à Nancy, à Dominique Collin l'ancien, boulanger, bourgeois de Bayon (1724, 17 avril). — Vente par Pierre Thibault, cordonnier et «hostelain» de Neuville, à Fleurant Masson, chapelier, bourgeois de Bayon, d'une maison, avec ses dépendances sise à Bayon, rue de la Cloche (1726, 2 octobre). — Partage entre les divers héritiers de la succession de feu Gabrielle-Françoise George, femme en première nocces de feu François Gaillard (1727, 3 mars). — Requête de Fleurant Masson, maître chapelier à Bayon, aux juges du siège de ce lieu, afin de contraindre Pierre Thébault, maître-cordonnier à Neuville à produire les preuves de nullité des criées d'une maison sise rue de la Cloche, à Bayon. Sentence proclamant valables les dites criées (1727, 30 décembre). — Vente d'une vigne par Claude Fériet, bourgeois de Lunéville, et consorts, à Dominique Collin «hostelain où pend pour enseigne l'arbre vert» à Bayon (1727, 29 novembre). — Vente par Georges Gérard, laboureur à Mangonville, à Sébastien Bainville, bourgeois de Bayon, d'une maison sise rue de la Cloche (1746, 5 mai). — Vente d'immeubles à Amé Tissier, négociant à Remiremont, par les héritiers de Nicolas-François Aubert, de Lunéville (1780, 2 août). — Vente d'une vigne, au même, par Dagobert Drouin (1780, 21 octobre).

1628-1780

VII H 13 (Liasse). — 14 pièces parchemin ; 2 pièces papier.
BAYON. — Vente au religieux du Saint-Mont, par Léopold Remy, bourgeois de Bayon, de deux vignes sises au vignoble de Bayon (1751, 20 janvier). — Vente au religieux par Joseph Voignier, fermier des domaines de Saint-Dié, et consorts, tous héritiers de feu Dominique

¹ La presque totalité des pièces de cette liasse portent une cote qui renvoie au Recueil de titres, inventorié ci-dessous H 46.

Collin, de toutes les vignes appartenant à la succession (1751, 22 janvier). — Vente aux religieux, par Fleurant Masson, chapelier à Bayon, d'une maison sise rue de la Cloche et d'une vigne au vignoble du dit lieu (1751, 25 janvier). — Vente aux religieux, par Charles Pierron, vigneron à Socourt, de deux vignes sises à Bayon (1751, 3 février). — Vente aux mêmes, par Jean-Joseph Malauffer, négociant à Mirecourt, de trois pièces de vigne sises à Bayon (1751, 6 novembre). — Vente aux mêmes, par Sébastien Maurice, marchand bourgeois de Bayon, d'une vigne sise à Bayon (1751, 4 novembre). — Echange entre les religieux et Sébastien Bainville, bourgeois de Bayon, de maisons sises rue de la Cloche (1751, 6 novembre). — Echange de vignes à Bayon entre les religieux et Victor George, marchand tanneur, bourgeois de Bayon (1751, 13 novembre). — Echanges d'immeubles entre les religieux et Amé Tissier, négociant bourgeois de Remiremont (1783, 2 avril). — Lettres patentes de Louis XVI autorisant les religieux du Saint-Mont à faire un échange d'immeubles avec le sieur Amé Tissier (La Muette, septembre 1782). Lettres patentes du même prince relatives au même échange (1783, 17 janvier). — Lettres d'amortissement accordées aux religieux du Saint-Mont, par le duc de Lorraine Stanislas (Lunéville, 17 avril 1758).

LA BRESSE. — Constitution de rente au profit du prieuré, par Laurent Perrin, marchand à La Bresse (1721).

BIFFONTAINE. — Acensement, par les religieux du Saint-Mont, à Girardin, fils de Frecheman de Biffontaine, d'une terre, appelée *Quaffereꝝ Meis*, et du *Champ Bertrans*, sis à Biffontaine, moyennant le cens annuel de trois gros d'argent (1405, jour de Saint-Nicolas).

1405-1783

- Dommartin-lès-Remiremont.

VII H 14 (Liasse). — 8 pièces parchemin ; 1 pièce papier.

Vente par Robert, curé de La Bresse, à Jacques de Corbenay, prieur, et au couvent de Rombech, de plusieurs pièces de terre, et en général de tout ce que peut posséder le dit curé dans la paroisse de Dommartin, pour la somme de vingt-huit francs au coin du roi de France (1388, 31 juillet). Vente par Cugin, fils de feu Girard Le Feivre, bourgeois de Remiremont, et consorts, à Jean dit Brochette, demeurant à la Poirie, paroisse de Dommartin, de deux journaux de terre arable sis *Aux Bruyères damont la Magdelainne*, pour la somme de deux bons francs de principal (1428, mardi de la Pentecôte). — Don par Jeannette, fille de Jean dit Bruchatte, de la Poirie, à l'église du Saint-Mont, pour l'anniversaire d'elle et de son mari, de deux jours de terre sis *Es Bruieres damont de la Magdelainne*, (ce sont ceux qui font l'objet de la vente précédente). Elle donne également, pour parfaire l'anniversaire, trois écus d'or, à seize gros par écu (1436, 1^{er} octobre). — Abandon au prieuré de Rombech, par Jannate, femme de Guillaume Chantecler, de Franoud, «approvëndée» en la maison de Dommartin qui appartient au prieuré, de deux pièces de terre, l'une sise *Aux Mazis*, l'autre *Sur la rive*, moyennant un cens de quatre sols payable à la dite Jeannate, tous les ans à la Pentecôte, pour sa «provende». Parmi les témoins figure Hember, curé de Gugnécourt (1351, le dimanche après la fête du Saint-Sacrement). — Donation au prieuré par Mongas, fils de Laurent de la Coste, et sa femme, pour le repos de leurs âmes et de celles de leurs ancêtres, de pièces de terres sises *Sur la rive* et à *Racour* (1379, mardi après Pâques). — Donation au prieuré par Jannins, fils lou Rey de Reherrey, «approvëndeis» de la grange de Mignerolmont, «pour les grans biens et très grans bonteis et aumosnes qu'il ait recheu on temps passey et que il resoit a chaicunz jour de l'englise de Ronbech, où il disoit que il ait bien demourey environ quatre-vins ans», de divers champs et prés sis au finage de Dommartin. La donation a été faite entre les mains de Jacques de Corbenay, prieur, et de Willaume dit la Piechoite, chanoine de Rombech (1385, septembre-octobre)¹. — Don par Jehan Waixault (?), au prieuré de Saint-Romary du Saint-Mont, afin d'«estre participans a tous jourmaix aux bienffaix et orisons de la ditte englise», d'un meix sis à *la Boudière* sous Dommartin. Ce fut fait en présence de Walthier de Rancourt, curé du Val d'Ajol, de Pierre (?) chapelain de la chapelle Saint-Michel de «Deux sur Lasne», de Jehan de Bruyères, curé de Remiremont, et de Robert, curé de La Bresse. L'acte reçu par le notaire Jehan Bauzey, de Vaudémont, fut expédié par le notaire Jehan Wauthier, l'autre étant mort dans l'intervalle (1406, jour de la translation de Saint-Nicolas). — Donation au Saint-Mont,

¹ La pièce est détériorée à l'endroit de la date et l'on peut lire seulement les mots *Saint-Mychiel*.

par Jehan Perrin, de Franoud, Demenge Vaxal, maître de Miraumont, et consorts, d'une fourrière sise sous Dommartin, près du jardin de la maison de l'église de ce lieu, et de deux quartes de blé de cens annuel assigné sur le champ des genièvres (1509, 1^{er} août). — Bail des terres séparées qui appartiennent au prieuré, à Dommartin (1783).

1388-1783

VII H 15 (Liasse). — 30 pièces parchemin ; 6 pièces papier ; fragments de sceaux.

Franoud. — Prise à cens, par Thiescelin et Elise, sa femme, fille de feu Huguenat de Franoud, de Jehan, dit Merveilleux, chanoine de Remiremont, leur «parcenier», moyennant trois sols de toulinois et un chapon, de la part d'héritages sis au lois et un chapon, de la part d'héritages sis au finage de Franoud que le dit Jehan avait et pouvait avoir par Ysabelat, sa mère, soeur du dit feu Huguenat. Ce fut fait en présence de Jehan, curé de Bellefontaine, doyen de la chrétienté de Remiremont, et de piet Pieres, prieur de Rombech (1308, 30 avril). — Echange entre Guillaume la Perchate¹, prieur du Saint-Mont, et le Grand Perrin de Cheniménil, et consorts, de diverses pièces de terre, sises à Cheniménil et ayant été données au prieuré par Ysabel la Coutence, de Cheniménil, contre deux pièces de pré sises à Franoud, paroisse de Dommartin. Parmi les témoins, Jehan de Docelles, curé et doyen de la chrétienté de Remiremont (1418, 3 mai). — Echange entre Jehan Nabrey, de Plombières, prieur du Saint-Mont, et Nicolas Arnoux, de Franoud, de parties de fourrières, à Dommartin, contre un pré sis au finage de Franoud, *au Rond-du-Faing* (1528, 26 mai). — Echange entre le même prieur (appelé ici Jehan Narel) et Mansuy Gravillain, de Franoud, d'un champ sis à Franoud, contre un pré sis à Dommartin, Franoud et la Coste (1528 v. st., 17 mars). — Echange entre le prieur Pierre Bodel d'une part, Jean Mansuy, Arnulf Grayvillan et Nicolas Jannerot, tous de Franoud, d'autre part, de prés sis au finage de Franoud (1544, 3 mars). — Echange entre le prieur Simon Geoffroy et Christophe Vaxal, de Franoud, de prés sis au finage de ce lieu (1564, 22 février). — Echange de terres entre le même prieur et Demengel Jean Arnoulf, de Franoud, (1564, 22 février). — Lettre de reprise des mains du prieur Simon Geogroy, par Colas Voynesson, de Franoud, et consorts, de meix sis à Franoud, moyennant deux gros de Lorraine, payables tous les ans à la Saint-Etienne, lendemain de Noël (1571, 1^{er} juillet). — Plusieurs échanges de terres entre le même prieur et divers habitants de Franoud (1577, 5 mars). — Echange entre le prieur François Maignien et Claudel Colas Mathieu, de la Coste, d'une pièce de pré sise à Pont, *Es mortes de Pont*, contre un pré au finage de Franoud (1620, 12 février). — Echanges de pièces d'héritages entre Jean Parisot, prêtre, résidant à Franoud, Marie, veuve de Nicolas Guery, du même lieu, et Demenge Colas Guery, de Vecoux (1621, 21 septembre). — Echange entre Jean Parisot, prêtre, résidant à Dommartin, au nom des prieurs et religieux du Saint-Mont, et Demenge Mathieu Joly de la Coste, d'un pré sis à Vecoux, contre un autre pré sis à Dommartin (1633, 5 avril). — Autres échanges entre le même Jean Parisot, procureur des religieux du Saint-Mont, et Nicolas Claudel de Dommartin (la Poirie), Claude Thomas, de Franoud, Jean Estienne, et Jean du Seuch, du même lieu (1634, 16 juin). — Bail de neuf ans consenti par le prieur du Saint-Mont, Antoine de Lescale, à Louis Chartier, de Franoud, d'un champ, dit de Notre-Dame, au finage de Franoud, moyennant un demi-resal de seigle, «en bon et leal grain, bien vanné et hautonné» et la somme d'un francs d'argent, à payer annuellement à la Saint-Martin (1640, 1^{er} juillet). — Echanges de terres entre le prieur Barthélemy Vualtrin, et Louis-Claude Bexon, maire de Pont, et Demenge Perrin, du même lieu (1660, 21 août). — Autre échange entre les religieux du Saint-Mont et le même Claude Bexon, maire de Pont (1673, 12 décembre). — Transaction entre les religieux du Saint-Mont et Etienne Parmentier, de Franoud, au sujet des droits respectifs des parties dans le bois appelé le *Bambois-des-Follets*, au finage de Franoud (1674, 28 août). — Echange entre les religieux et Claude Bexon, maire de Pont (1676, 17 juin). — Echange entre les religieux et Demenge Louis de Franoud (1679, 29 mai).

1308-1748

VII H 16 (Liasse). — 18 pièces parchemin.

La Poirie. — Vente, par Jehan li Verpillat, «apprevandés» de l'hôpital de Remiremont, à Janin, fils de Jehan le Marguerite, de la Poirie, de plusieurs, héritages sis en ce lieu, pour la somme de 6 livres tournois. La pièce, à la requête du vendeur fut scellée des sceaux de Pierre, prieur de

¹ Le même que Willaume dit la Pléchotte, cité en 1385 dans l'article précédent.

Rombech, et d'Adam, doyen de la chrétienté de Remiremont et vicaire perpétuel de Hadol (*Haidous*) (1326, 1^{er} mai). — Vente par Jannate, femme de Durans de Cleurie, à Demonjat, fils de Lorenz de la Coste, de divers héritages sis «on parrochaige de Domp martin», pour douze petits florins d'or de principal (1362, mardi après le «deimoinge cum chante Oculi»). — Donation, en aumône, par Jehan dit Valoix, appréhendé «ez grangez» du prieuré de Rombech, à cette même maison, pour le repos de l'âme des siens et de la sienne, d'un cens de douze sols de deniers tournois à prendre tous les ans et à perpétuité sur des pièces de terre, sises à la Poirie, sur la Goutte et le Ruz de *rozainruy* (1388, fête de Marie-Madeleine). — Donation au prieuré de Rombech, aux fins d'anniversaire, par Colin dit Brido, de la Poirie, de la somme de 12 sols toulois «ou la value de la monnaie cursable au preiz et au fuer», à payer annuellement à la vigile de Noël, et à prendre sur le champ appelé «dou Cloz, devant louwey» de la Poirie. Sont témoins : Symon dit du Saint-Esprit, curé de Saulxures et Richier de Soncourt, curé de Bains (1388, mardi après la Trinité). — Vente par Agathe, femme de Tiebert «aprevendey» de l'hôpital de Remiremont, à Jehan dou Chaingne, fils de Jehan de Maxonchamp (*Marsonchamp*) du champ «Dandelot meix», au-dessous de la Poirie, pour trois florins d'or de principal (1394, mardi après la Saint-Grégoire). — Donation «pure leaul et irrévocable» aux «seignours et aprevendeiz» de l'église de Rombech, par Jehan dou Chaigne, du champ qu'il avait acquis d'Agathe, femme de Thiebers (1395, mardi après la Décollation de Saint-Jean-Baptiste). Cette pièce est attachée à la précédente. — Vente par les enfants de Jannot, fils le Fournier de Remiremont, à Colin, fils la Riche Fame, bourgeois de Remiremont, représentant le chapelain de la chapelle Saint-Mamet, d'héritages sis à la Poirie et dans les paroisses de Dommartin et de Vagney, pour la somme de 6 livres de bons petits tournois. Ces héritages étaient acensées à Jehan fils de Guillaume, gendre de Jannin de la Poirie et à Jehan fils de Lambert de Vecoux, par 6 sols de cens annuel. Il est rappelé dans l'acte que la chapelle de Saint-Mamet fut fondée et édifiée en l'église conventuelle de Remiremont par feu Werri, curé de Jorxey¹ (1347, dimanche après la fête du Saint-Sacrement). — Reconnaissance de ce cens par Jehan, fils de Guillaume, et Jehan, fils de Lambert de Vecoux, et promesse de payer (1347, mardi avant la Trinité). Cette pièce est attachée à la précédente. — Cession à Willaume, prieur de Rombech, par Nycholle dit Guyatte, curé d'Eloyes, comme héritier de son parâtre Jehan Guyatte, de Remiremont, d'un acquêt d'héritages sis à la Poirie. Cette cession est consentie moyennant 4 florins, à dix gros par florin. Parmi les témoins figurent : Nicolas Rasulei (?) et Jehan dit Watier, chanoines de Remiremont, Demenge de grenant, «secrait» de la même église et Rebert, curé de la Bresse (1404, mardi après la fête du Saint-Sacrement). — Donation par Colin, maire de la Coste, aux religieux de Rombech, afin qu'ils prient pour lui et pour ses ancêtres, de diverses pièces de terre sises à la Poirie. Ces pièces de terre avaient été acquises par Demoinget², fils de Lorent de la Coste, de Jeannette, femme de Durand de Cleurie (1419 v. st., 5 mars). — Acensement à Jehan Bertrand, de la Poirie, par Regnal dit Janneret, prêtre de Remiremont, «pour et ou nom dez rentes et revenueez dou cimetièrre de lour dite englise», d'un pré sis *Aulz Faixe*, paroisse de Dommartin, pour un cens annuel de deux gros et d'une géline (1425, vendredi jour de Saint-André apôtre). — Acensement par Laurent Collate d'Espinal, prieur de Rombech, *alias* du Saint-Mont, à Demenge, gendre de Durand de la Poirie, d'un champ sis à la Poirie, moyennant un cens annuel et perpétuel de trois quarts de seigle, mesure de Remiremont (1451, 3 octobre). — Acensement consenti par Jaque Dagonne de Châtel-sur-Moselle, prieur du Saint-Mont, à Demoinge, gendre de Durand de la Poirie, d'un champ et de pièces de terre, sis au finage de la Poirie, moyennant deux gros à payer annuellement le lendemain de Noël (1488, 22 mai). — Acensement par messire Didier Errard d'Arches, prêtre, religieux du Saint-Mont *devant Remiremont*, agissant au nom du couvent, à Perrin La Haiche, de la Poirie, de deux quarts de champ sis entre Vecoux et la Poirie, pour le cens annuel de 1 gros monnaie de Lorraine (1496, 30 avril). — Donation au prieuré, afin de participer aux prières qui s'y disent pour les trépassés, par Nicolas Durand de la Poirie, des deux quarts de champ précédentes qu'il avait acquises de Perrin La Haiche (1496, 30 avril). — Acensement par Jaque Dagonne, prieur, et Jehan de Bruyères, religieux du Saint-Mont, à Jehan Malgère, de Vecoux, et consorts, de diverses pièces de terre sises au finage de la Poirie,

¹ Ce personnage ne devait pas être mort depuis longtemps, car, parmi les témoins de cette vente, figure Gérard, neveu du dit seigneur Werri.

² Voyez au début de l'article cet acte de 1362.

moyennant un cens annuel de 15 gros de Lorraine, 2 deniers et une quarte de bon seigle payable à Noël (1497, 22 juillet). — Donation au «cemytière» de l'église du Saint-Mont, par Jehan de Ruy, de la Poirie, et Lambert, fils de Jacques de Reherrey, de deux gros de cens annuel à prendre sur un pré *A la Grant-Morte*, finage de la Poirie, «au loinge du ban chemin que vient d'Allemainne» (1497, v. st., 5 février).

1326-1497

VII H 17 (Liasse). — 14 pièces parchemin ; 8 pièces papier.

La Poirie. — Vente par Jehan Willemay, des Molières, à Didier Simon, de Vagney, de tout ce qu'ils possédaient à la Poirie (1514, 17 mars). — Echange entre le prieur du Saint-Mont et celui d'Hérival. Pierre Boudel, prieur, et Simon Hilaire, religieux du Saint-Mont, reçoivent un demi-resal de blé seigle de cens annuel que doit à Hérival Claude Moillot, de la Poirie ; et donnent au prieuré d'Hérival, représenté par le prieur Colin Tocquard et Sébastien Valdenaire, Didier Poirot, Pierre Bertrand et Jean Parmentier, religieux, un demi-resal de blé seigle de cens annuel, provenant d'une donation faite au Saint-Mont par Nicolas Mirodier, bourgeois de Remiremont (1552, 10 août). — Transport aux bénédictins (Simon Geoffroy étant prieur), par Godry Masonnaux de Pont, de l'acquêt d'un champ sis à la Poirie (1562, 15 février). — Acensement par Simon Geoffroy, prieur du Saint-Mont, et Jehan le Duc, religieux, à Jehan Laurent, de la Poirie, d'un champ sis à la Poirie, moyennant le cens annuel d'un demi-resal de blé, mesure de Remiremont (1570, 11 mars). — Acensement par le prieur Simon Geoffroy à Nicolas Jacquot, de Vecoux, de «fourrières» et autres pièces de terre, sises à Vecoux et à la Poirie, moyennant le cens annuel de quatre «quartotte» de blé seigle, mesure de Remiremont (1570, 24 juin). — Acensement par les bénédictins du Saint-Mont à Jean Rymey, du Val d'Ajol, de plusieurs pièces de terre à la Poirie (1661). — Acensement par Joachim Le Roy, prieur du Saint-Mont, de pièces de terre, à Jacquot Machel, de la Poirie (1665), et à Nicolas Ougier, de Franoud (1671). — Echange de terres entre deux particuliers de la Poirie. Une des pièces était chargée d'un cens dû aux bénédictins (1713). — Vente par Joseph Henry, laboureur à la Poirie, à Nicolas Thiriot, sagard, de l'emplacement de l'étang du Goulot, sis à la Poirie, pour la somme de 120 livres tournois (1643). — Vente par Nicolas Thiriot, sagard à la Poirie, à Joseph Montelmont, laboureur au dit lieu, d'un terrain (autrefois Etang du Goulot) sis au finage de la Poirie, pour la somme de 400 francs, monnaie de lorraine (1743).

Pont. — Acensement par Dom Philbert Galavaux, prieur du Saint-Mont, à Demenge Perrin, de Pont, de divers héritages sis à Pont, qui étaient échus au prieuré, par suite de non paiement de cens (1650, 25 juillet). — Sentence de la justice ordinaire de Remiremont, condamnant Demenge Perrin, à payer au Saint-Mont les cens qu'il doit au prieuré (1672, 18 février).

Reherrey. — Acensement par D. Barthelemy Delcourt, procureur du prieuré, à Jacques Thouvenin et à Joseph Perry, de Reherrey, de pièces de terre sises à Reherrey (1742).

1514-1753

VII H 18 (Liasse). — 5 pièces parchemin ; 75 pièces papier.

Les Granges Louis. — Transport, par Jean Goery, de Franoud, à Laurent La Roche, du même lieu, d'un pré, sis au territoire de Franoud, lieu dit au *Noir-Paul*, «pour les très bons et agréables services que le dit reteneur a par cy-devant fait au dit renuncieur» (1564, 3 novembre). — Acensement par Dom Barthelemy Vualtrin, prieur du Saint-Mont, à Nicolas Ougier, de Cleurie, de prés, immeubles et étangs sis au territoire de Franoud ; l'une de ces terres se trouve entre l'étang des Cailles et les «Granges-les-Louys» (1660, 11 décembre). — Vente, par Jean Aubrichon, gruyer d'Arches, au prieuré du Saint-Mont (D. Joachim Le Roy étant prieur), d'une maison et grange appelées *Hault-de-Chaisnois*, sise au finage de Franoud, ban de Longchamp, et d'une «grangette» dite «*Ez preys Louys*»¹, mêmes finage et ban (1672). — Baux de la grange Louis *alias* de Noirpoil (1678-1747). — Procès-verbaux de reconnaissance des maisons et héritages dépendant des Granges Louis (1750).

Ferme de Rossepré. — Vente, par le sieur Nicolas Vallette, docteur médecin de S.A. actuellement à Insprück, aux bénédictins du Saint-Mont, d'une maison avec grange, sise au ban de Longchamp, paroisse de Dommartin, dite *Rosseprey* avec toutes ses appartenances, pour la somme de 4400 francs, monnaie de Lorraine, de principal (1680, 30 mars). —

¹ Une note au dos de cette pièce fait connaître que la grange de Noirpal ou Noirpoil est la même que la grange des Prés Louis.

Reconnaissance de la ferme faite par M. Doyette (1727). — Baux anciens de la ferme de Rossepré (1742-1765). — Pièces divers : réparations à la ferme ; fontaine de Rossepré, dite des Mieules ; autorisation pour les fermiers de Rossepré, des chesnes et de la Grange Louis, de prendre du bois dans les bambois de Franoud ; mémoires juridiques (XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècles).

1564-1765

VII H 19 (Liasse). — 14 pièces parchemin ; 1 pièce papier.

Métairie de Dommartin. — Lambers, dit Holierg, en présence de Hanri de Bruyères, prévôt de l'église de Remiremont, et de Girart, curé d'Archettes et doyen de la chrétienté du même lieu, reconnaît que la terre qui se trouve devant le cimetière de Dommartin et où est bâtie sa maison, et qu'il tenait à cens du prieur et des chanoines de Rombech, il l'a «perdu par la defaute de cens que j'ai laissé à paier par quantre ans ou plus» et qu'il l'abandonne au prieur et aux chanoines «a tous jours sans reclain» de lui ni des siens (1279, décembre). — Sentence arbitrale rendue par Bezanson, curé de Vagney, lieutenant du prévôt de Remiremont, et Woillemin de Conflans, cleric, dans un litige pendant entre Bertrand, prieur de Rombech, et les seigneurs du lieu (les chanoines) d'une part, et Symon, dit Cornat, de Dommartin, d'autre part. Ce dernier payait au prieuré un cens de deux resaux de seigle sur un censal, mais n'avait jamais voulu déclarer pourquoi il le payait ; de plus le même Symon tenait, devant sa maison, un meix ou chasal qui appartenait à l'église de Dommartin, et sur lequel un certain Huguenot avait demeuré ; or, le dit huguenot étant mort sans héritier, ce meix aurait dû retourner au prieuré, et les religieux ne savaient pas comment le dit Symon en avait la jouissance, eux n'y étant pour rien ; de plus, le même avait négligé de payer, pendant deux ans de suite, le cens du chasal où est bâtie sa maison, ainsi que du meix Huguenot, ce qui lui faisait perdre tout droit sur ces héritages. A ces griefs s'ajoutaient mésus et injures. Symon répondait à cela que jamais il n'avait eu de déclaration à faire pour le cens de seigle, qu'il avait tenu le meix Huguenot, sous trois prieurs, sans protestation de leur part ; au sujet des injures qu'il avait pu proférer, il affirmait «que plux li avoient dit en fait le dis prours de velenie et batui l'avoit senz raison par quoi il disoit qu'il lou travailloient ai tort». La décision des arbitres conclut aux torts de Symon qui dut donner satisfaction aux religieux. Quant aux injures et aux voies de fait, les deux parties en furent tenues quittes (1303, jeudi avant la Chandeleur). — Prise à cens, par Andreys dit Dasson, pour sa vie seulement, du chasal, du meix et de la curtille où est bâtie la maison Hembert Entulle, au mont de Bellefontaine, moyennant quatre sols toulousins et quatre chapons de cens, à payer à Rombech le lendemain de Noël. Parmi les clauses nous citerons : «Ne ne puix laxier ne changier a vie d'ome ne a touz jours l'eritaige dou dit cens. Et de tel édifice que ie auroie fait suix l'eritaige dou dit cens se ie avoie leaul hoir de mon cors, il en porroit porter et oster ce qui seroit de fut après mon decet et ce qui seroit de pierre demorroit as dis signors». (1304, août). — Sentence arbitrale rendue par Jehan, chevalier, sire de Fougerolles (*Fougeruelles*) et Jehan de Nancey, chancelier de Remiremont, dans un litige entre le prieur de Rombech et les paroissiens de Dommartin : au sujet des dîmes grosses et menues, dîmes d'agneaux, de veaux et de poulains, et corvées de transport de bois (*crovées des loingnes*) (1311, mardi après la Saint-Barnabé apôtre). — Donation après décès, à l'église de Rombech, par Marion, fille de Vinat de Pont, afin «qu'elle soit parcenière dez biens et dez orisons que on feront tous jours maix en la dite église», d'un journal de champs sis *Ex maisiz ez champs de Dommartin*, contigu aux champs des seigneurs de Rombech. L'acte fut reçu par maître Thierris de Remiremont, notaire juré de la Cour de Toul (1327, vendredi avant *Latare*). — Donation au prieuré de Rombech par Jannate, femme de Guillaume Chance (?), cleric de Franoud, «apprehendée» en la maison de Dommartin, de deux pièces de terre arable au finage de ce lieu. (Humbert, curé de Guignécourt, est témoin) (1351, dimanche après la fête du Saint-Sacrement, copie moderne). — Extrait par Etienne Aubry de Aroffe, chanoine de Poussay et notaire de l'officialité de Toul, du testament de maître Jehan Le Loup (Johannes Lupus), chanoine et maître de l'hôpital de Remiremont : il donne à l'église et aux seigneurs de *Chastes* (Rombech), vingt-trois sols et un resal de seigle à prendre sur le pré *le Barrillier* et d'autres héritages sis à Dommartin, pour son anniversaire en la dite église. Présents à la confection de l'extrait : Richer Wybald de Soncourt, Jean de Belmont, Henri de Vicherey, clerics (1368, 24 août). — Donation en aumône, par Isabelle, femme de Guillaume de Dounoux, aux chanoines de Rombech, d'un demi-journal de champ arable, sis au *Meix-du-Champ*, paroisse de Dommartin,

et de sa part du pré *ou Varroi-de-Raon*. Les chanoines seront tenus de faire son anniversaire après son décès. Acte reçu par Joffroy de Toul, prêtre, curé de Girancourt, notaire juré de la cour de Toul (1370, v. st., 1^{er} février, à Dounoux, en «l'osteil dou Maul Parix»). — Donation pour le repos de son âme et de celles des siens, à l'église de Rombech, par Isabelle, fille de Perrel de Dommartin, d'un champ arable «contenant en sommaille cinc quartates de soile», et vente, par la même, à Jacques de Corbenay, prieur de Rombech, d'un autre champ, pour la somme de deux francs de bon or (1379, mardi des fêtes de pâques). — Autre donation au même prieuré par la même Isabelle, d'un champ sis au territoire de Dommartin, en présence de Simon, dit du Saint-Esprit, curé de Hadol, et de plusieurs autres témoins (1383, mercredi après la Saint-Barnabé apôtre). — Echange entre Jacques de Corbenay, prieur de Rombech, au nom de son couvent, d'une part, et Mathieu de Crémanvillers, paroisse de Vagney (*Wabegney*) et consorts, d'autre part. Le prieur a donné à Mathieu un journal de champ sis à Fontaines, paroisse de Vagney, et en a reçu un champ, lieu dit en *Encullengniez*, entre les champs du prieuré. De plus, Mathieu et sa femme Jannate ont donné en aumône au prieuré leur part du meix de la Bouderate, à Dommartin (1383, v. st., 9 mars). — Prise à cens des chanoines de Rombech par Vincent, de Raon et Jehan dit Guayat, de Raon, «jusque ai douzes ans apres ensuigans», du pré dit le *Grand Pré Darnugmesui* (?), paroisse de Bellefontaine. Le cens annuel est de trois gros tournois d'argent, payable à la Saint-Martin d'hiver (1389, jour de fête Saint-Mathieu apôtre). — Vente par Collatte, femme de Mengin Lieffroi, parmentier, bourgeois de Remiremont, à Jehan dit le Mal Jehan de Franoud, fils d'Asselin de Vecoux, d'un journal de terre arable assis au-dessous de Dommartin, pour la somme de six francs de bon or. Fait à Remiremont en l'habitation du notaire Baulduyn de Hadonviller (1392, mardi avant la Chandeleur). — Don au prieuré d'un cens de deux sous et demi de toulois (1398, lundi de la Pentecôte — pièce détériorée). — Accord intervenu par arbitres entre le prieur de Rombech ou Saint-Mont, frère Willame dit la Perchaite, d'une part, et Jehan Rolin de Vaudémont, chanoine Saint-Romary en l'église Saint-Pierre de Remiremont, d'autre part, ce dernier «à cause de sa dite chanoinerie», à cause du pré de la Grosse Pierre, au lieu-dit Clairegoutte. Les arbitres désignés furent Aubert de Savigny, chanoine de Remiremont, et Baudoin de Hadonviller, bourgeois de Remiremont et notaire de la cour de Toul. Les deux-tiers du pré en litige appartiendront au chanoine Saint-Romary, et l'autre tiers au prieuré. Parmi les témoins : Jehan de Girecourt, chanoine de Remiremont, Pierre dit Roche, «secras», et Jehan, maître de l'œuvre de la dite église (1399, le jour de fête Saint-Pierre-aux-Liens).

1279-1399

VII H 20

(Liasse). — 9 pièces parchemin ; 1 sceau.

Métairie de Dommartin. — Echange de terres sises à Dommartin, à Franoud et autres lieux, entre Willaume, fils le Vexard de Franoud, et consorts, d'une part, et Hanry, dit le Tabellion, de la paroisse de Ramonchamp, d'autre part (1405, le lundi de la Pentecôte). — Accord entre frère Guillaume La Perchate, prieur, les religieux du Saint-Mont, d'une part, et l'abbesse et le chapitre de Remiremont, d'autre part, au sujet des dîmes de Dommartin et d'une redevance de six muids de vin réclamées par le chapitre au prieuré à cause du trescens de la paroisse de Dommartin. Les dames abbesses et chanoines lèveront un tiers des dîmes de la paroisse ; le prieuré aura les deux autres tiers, l'un à cause de la cure, l'autre à cause de la demi-charrée de vin que les religieux délivrent annuellement à l'abbesse, à la Saint-Martin d'hiver. Ces dîmes seront «rechaingeable de vairoy¹ en autre an après autre, selon ce que les vairois se pourteront». Les labourages et héritages de la paroisse seront divisés en trois «vairois», et chacune des parties lèvera la dîme dans le sien. Les anciens héritages qui appartiennent au «doaire» de la cure seront francs de dîmes, comme d'ancienneté ; ceux qui seraient dorénavant acquis par le prieuré y seront astreints. Parmi les témoins figurent : Symon Vicherey, chanoine de Remiremont, Robert Walthier et Jacque Le Duc, prêtres et chapelains de la chapelle de «Saint-Memer davant lou choeur doudit monastère de Remiremont» (1420, 18 novembre). — Extrait, à la requête de Willaume La Perchoite, prieur de Rombech, du testament de Catherine, femme de Jehan Mourrelat, pêcheur, bourgeois de Remiremont. La testatrice donne, pour son anniversaire, à l'église de Rombech, tout ce qu'elle peut posséder dans les paroisses de

¹ De *garractum* ou *garrigua*, qui ont donné également *garet* et *guéret* : champ avec ses récoltes. Des documents postérieurs permettent de voir dans le mot *varroi*, l'équivalent de *saison*.

Dommartin et de Rupt, ainsi que ce qu'elle a au chasal Gourriel, sis en la ville de Remiremont (1428, 7 septembre). — Vente à Regnalt Janerat, religieux du Saint-Mont, représentant le prieuré, par Jehan dit Warbatte, bourgeois de Remiremont, de tous ses biens sis dans les paroisses de Dommartin et de Rupt, pour la somme de six francs et demi de principal. L'acte, reçu par le notaire Nichole Pouxendel, de Remiremont, a été extrait de ses minutes, après son décès, par Jehan de Roche, curé de Saulxures, notaire juré de la cour de Toul (1340, jour de fête de Saint-Laurent). — Prise à cens, par Jehan le Parmentier, de la Poirie, de Regnauld Janneret, prieur du Saint-Mont, d'héritages sis à Dommartin (1446, 13 janvier). — Acensement consenti par Guillaume «Declez», prieur du Saint-Mont, à Colin Collenel et à Jehan Henroy, de Franoud, paroisse de Dommartin, du Pré Le Loup, sis en cette paroisse, pour sept gros et deux chapons de cens annuel, et deux florins d'or du Rhin, «à cause d'entrée» (1465, 30 novembre ; sceau du prieur de Rombech). — Bail à cens, par Laurent Nicolay d'Epinal, prieur du Saint-Mont, à Jehan Collegnel, de Pont, paroisse de Dommartin, de plusieurs pièces de terre. Deux expéditions du même bail ; l'une du 5 avril 1484 est une lettre d'officialité, l'autre du 6 avril est établie au nom du prieur. — Acensement par Simon d'Amance, prêtre, chapelain de la chapelle Notre-Dame, sise en la montagne du Saint-Mont *alias* Rombech, à Demenge Thomas de Franoud, d'un champ en la paroisse de Dommartin, moyennant un cens annuel de deux resaux de seigle. Comme garantie du paiement ou *contrescent*, il a engagé «son pied et sa verge de quarte et demie de champs partables contre ses seures» sis dessous Franoud (1490, 31 août).

1405-1490

VII H 21

(Liasse). — 16 pièces parchemin ; 2 pièces papier ; fragments de sceaux.

Métairie de Dommartin. — Echange entre Nicolas d'Escles, prieur du Saint-Mont, et Jehan Paris, écolâtre de l'église de Remiremont, de terres et de cens sis à Dommartin (1505, 8 août). — Vente au prieur Nicolas d'Escles, par les frères Mellois, de la Poirie, d'une moitié de fourrière, sise à Dommartin (1505, v. st., 6 mars). — Vente par Jehan Demengers, du Chesnois, à Jehan Naïbres, de Plombières, prieur du Saint-Mont, de terres sises Dessous-les-Chênes, paroisse de Dommartin (1519, 15 mai). — Ventes et transports à Jean Narel ou Nabrey, prieur du Saint-Mont, de terres sises à Dommartin, par Martin Didier de Franoud, Mongette Stouwenin, de la Nol, Michel, fils de Henry Menestrel, de Franoud, et consorts, Jehan et Laurent de La Goutte (1528, 12 mai-6 juillet). — Accord entre Jehan Narel, prieur du Saint-Mont, d'une part, et Mathieu Joly et Demenge, fils d'Arnould de La Coste, au sujet des «rawayens»¹ pour le pâturage des bestiaux à Dommartin (1528, 9 août). — Vente au même prieur, par Jehan Arnould, de Franoud, d'une part, des quatre fourrières de Dommartin (1528, 15 septembre). — Vente au même prieur, par Jehan, fils d'Arnould de la Coste, de tous les droits que le vendeur peut avoir au «Weroy-de-la-Bourbe» sis à Dommartin (1529, 1^{er} juin). — Acensement consenti par Didier Doridan, de Bruyères, procureur du prieuré du Saint-Mont, à Jehan Girard, de Biffontaine, d'un demi-jour de terre arable sis au finage du dit lieu (1531, 27 septembre). — Vente à Jehan Narel, prieur, par Demenge Chamagne, de Vecoux, et consorts, d'un copel de champ sis dans le clos de Dommartin (1529, 7 décembre). — Vente à Pierre Boudel, prieur du Saint-Mont, par Grand Demenge, de Ventroin, et son frère Demengeoit, de ce qu'ils possèdent au clos de Dommartin (1546, 6 avril). — Cession et transport à Symon Geoffroy, prieur du Saint-Mont, par Demenge Jannerot, de Franoud, de l'acensement qu'il avait obtenu de Mgr de Vaudémont, d'une pièce de terre au ban de Longchamp. Cette renonciation est faite en échange de bons services rendus par le prieuré au dit Demenge (1558, 17 janvier). — Visite et déclaration à la requête du prieur Simon Geoffroy par les délégués des habitants de la Poirie et de Franoud, des «revayens» ou «revehains» de la maison de Dommartin, afin que le bétail de cette maison, propriété du prieuré, ne passe pour vain pâturer, sur les «revayens» des dits habitants, qu'il y ait réciprocité, et que soient évités par là, des contestations et des procès (1572, 24 août). — Procès entre Symon Geoffroy, prieur du Saint-Mont, et Brice Romary Maillot, de la Poirie, devant Adam du Bourg, lieutenant du bailli de Vosges, au sujet de deux chapeaux, l'un de laine et l'autre «d'estelle de bois», saisis comme gages, par Brice Romary sur des serviteurs de la maison de Dommartin, qui avaient fait paître les bestiaux du prieuré au lieu dit le Haut-des-Connexels, ou Faing-des-Hairtz, ban de

¹ Regains.

Longchamp, finage de Dommartin, de Franoud et de la Coste, et les avaient fait boire à une fontaine coulant au même lieu. Le prieur ayant prouvé qu'il avait le droit «de temps de haulte possession» d'envoyer vain pâturer son bétail au dit lieu de la Saint-Jacques à la Saint-Martin d'hiver et d'utiliser la fontaine, il lui fut accordé satisfaction. Brice Maillot dut en outre restituer les deux chapeaux et payer les frais d'enquête et de procédure (1572, 10 décembre).

1505-1572

VII H 22 (Liasse). — 10 pièces parchemin ; 105 pièces papier.

Métairie de Dommartin. — Vente par Claudon Thomas, de Franoud et Nicolas Thomas, de Reherrey, frères, à François Magnien, prieur du Saint-Mont, d'une pièce de terre sise au finage de Franoud et de la Coste (1620, 21 avril). — Vente au prieuré du Saint-Mont par noble Nicolas Arnould, conseiller d'Etat de S.A., bourgeois de Remiremont, de 28 arpents de bois, à la Grande-Goutte, finages de Dommartin et de la Poirie, d'un vivier, au finage de la Poirie, et d'un petit étang près de Vecoux (1628, 14 août). — Echange de près entre le prieuré et Mathieu Joly, de Pont (1633, 5 avril). — Autre échange de terres entre le prieuré et Mathieu Joly et consorts (1634, 6 janvier). — Vente par Jean Grandemenge, du Chesne, et consorts, à Charles de Gondrecourt, prieur du Saint-Mont, de champs sis à Breuche Poirie, près de Dommartin (1643, 5 janvier). — Acte par lequel les paroissiens de Dommartin déclarent qu'ils sont obligés de faire, au profit du prieur et des religieux du Saint-Mont, une journée de corvée par conduit et par an, au temps de la moisson (1668, 18 janvier). — Acensement de plusieurs pièces de pré par le prieuré à Claude Thierriat, de Chaudefontaine (1671). — Vente, par Nicolas Jeangeorge, de Puthière, et consorts, aux religieux du Saint-Mont, d'un champ «d'un rezal en semaille» sis au lieu dit les Raccrués de la Vanne, finage de Celles (1678). — Acte rappelant la convention du 24 août 1572¹, où il est dit que les habitants de la Poirie et de Franoud n'ont d'autres droits dans les regains ou embanies de la maison de Dommartin, que d'y envoyer leurs porcs en temps de «paxonnage» (1681, 18 février). — Vente au prieuré, par Barbe Bexon, femme de Jean Duseux qui a quitté la province et l'a abandonnée avec ses sept enfants, d'un pré sis à la Vieille-Voie, finage du Pont (1732). — Procès entre le prieuré d'une part, et Hydulphe Colenne et consorts, de la Poirie de Dommartin, au sujet d'un droit de vaine pâture dans le canton du Queuchot, dépendant de la grange de Dommartin (1748-1752).

1620-1752

VII H 23 (Liasse). — 4 pièces papier.

Métairie de Dommartin. — Pieds-terriers de 1631, 1646 et 1660.

1631-1660

VII H 24 (Liasse). — 1 cahier de 48 feuillets et 28 pièces papier.

Plaids annaux. — Plaids tenus de 1618 à 1763, à Remiremont, au Saint-Mont ou à Dommartin. — En 1618, le 3 décembre, le plaid a été tenu à Remiremont, par le prieur François Maignien. Le maire, Nicolas Gaspar, a rendu son office, et a présenté trois candidats pour l'élection du maire. Le prieur en a demandé neuf, «suivant l'usage et qu'il a esté accoustumé». Le plaid a été ensuite *banni* «de par Dieu et saint Pierre, de M. le duc et de M. du Saint-Mont»². «Et d'autant que le seigneur a l'option au premier plaid qu'il tient à son événement (sic) ou du depuis de choisir celui qu'il luy plaît à exercer la charge de mayeur, ores que denommez ou non, suyvant mesme que les habitants et subiectz de sa seigneurie ont declairez», le prieur a choisi comme maire Nicolas-Jean Germain, qui a prêté serment. Le seigneur prieur a ensuite demandé à ses sujets, «de quelle nature ilz luy estoient subiectz et asservys, ont dict et déclairez luy estre subiectz de mainmorte en leurs meubles et de poursuite partout, taillables à volonté dudit seigneur une fois l'année» ; ils doivent supporter en outre les frais du plaid, et sont soumis à d'autres servitudes et redevances attachées à la seigneurie. — Les plaids suivants offrent les mêmes caractères ; toutefois on y trouve la nomination d'un doyen, et la déclaration des mainmortables de la seigneurie.

1618-1763

VII H 25 (Liasse). — 3 pièces parchemin ; 26 pièces papier.

¹ Voyez VII H 21.

² Ces paroles étaient répétées trois fois.

Mainmorte, tutelles et curatelles. — Extrait d'un ancien registre Saint-Pierre de Remiremont, par Jean de Balneis : «Item dient que quant ung homme se veult remuer de desous son segnours et aller desouz ung aultre en queque segnourie que ceu soit il en doit pourter avec lui sa terine, son cramaille et son leict et senssy estoit que le segnours de corps et d'avoir aussy bien comme le de lai en avant après lumière sonant desouz eulz en lours maison il est acquis de corps et d'avoir. Et sencor il trovoit on sen le corps de lui sa terine son cramaille, il est en la mercy les segnours de corps et d'avoir aussy bien comme le corps de lui il fuit» (Copie du XV^e siècle d'un texte antérieur). — Sentence arbitrale relative à une affaire de *contremand*. Jehan de La Roche, de Franoud, s'était contremandé ; il avait quitté la seigneurie du Saint-Mont, pour celle de noble homme Claude de Jeandelaincourt, bailli d'Epinal. Le prieur prétendait que, depuis, Jehan de La Roche avait été trouvé «mesurant» et «oultre les termes acoustumes en contremain», et réclamait la confiscation de ses biens. Jehan de La Roche affirmait le contraire : les parties désignèrent comme arbitres noble Thiébault de Jussey, chevalier, et honorable Huyn Reynette, lieutenant de Nancy. Après enquête, Jehan de La Roche dut payer au prieur 3 florins d'or, et à Claude de Jeandelaincourt 3 florins d'or et un florin d'or pour vin, et promettre de résider sous la seigneurie du prieur dont il restera homme et sujet, sans pouvoir jamais se contremander. Seul l'un de ses fils pourra résider sous la seigneurie du sieur de Jeandelaincourt et être son homme. Ce fut fait en présence de noble Ferry de Parroy, capitaine d'Epinal, et de vénérable Jehan Paris, écolâtre de l'église Saint-Pierre de Remiremont (1487, 20 juin). — Information par devant François du Bois, receveur d'Arches, à la requête de S.A., et de la part de Jean Champy, prieur du Saint-Mont, afin de prouver que les prieurs du Saint-Mont possèdent les «mortes mains» de leurs sujets de Franoud décédant sans héritiers. Le premier des témoins qui ont déposé est le prieur d'Hérival, Sébastien Valdenaire (1587, 16 et 17 mai). — Minute de mémoire relatif au droit qu'ont les prieur et religieux du Saint-Mont de créer les tuteurs et curateurs pour leurs sujets résidant dans les seigneuries de Belmont et Franould (s. d. [XVII^{ème} siècle]). — Accord entre le sieur Maignien, prieur du Saint-Mont, et dame Anthoinette de Resnelz, dame et secrète de l'église Saint-Pierre de Remiremont, au sujet de la mainmorte de François Demangel, natif de Franould. «Sujet originaire» du prieur, et décédé, sans héritier, à Pont, seigneurie de la secrète. Après procès, et consultation de conseillers d'Etat de S.A. qui ont déclaré que «l'usage en estoit fort incertain pour avoir esté diversement pratiqué», les parties en sont arrivées à l'accord suivant : la mainmorte de Demangel se partagera également pour ce cas particulier ; à l'avenir chacune l'aura entière sur son sujet d'origine, sans tenir compte du lieu du décès. La pièce porte les signatures autographes d'Antoinette, de Frenelz, de François Magnien et des conseillers d'Etat Arnoult et Robert (1614, 10 juillet). A cette pièce se doit joindre une double information des 30 avril et 15 mai 1614, faite au nom de la secrète de Remiremont et du prieur du Saint-Mont, sur le fait des droits de mainmorte appartenant à la première dans la seigneurie de Pont, Auterive et Xennois, et au second, dans celle de Franoud. — Litige entre François Mesgien¹, prieur du Saint-Mont, d'une part, et noble Pierre Mesgnien, son frère, seigneur de la seigneurie des Pilliers et de Laval au ban de Vagney, pour les trois quarts, honoré seigneur M. de Raigecourt, bailli d'Epinal, pour l'autre quart, d'autre part, au sujet de la mainmorte de Laurent Jaudra, décédé à Fontaine-les-Vagney, en la seigneurie des Pilliers. Le prieur prétendait, à l'encontre de l'autre partie, que le dit Laurent était son sujet naturel, étant né à Franoud. Pour éviter procès et brouille, les deux frères ont convenu, pour cette fois seulement, de partager les trois quarts de mainmorte du défunt, le prieur recevant ses poursuites contre le sieur de Raigecourt, pour l'autre quart ; témoin, Héric d'Hanus, seigneur d'Hurbache, demeurant à Blâmont, beau-frère des parties (1617, 16 septembre). — Créations de tuteurs et curateurs (XVII^e s.). — Sommation faite par le mayeur de Franoud à Jehan Thirion de la Nol de remettre sa prétendue charge de curateur des hoirs de feu Michel Jeangeorge de Belmont et de rétablir le «bien homager» qui appartient aux pupilles et en treffond aux religieux, et qu'il a vendu sans l'autorisation de ceux-ci (1642). — Compte rendu par Jeannon Villaume, veuve de Nicolas Mansuy, de Franoud, comme tutrice de ses enfants (1644). — Compte et contrats divers relatifs à la mainmorte des pupilles de feu Demenge Jacquemin, de Belmont (1696-1699). — Assignation de Joseph Durant, de la Nol, pour l'obliger à donner un inventaire des meubles et effets de la communauté, ensuite du décès de

¹ Le nom de ce prieur est écrit Magnien, Maignien ou Mesgnien.

sa femme (1714).

XIV^{ème} siècle (?)

VII H 26 (Liasse). — 14 pièces papier.

Inventaires après décès. — Inventaire des meubles appartenant à feu Claudin Jannerot : «Une vache cendrée nommée Chartaye ; une grande et bouvrie de bois ; deux pourpoin, un de saixin, l'autre de drap usé ; deux chausse de toille ; deux bats de toille ; trois chemises ; une robbe de femme usée ; quatre linceux ; cinq chemises de femme ; huitcs aulne de couvrechefs ; six couvrechefs couppé ; un licts ; quarante frans debté par feu Mathieu Lambert de Vescoux ; trente-six frans dheu par Colatte fille de feu Claudin Jannerot-le-Vielz au nom de Colatte sa mère» XVII^{ème} siècle). — Inventaire des meubles de Jean fils de Vincent Willaume de Franoud (XVII^{ème} siècle). — «Une vache sur rouge et blanc nommée Graibatte ; une autre rouge avec une teste blanche nommée Guemeixon ; une autre rouge nommée Blanche Queue», ces trois vaches louées par Jacquot Petit Lambert, de Planois, pour huit francs par an et par vache ; «deux licts ; un travers ; une toye de lict toute neuve ; cinq linceux ; trois couvrechefs ; une serviette ; une toye de travers, deux chemises, une aulne de toille ; une bressière de saixin ; un gripon de saixin ; un cotillon de drap violet ; un grand chaudiron ; un autre petit chaudiron ; un imals ; une grande poelle de noir fer ; une autre poelle d'arrain ; un ouial epiat ; un pot de fer ; un houez ; une hache ; une baisse de bois ; un vambre (?) ; un chair challez ; un sael de bois ; une quarte pour livrer le grain ; une grand scelle et une fochelle ; une forche ferrée ; un cuvel buray ; une trans ; un crochet de fer ; trois grands escuelle de bois ; trois des petite, le quatriesme en une poelle saicheresse ; une basse ; neuf gros d'argent» (1635). — Inventaire des meubles de Nicolas Mensuin, de Franoud ; entre autres choses : une quarte à livrer le blé et un foural, une camisole de «violet», un haut de chausse violet, un certain nombre de quartes de blé, seigle, de froment de Pâques, d'orge, de pois, de fèves, de millet et de *grise*, une cavale, son poulain et son «harnissement», une vache fauve, appelée Favatte «fruit portant» (1643). — Inventaire des meubles et effets de Mougel Duchesse, de Franoud ; dans deux sacs de toille étaient refermées les espèces suivantes : une pistole d'Italie et un deniers (37 francs, 6 gros) ; une demi pistole de Gênes (12 francs 6 gros) ; un écu sol et un demi (19 francs 6 gros) ; un ducat à la grande croix (13 francs) ; un demi-louis d'or et une demi-pistole d'Espagne (25 francs 6 gros) ; sept louis blancs et trois quarts (54 francs 3 gros) ; dix quarts d'écu, la plupart légers (22 francs 6 gros) ; cinq testons d'Allemagne (7 francs 6 gros) ; un teston de France (2 francs 2 gros) ; deux testons de Lorraine et un de Metz (5 francs) ; deux testons de cardinal (3 francs) ; deux demi-pièces de France et un quart (3 francs 9 gros) ; quatre pièces de neuf gros (3 francs) ; trois quarts et demi de réaulx (5 francs 3 gros) ; un demi-philippe d'argent (3 francs 9 gros) ; vingt et un «chelin» (6 francs 3 gros 8 deniers) ; cinq pièces de cinq gros de Lorraine (2 francs 1 gros) ; deux pièces de huit gros (1 franc 4 gros) ; un quart de «patagon» (1 franc 9 gros) ; une pièce de quatre gros et demi de Bourgogne (4 gros 8 deniers) (1659, 11 janvier). — Inventaire des biens de Claude Mathieu, de Franoud (1684). — Inventaire des biens d'Anne Arnould, de Franoud (1719). — Etat des inventaires faits à Franoud, par le maire de ce ban (XVII^{ème} siècle). — Partage entre Didier Louys, son frère Jean et Mengeotte sa sœur, de l'héritage provenant de leur père (1608).

XVII^e-XVIII^e s.

- Eloyes et Lavelines-du-Houx.

VII H 27 (Liasse). — 5 pièces parchemin ; 10 pièces papier.

ELOYES. — Acté par lequel Beline et Ydate, filles de feu Vivian *des Loyes*, font connaître qu'elles ont eu une difficulté (*bestans*) avec leur frère Watier, curé de Pouxoux (*Poixeux*) au sujet de deux journaux de terre sis au finage d'Eloyes, au lieu dit «en la Croée» ; le dit Watier a donné en aumône ces deux journaux de terre à la maison de Rombech, Dans l'impossibilité de prouver leur droit, Beline et Ydate ratifient cette donation, en présence de Droon, chanoine et prévôt de l'église de Remiremont, et de Girard, curé d'Archettes, doyen de la chrétienté de Remiremont (1265). Parchemin autrefois scellé des sceaux des deux témoins sur simple queue. — Prise à cens de Guillaume d'Escles, prieur du Saint-Mont, par Gérard le Roier et Didier Honoy, tous deux d'Eloyes, de deux champs, sis à Eloyes, l'un appelé le Champ des Moines, l'autre le Champ du Chastel, moyennant un resal de bon seigle, mesure de Remiremont, à

payer tous les ans au terme de Noël (1478, 10 octobre). — Sentences prononcées contre des particuliers d'Eloyes relatives au paiement de cens (1641, 1659). — Partage de la succession de feu Etienne Redouté, en son vivant, contrôleur de la prévôté d'Arches ; les héritiers étaient : demoiselle Gabrielle George, veuve d'Etienne Redouté, Antoine-Charles Pillement, écuyer, sieur de Russange, doyen de l'université de Pont-à-Mousson, à cause de Dorothée Redouté, sa femme, fille d'Etienne, et Joseph de Montagne, chevalier, capitaine grenadier pour le service de S.M. au régiment Dauphin, mari de Marie-Suzanne Redouté, seconde fille du défunt. Dans la part de Gabrielle George, douairière, figure une grange sise à Eloyes (*au lieu des Loyes*), à charge d'acquitter entièrement une dette passive de la communauté de 4000 francs barrois contractée par elle et son mari envers les religieux du Saint-Mont (1696, 18 janvier). — Engagement, puis vente de la grange ci-dessus désignée par la demoiselle George aux religieux du Saint-Mont, afin d'éteindre la dette contractée envers eux (1703, 25 et 26 août). — Bail de six ans de la même grange, consenti par les religieux à Joseph Vauthier, maître éperonnier, demeurant «aux Loyes» (1703, 20 novembre). — Acensement de terres à Eloyes, pour Nicolas Charpentier, de ce lieu (1720). — Autres, pour Nicolas Vautier (1741). — Bail de trois, six, neuf années, d'un champ sis à la Ronde-Poche, finage d'Eloyes, consenti à Quirin La Cotte, de ce lieu, moyennant un loyer annuel de deux quarts et demie de seigle et de deux livres de chanvre femelle (1718). — Autre bail consenti au même, d'un champ sis Devant-les-Huisses, finage d'Eloyes, moyennant neuf quarts de seigle (1759). — Requête des religieux du Saint-Mont, aux fins d'être payés «par privilège et préférence» des neuf quarts de seigle et deux livres de chanvre à eux dus par Quirin La Coste et contre lequel Claude Abadie, bourgeois de Bruyères avait fait interposer saisie sur les fruits pendants par racine dans les deux champs amodiés (1760).

LAVELINE-du-HOUX — Acensement par le prieur Guillaume d'Escles à Marguerite, femme de Camu de Laveline-du-Houx, de la moitié du champ de la Sente, sis entre Houx et Laveline, qui était échu au Saint-Mont par défaut de paiement de cens, pour un gros et demi de cens annuel. Parmi les témoins figure honorable homme Guillaume de la Chalme, sonrier (1478, 30 avril).

1245-1760

- Ramonchamp et Rancourt.

VII H 28 (Liasse). — 8 pièces parchemin ; 28 pièces papier.

RAMONCHAMP. — Vente par Jannette Bruy Bonel de Saint-Maurice, à Henry, dit Tabellion, de Ramonchamp, du quart du «varoir» du Pré-Robert, sis sur le Ruy de Varenbert, moyennant deux francs de principal et un demi-franc pour les frais (1412, samedi après la fête de Saint-Maurice). — Engagement par Aubert, gendre de Martin de l'Etraye, à Jehandel de Ramonchamp de la moitié du pré des Cloz, sis derrière la ville de Ramonchamp, pour la somme de sept francs (1423, mardi après la Saint-Valentin). — Prise à cens par Colin Pingual, de Xoarupt¹, paroisse de Ramonchamp, de Colin Erard, d'Arches, bourgeois de Remiremont, d'un pré, dit le «Clo Pellisson», sis sous la «ville» du Champ, pour huit gros de Lorraine et un chapon à payer annuellement au jour de Saint-Martin (1451, 14 septembre). — Acensement par Nicole d'Escles, prieur du Saint-Mont, à Jehan et Colin Tremosel, frères, du Champ, d'un pré appelé le Clos Pellisson, moyennant neuf gros et une géline de cens payables annuellement à la Saint-Martin (1514, 28 novembre). — Sentence condamnant Elisabeth, veuve de Demenge Brice, de Xoarupt, à payer le cens du Clos Pellisson (1664). — Constitution de rentes au profit du prieuré, au Ménil, à l'Etraye et à la Moline (1717-1782).

RANCOURT. — Traité entre les religieux et le curé de Rancourt, Claude Poinsignon, au sujet de la collation de la cure et des dîmes (1663). — Sentence condamnant les habitants de Rancourt et de Madecourt à payer la dîme (1676). — Fourniture des animaux mâles par les habitants de Rancourt (1677). — Collation, par les religieux du Saint-Mont, de la cure de Rancourt et Madecourt à Gaspard Ferriot, prêtre du diocèse de Toul, ensuite de la résignation de Claude Poinsignon (1678). — Condamnation des habitants à fournir les animaux mâles (1680). — Traité entre les religieux et le curé de Rancourt pour la portion congrue (1699). — Terres et héritages appartenant à l'église de Rancourt (1706). — Pièces diverses concernant les

¹ Lieu-dit de la commune de Ramonchamp.

dîmes, menues et grosses (XVIII^{ème} siècle). — Témoignages de particuliers au sujet de vignes, sises à Madecourt et pour lesquelles se payait la dîme de raisins «à l'onzième» (1738, 1740).

1412-1782

- Remiremont.

VII H 29 (Liasse). — 12 pièces parchemin ; 1 pièce papier.
Acte par lequel Renalz de Plombières, prieur de *Rombec* et curé de Dommartin-lès-Remiremont, «estans en sa chambre a Rombec en son leit, dehaities» déclare devant plusieurs témoins qu'il a édifié la maison et le chasal que lui et ses frères ont à Remiremont, sis entre le chasal de la prébende de Demenge Le Louf et la maison de la femme Sotel. Cette maison a été entièrement construite aux frais des «lieux» de Rombec et de Dommartin et elle doit appartenir au prieuré. En récompense de la peine qu'il a eue dans cette affaire, il prie ses frères et «conchenoïnes» de Rombech de lui faire tous les ans son anniversaire, ce qui lui est octroyé. Il affirme que, contrairement à ce qu'il a pu dire autrefois, il ne doit rien à son frère Gérard de Plombières, moine de Lure. Fait en présence de Jehan Roucroute, gouverneur des écoles de Remiremont, de Jehan, vicaire perpétuel de Celles, doyen de la chrétienté et de Nicole de Rambercourt-aux-Pots, curé de Remiremont, ces deux derniers ayant scellé l'acte (1342, fête de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste). — Donation en aumône, par Bonneamie, femme de Perrin, fils du barbier dit le Boul Perrin, bourgeois de Remiremont, de sa maison, sise au bourg de Remiremont, rue de la Courtine, réserve faite de la moitié de cette maison où Bonneamie et son mari pourront résider leur vie durant ; de quatre journaux de champ arable au finage de Pont. Cette donation a été reçue au nom du prieuré par Willame dit la Perchatte¹, prêtre, chanoine régulier et apprébendé de cette église (1387, mercredi après l'apparition de Notre-Seigneur). — Vente, par Marguerite, fille d'Henry de Girancourt et veuve de Pierre Chaitterel, bourgeois de Remiremont, à Demoinge, fils de Mathieu, de la Madeleine devant Remiremont, d'une maison sise à Remiremont, rue des Prêtres, non loin de l'hôpital, entre la maison de Jehan Girard et celle du prieuré du Saint-Mont, pour la somme de dix-sept florins de bon or (1443, 22 avril). — Acensement par le prieur Guillaume d'Escles, à Jean Colin, curé du clerjus, d'une maison appartenant au prieuré, sise à Remiremont, dans la grande rue, au lieu dit anciennement En la Saulnerie, pour dix-huit gros de Lorraine de cens annuel (1460, 25 novembre). — Vente de la même maison par Demenge, fils de Mathieu, de la Madeleine, à Jehan Collette², «recowertour», bourgeois de Remiremont, pour vingt-deux francs de Lorraine. Il est dit dans cet acte que les appartenances de la maison s'étendent «jusques es murs de la fermetei de la ville par darrier» (1479, v. st., 16 janvier). — Vente de la même maison par Demenge, à messire Gérard Mathei, prêtre, doyen de la chrétienté de Remiremont, pour la somme de vingt-trois francs et demi de Lorraine. Le vendeur avait «retrait» la dite maison des mains de Jehan Collatte (1472, 21 août). — Vente de la même maison par Jehan Mengin, de Remiremont, et Jannette, veuve de Nicolas Didier, jadis bourgeois de Remiremont, à messire Nicolas Petiet, de Saint-Baslemont, chanoine de Remiremont, curé de Blaye³ au diocèse de Toul, pour la somme de quarante francs de Lorraine (1480, 20 novembre). — Vente de la même maison par Georges de Velotte, dit le Mouton et Didier dit le Collier de Saint-Baslemont, frères, à noble Claude Dorgain, de Darney, lieutenant Saint-Pierre de Remiremont, pour soixante-quatorze francs de Lorraine. Présents : frère Jehan d'Aubiey, prieur d'Hérival, Jehan Paris, chanoine de Remiremont, Symon d'Amance, prêtre, et plusieurs autres témoins (1486, 21 décembre). — Vente de la même maison, par Claude Dorgain, lieutenant du sonrier de l'église Saint-Pierre de Remiremont, à Jehan Maignien, de Bains, chanoine en la même église, pour la somme de «six vingt dix francs» de Lorraine (1496, 2 juillet). — Transport de la même maison par Jehan Maignien, de Bains, chanoine et doyen de la chrétienté de Remiremont, curé de Saulxures et de Saint-Etienne, au prieuré du Saint-Mont, à charge par celui-ci de faire son anniversaire ainsi que celui de son oncle Jehan Robert, de Bains, inhumé auprès de grand autel en l'église du prieuré. Le donateur continuera d'habiter dans la maison jusqu'à sa mort. Présent : Claude Borrel, chanoine de Remiremont et doyen de la chrétienté de

¹ Devenu prieur, par la suite.

² Jean Collette est témoin dans l'acte précédent.

³ Auj. Vosges, ferme de la commune de Racécourt, canton de Dompaire.

Jorxey (1503, 22 juin). — Constitution de rente, au profit du prieuré, par noble Jean de Ranfaing, lieutenant de sénéchal à Remiremont (1631). — Arrêts du Conseil royal et de la Chambre acensant aux religieux du Saint-Mont, le terrain des fossés de la ville de Remiremont, sis derrière la maison du prieuré, pour la construction d'écuries (1752).

1342-1752

- Rupt.

VII H 30

(Liasse). — 4 pièces parchemin ; 3 pièces papier.

(Lépage, Maxonchamp). — Vente par Adeline, fille de Jannerat, de la *Nourmanville* (La Dermanville), autorisée par son mari Jehan Flajolat, de Lépage, à Guillaume Crallenié, chanoine de Remiremont, d'un cens d'un demi-resal de seigle et douze deniers, assigné sur un champ, dit le champ «Destrasse», sis à Maxonchamp, pour la somme de soixante-dix sols de petits tournois (1343, mai, mardi après la translation de Saint-Nicolas ; copie papier du XV^{ème} siècle). — Vente par Hannis, veuve d'Estelin de la Roche «delz la Normanville», à Nichole, curé de Rupt, pour 50 sols de tournois, d'un cens annuel et perpétuel de deux sols de «menoié coursable a communes danrées en la ville de Remiremont», assigné sur deux champs sis au finage de Maxonchamp (1343, mardi après la fête de Saint-Vincent). — Vente par Jannette, fille de Bonard, de Lépage, à Demengeoit, fils de Perrenel, de «Montéamont», du quart du champ de la Boudière, du quart du pré de Wyxiars, du quart des prés de Xerbessécoste, et du quart du pré de la Houssière, pour la somme de quatre francs de bon or ([début du XV^e s.], jour de fête Saint-Mathieu apôtre). — Acensement par Guillaume, dit la «Perrochoite»¹, prieur du Saint-Mont, à un certain nombre d'habitants de Rupt, «tous conjointement ensemble» de tous les droits et actions du prieuré sur une «tenue» appelée de la Goutte, au-dessus du village de Rupt, du champ de Pont-Fosse, entre le *Plain-des-Soïps* et la voie qui vient de Chievremont, pour trente gros de Lorraine et deux chapons, à payer annuellement la veille de la Nativité de Notre-Seigneur. Comme contre cens, et pour plus grande garantie, les preneurs ont engagé à l'église du Saint-Mont des héritages qui leur appartiennent en propre, et qui seraient acquis au prieuré en cas de non paiement du cens. En outre ils ont reconnu qu'ils doivent fournir le foin aux bêtes des chars et charrettes de l'église, lorsque ses «gresses» seraient à Rupt ; en temps de «woyens» ils sont tenus de garder en leurs «woyens» une grosse bête ou deux de l'église ; ils ne peuvent empêcher personne de venir habiter à la Goutte et y construire une maison ; enfin, il est prévu que tout héritage engagé comme contre cens qui serait vendu, serait acquis de ce fait au prieuré (1415, 24 décembre. Copie papier contemporaine). — Acensement par Nicole d'Escles, prieur du Saint-Mont, à Nicolas phelippe, de Rupt, et Didier, son frère, des droits du prieuré sur la «tenue de la Goutte», moyennant trente gros de Lorraine et deux chapons, payables à la Saint-Martin d'hiver (1506, v. st., 12 janvier). — Proclamation en l'église de Rupt par le chapelain, à la requête de Symon Jeoffroy, prieur du Saint-Mont, de pièces de terre, échues au prieuré faute de paiement des cens (1568, 24 octobre).

1343-1568

- Saint-Amé.

VII H 31

(Liasse). — 11 pièces parchemin.

Autrive. — Vente par Henrias Moillas, d'Autrive, à Jehannette dite dame de Raix, demeurant en la maison «Notre-Dame du Boix», celle-ci achetant au nom du prieuré de Rombech, de trois sois petits tournois de rente annuelle, pour la somme de trois petits florins et demi de principal. Moillas payera cette rente tous les ans à Jehannatte, et après la mort de celle-ci, aux religieux de Rombech, qui seront tenus de célébrer l'anniversaire de la défunte (1360, jour de Saint-Philippe et Saint-Jacques). — Vente par Jehan dit Chodelz, d'Autrive, à Guillaume de Remiremont, prieur de Rombech, d'un cens de quatre «grois viez tournoix» d'argent et quatre «de viez fors», seize forts étant comptés pour un gros, pour la somme de dix florins et demi de bon or de principal, et deux florins pour les «costenges» le vin et les lettres. Le dit cens est assigné sur des pièces de terre sises sous Autrive (1401, mardi après les Bures). — Lettres de l'official de Toul faisant connaître que Jehan gendre Costan et Jehan Chalde Awe, d'Autrive, paroisse de Celles, avaient pris et retenu, le jour de Sainte-Madeleine 1399, du prieur du Saint-

¹ L'orthographe du nom de ce prieur est très variable : La Perchatte, la Perrochoite, la Perchoite, etc. Il en est de même pour les noms des autres prieurs jusqu'au XVI^{ème} siècle.

Mont, Guillaume la Perchoite de Remiremont, pour un cens annuel de quatre sols de toulois, des champs et meix sis à Autrive, et qu'ils avaient engagé en contre cens d'autres pièces de terre. Jehan gendre costant, le jour même, a renoncé à sa part de retenue et l'a, avec l'assentiment du prieuré, transmise à ses deux soeurs. Les lettres d'officialité sont du 3 mai 1412, mais n'ont été expédiées, à cause de la mort du notaire, que le 10 janvier 1416 (v. st.). — Vente, par Jehan de Celles, forgeron, à Jannette, fille de Colin de la Coste, de la moitié de la «sommaile» d'une quartate de blé sise à *Cherevey desoub Autrive*, et de la moitié de la «sommaile» de deux quartates de seigle, vers la *Voie des Falleures* et à proximité du chemin qui sort de la Nol, pour deux écus de bon or et un demi-resal de seigle (1417, mardi après Saint-Martin d'hiver). — Acensement par Guillaume d'Escles, prieur du Saint-Mont *alias de Rombech*, à Rencey d'Autrive et consorts, tous du «parrochaige» de Saint-Amé, de tous les héritages donnés à l'église du Saint-Mont par Jehan Guelloz, d'Autrive, et sis au finage du dit lieu, moyennant un cens annuel de cinq gros et demi de Lorraine, payable le lendemain de Noël, et avec engagement, comme contre-cens, de la part des preneurs, d'héritages leur appartenant (1457, 26 avril). — Cunin, gendre de Malgray d'Autrive, pour le repos de son âme et de celles de ses ancêtres, et aussi, pour ne pas être dépossédé des héritages qu'il tient à cens de l'église du Saint-Mont, donne à cette église et à ses religieux deux gros de Lorraine de cens annuel, assignés sur le quart par tout des leictz de awe de la Gueux-du-Pot (v. st., 8 mars). — Acensement par Laurent Nicolay, d'Epinal, prieur du Saint-Mont, à Jehan de Saulxe, de Meyvillers (*Maillevillay*), paroisse de Saint-Amé, d'un pré sis sous Autrive, appartenant de toute ancienneté au Saint-Mont, pour quatorze gros de Lorraine de cens annuel (1482, 2 juillet). — Acensement par Simon Geoffroy, prieur, et les religieux du Saint-Mont, à Nicolas Amet, de Chanois, de pièces de pré sises aux finages de Meyvillers, d'Autrive, de Peccaviller et de Champé, pour deux gros de Lorraine et un chapon (ou deux gros pour le chapon) de cens annuel (1563, 3 juin).

Bémont. — Laix par Jaquas de Courbenai, prieur de Rombech, et son couvent, à Jehan Haccart, de Bémont, d'un chasal avec un «édifice de bois» qui y est construit, sis à Bémont. Le dit Haccart sera homme lige du prieuré, ainsi que ses héritiers qui tiendront le chasal après lui. «Et doit tenir le dis Jehans Haccars et ses hoirs en remenant de notre dit homaige de Belmont sa partie de la terre selonc ceu qu'il seront d'omes demorans en nostre dit homaige c'est asavoir autant le ung come li aultre» ; le preneur paiera un cens annuel de cinq sols de bons toulois et d'un chapon. Ce laix est consenti au dit Haccart moyennant six francs pour entrée, au profit de l'église et deux francs pour le vin «departir» entre les religieux. Le prieur a de plus acensé au même Haccart, un certain nombre de pièces de terre et de champ sis à Bémont, mais ne faisant pas partie de l'«hommage» de Bémont, pour un cens annuel de quatorze quartes de seigle (1392, lendemain de la fête du Saint-Sacrement). — Accord entre François Magnien, prieur du Saint-Mont, et les détenteurs à cens du Censal de Malsey, la plupart habitants de Bémont (1625). — Laix à titre d'hommage et d'acensement par les religieux du Saint-Mont, à Joseph Le Maire, de Bémont, d'un chasal de maison, sis à Bémont, sur la seigneurie du Saint-Mont, et d'une autre pièce, même seigneurie, moyennant, par an, six gros d'hommage et six francs de cens (1688).

1360-1688

VII H 32 (Liasse). — 20 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

Celles. — Jehan, fils de Jannatte, bru du Roussel de Roche, reconnaît que, en retour de ce que le prieur et les seigneurs chanoines de Rombech l'ont «apprébéndé» en leur maison de Miraumont (*Mignerolmont*), il a donné au prieuré le pré dit de la Lovère, sis sur la paroisse d'Eloyes ; un meix et une fourrière dits de la Goule, et tout ce qu'il peut avoir dans les prés *dou Ronal* dessous Meyvillers, paroisse de Celles. Parmi les témoins : Gérart, curé de Rupt (1352, samedi après la Purification Notre-Dame). — Vente, par Colin, dit Barille, de la Nol, paroisse de Celles, à Jaque de Corbenay, chanoine de Rombech, d'un journal de terre arable et du tiers de trois «quarrelz», pour la somme de six bons florins d'or. Le vendeur a pris à cens de Jaque de Corbenay les dites terres moyennant trois quartes de seigle par an. A la mort de Colin, le tout reviendra au dit Jaque (1364, jour du Saint-André). — Vente par Jehan dit Nurdin de Peccaviller (*Piscavilleir*), paroisse de Celles, à Jehan, gendre Le Garehardat, de Bémont, même paroisse, de la moitié du pré dit à Coldoiasse, sis entre la Roche du *Trail-de-Lespache* et la Rivière de Cleurie, pour un florin de bon or. Parmi les témoins figure Simon, curé de Celles

(1379, dimanche avant la Nativité Notre-Dame). — Fondation de messes en l'église du Saint-Mont par Jehanne d'Aigremont, abbesse du «monastère» de Remiremont, pour le repos de son âme et de celle de son frère, Regnault de «Chosuel», seigneur d'Aigremont, chevalier¹. Pour cela, elle donne à l'église collégiale de Rombech, de l'ordre de Saint-Augustin, tout ce qu'elle avait acquis dans la paroisse de Celles des enfants de Philippin de Laveline-devant-Bruyères, en maisons, chasualz, meix, prés, terres arables, bois, eaux, rentes et cens, plus un pré, dit le *Neuf-Pré*, même paroisse, sis sur la rivière de Vologne (*Vouloingne*) près du chemin qui va de Celles à Autrive. L'acte fut rédigé par Joffroy Cellarius, prêtre, curé de Girancourt, chanoine de Remiremont et notaire de la cour de Toul, en présence de Pierre de la Roche, «secret» de l'église de Remiremont et de Jehan de Queirs, «servant» en l'église de Rombech (1380, 22 mai). — Don à l'église de Rombech, par Thiébert fils de Jehan de Celles et Jannette sa femme, afin d'être «aiconpaignez» eux et leurs ancêtres «auz amonnes, proieres, orisons et bienfais» de cette église, d'un cens annuel et perpétuel de deux sols de toulais payable à la Saint-Martin d'hiver et assigné sur leurs maison et chasal sis à Celles. Après leur décès, ceux qui tiendront la dite maison, seront obligés de payer le même cens, sous peine d'excommunication et de confiscation de l'héritage (1387, mardi avant «Pasque florier»). — Vente par frère Jehan dit Chonquains (?), de Remiremont, frère mineur de Neufchâteau (*Nuefchastelz*), avec l'autorisation de frère Gile, gardien des Frères mineurs en Lorraine, à Henry dit Le Roy, bourgeois de Remiremont, de deux pièces de terre arable, séant au finage de Celles, et de tout le «remenant» des héritages qu'il peut avoir aux finages de Celles, de Vagney (*Wainbenei*), de Dommartin, de Saint-Nabord (*Saint-Navoir*) et de Saint-Etienne, pour huit bons vieux francs de bon or et de juste poids «du coing du Roy de France» (1393, vendredi après Saint-Marc évangéliste). — Laix et acensement par Jacques de Courbenay, prieur de Rombech, et ses religieux, à Colin, dit Boucher, de Chanoy, et consorts, d'héritages sis en la paroisse de Celles, moyennant quatre resaux de seigle, deux sols de toulais et deux chapons payables annuellement, le seigle, la veille de Saint-Martin d'hiver, et le reste la veille de Noël (1395, 11 mai). — Vente à Guillaume dit de la Perchaite, prieur du Saint-Mont, par Jehan dit Coppat, «corvoisier», bourgeois de Remiremont, de tout ce qu'il possède dans les paroisses de Celles et de Saint-Nabord, pour la somme de trois couronnes d'or (1403, lundi après la Nativité Notre-Dame). — Acensement par Guillaume de Remiremont, prieur du Saint-Mont, à plusieurs particuliers de Celles, d'un certain nombre de pièces de terre, pour vingt-six sols de toulais de cens annuel. Parmi les témoins figure Nichole de Vagney, prêtre, curé de «Blenolez» (1404, mardi après le dimanche de la Trinité). — Acensement par les religieux du Saint-Mont à des particuliers de Celles, de pièces de terre, pour vingt gros et un resal de seigle, payables annuellement à la Saint-Martin d'hiver (1432, 27 novembre) ; vente au prieuré, par Colin Laurent, bourgeois de Remiremont, d'un cens de dix gros de Lorraine et d'un demi-resal de seigle, assigné sur la moitié du petit censal de Celles, paroisse de Saint-Amé, pour la somme de trente-six francs de Lorraine (1501, v. st. 2 mars)². — Acensements par les religieux à Sébastien Laurent, de Meyvillers, maire de Celles (1680) ; — à Claude Arnouet, de Meyvillers (1703). — Vente au prieuré par Jean Thiriet, ancien maire de Celles et Joseph Thiriet, son fils, de leur part d'un pré sis au finage de Celles (1716). — Sentence de la mairie de Celles en faveur du prieuré, condamnant Jean Thiriot et Nicolas Arnoulph, de Celles, à payer solidairement un cens de quatre francs un gros et un blanc (1707). — Vente au prieuré par Nicolas Arnould et son fils, habitant au Champ-de-l'Etang, paroisse de Saint-Amé, d'une part de pré sise au finage de Celles (1717).

Montagne du Saint-Mont. — Désaccord entre le prieur Jacques Dagonne et ses religieux d'une part, et les habitants de Celles, de Pont et de Xennois «à l'environ de la montaigne du dit Saint-Mont», au sujet du droit de couper du bois et de faire pâturer les bestiaux. Le débat fut porté au duc de Lorraine, qui envoya Huyn Reynette, son président des Comptes et lieutenant du bailli de Nancy, ainsi que quelques gens de son Conseil. Ensuite, le même président et Henry de Lignéville, bailli de Vosges, se rendirent à Remiremont et devant les dames et chapitre du dit lieu, firent comparaître les parties, à savoir : le prieur du Saint-Mont, Jacques, Jean de Xertigny et Jean de Bruyères, religieux du même couvent, et les députés des villages de

¹ Encore vivant à cette date.

² Ces trois pièces sont attachées ensemble et sur une transcription du XVIII^{ème} siècle a été mise cette note : «Copies attestées des trois titres du grand et du petit censal de Celles».

Celles, de Pont et de Xennois. Le prieur, sur le conseil de ses religieux ; les habitants de Celles, sur celui de Jehanne d'Anglure, abbesse de Remiremont et dame du lieu ; les habitants de Pont, sur celui d'Isabelle de Lignéville, secrète du chapitre, et dame du lieu ; ceux de Xennois, sur le conseil du bailli et du président des Comptes, représentant le duc de Lorraine, seigneur en partie de Xennois, ont accepté l'arbitrage des dames dont les noms suivent : Clémence d'Uzès, doyenne, Agnès de Monthureux, sonrière, Claude de Germeney, boursière, Marguerite de Vienne et Alix de Choiseul, grandes aumonières et Jacquotte de Verchant, boursière ; à ces dames se sont joints Jean Clavy, médecin du duc, Jehan Paris, écolâtre de Remiremont, Claude de Jeandelaincourt, bailli d'Epinal et sénéchal de Remiremont, Jehan Villay, lieutenant Saint-Pierre, Jacot du Bourg, lieutenant de Bruyères, Claude Dorgain, lieutenant du sonrier de Remiremont, qui se sont rendus sur les lieux du litige et à leur retour ont fait rapport aux dames du chapitre. Le 15 octobre 1492 à huit heures du matin, au chapitre, la sentence fut rendue par l'organe du président Reynette, en qualité de haut forestier du chapitre. La montagne du Saint-Mont est et demeurera la propriété absolue du prieuré, sans que quiconque puisse y couper du bois ou y user d'une façon quelconque. Toutefois, par grâce spéciale et «pour le bien de paix» les habitants de Celles, de Pont et de Xennois, auront leurs «aisances au dessoubz de la montaigne et selon les bonnes et marches» que les dames y feront «asseoir et poser». Jehan Paris, bailli d'Epinal, lieutenant Saint-Pierre et sonrier de Remiremont a été chargé de cette mission. Suit l'exposé du bornage. Témoins : Jehan de Raville, Demenge Collart, Mengin de Saint-Menge, chanoines de Remiremont, Nicole Maignien, Jehan Parmentier... secrets, Hugues, curé d'Eloyes, Pailotte, curé de Saint-Etienne, Simon d'Amance, Adlophe pelletier, prêtres (1492, 15 octobre). — Prétentions des habitants de Celles, de Pont et de Xennois, afin de faire annuler les décisions de la sentence de 1492. Ils y renoncent, aux assises de Mirecourt, «devant l'église des frères mineurs», en présence du bailli de Vosge, de son lieutenant Nicolas de Pilliers, de Nicolas Drouyn, procureur de Vosges (1500, 3 juin). — Mésus commis, malgré les sentences précédentes, sur la montagne, par Jehan et Demenge Ferry, frères, de Celles. Les parties, Jehan Narel, prieur du Saint-Mont, et Jehan Ferry ont comparu aux assises de Mirecourt, par devant le bailli de Vosges, Antoine de Ville. Jehan Ferry y a reconnu qu'il n'avait aucun droit en la montagne. Témoins : Jehan Brullet, curé de Saint-Etienne, doyen du dit lieu, noble Jehan Gourdot, lieutenant de bailli (1526, v. st., 15 janvier).

1352-1717

VII H 33

(Liasse). — 13 pièces parchemin.

Le Chanoy, La Nol. — Proclamation au prône, à la requête de Pierre Boudel, prieur du Saint-Mont, par Pierre Magendre, chapelain en l'église paroissiale de Saint-Amé, des pièces composant l'héritage le Pigeon, sises au finage de Chanois et qui sont échues au prieur, faute de paiement du cens pendant trois ans et plus (1556, 10 mai). — Vente par Jehan, fils de Colin Maience, de Cheniménil (*Chernimongy*), et consorts, à Jacquat Boucley, du Chanoy, paroisse de Saint-Amé, de tout ce qui leur appartient sur le ban de Vagney, depuis la Châtelaine et la Geux-du-Pont, jusqu'à la Chaume, pour six florins (onze gros par florin) (1436, 1^{er} octobre). — Acensement par François Magnien, prieur du Saint-Mont, à Hubert Jean de Nol, de Chanoy, d'un pré sis au finage de Chanoy, contigu à un champ du Censal Bouclé qui appartient au prieuré, d'une quarte de champ contigu au pré susdit et dépendant du Censal Bouclé, moyennant un cens annuel de douze gros de Lorraine, d'un chapon et d'une quarte de blé seigle (1617, 1^{er} août). — Acensement par les religieux à Jean Lambert, du Chanoy, de six quartes de champ sises au finage de Chanoy, dépendant du Censal Bouclé, moyennant un cens annuel de six quartes de seigle (1631, 26 août). — Acensement, par le prieur Nicolle d'Escles, à Cugnin Chauldeave, de la Nol, d'un demi-journal de champ, sis aux finages d'Autrive et de la Nol ; d'un champ sis au finage de la Nol, moyennant un cens annuel de trois quartes de blé (1504, 31 décembre).

Bréhaviller, Meyvillers, Peccaviller. — Constitution de rente, par Simon Houot, de Bréhaviller, au profit du prieuré du Saint-Mont (1705). — Vente, par Colin, dit Quellesvas, courvoisier, bourgeois de Remiremont, à Aubry, dit Froimantel, maçon, également bourgeois de la même ville, de tout ce qu'il peut avoir sous Meyvillers et dans les paroisses de Vagney et de Celles, pour la somme de vingt francs de bon or au coin du roi de France (1383, 12 avril). — Acte par lequel Jehan dit Chodelz, «paxours» à Autrive, paroisse de Celles, reconnaît avoir

pris à cens, de Jacques de Courbenay, prieur de Rombech, un «treix» sis à Meyvillers (*Maillevilleir*). Le cens annuel est de cinq sous de toulois (1394, samedi après l'Annonciation). — Prise à cens du prieur Guillaume d'Escles, par deux particuliers de la Nol, de tout ce que Jehan Mourel et sa femme ont donné au Saint-Mont (1462, «la seconde feste de Noël»). — Acensement par le prieur Pierre Bodel, à Brice Rouillon de Meyvillers, de pièces de terre sises aux finages de La Nol, de Meyvillers, et de Peccaviller (1553). — Constitution de rente au profit du prieuré par Claude François Le Duc, laboureur à la Flaconnière, paroisse de Saint-Amé (1783). — Acensement par Biéatrix, femme d'Henry de la Coste, de Remiremont, à Jehan dit Barretelx, de *Lymons*, du pré de la Chevallière, sis sur le Ruz de Cleurie, moyennant un gros (1409, jour de la Division des Apôtres). — Proclamation dans l'église de Saint-Amé, des héritages confisqués par le prieur, faute de paiement de cens (1571).

1383-1783

- Saint-Etienne

VII H 34 (Liasse). — 23 pièces parchemin.
 Vente par Mélinne, de Longuet, avec l'assentiment de Jaquat, son mari, à Jannot de la Perche, fèvre, bourgeois de Remiremont, du tiers de la fourrière de Wachiesepoi, territoire et paroisse de Saint-Etienne, pour trente sols de tournois (1328, jeudi après l'Apparition). — Acte par lequel Jehan Balerez, de Saint-Etienne, et Ymatte, sa femme, reconnaissent qu'ils tiennent des terres des quartiers de Saint-Etienne, à cause du douaire du premier mari d'Ymatte, et que les héritages et le douaire après leur mort doivent revenir à [...]¹, bourgeois de Remiremont (1340, le lendemain de la fête de la Madeleine). — Vente par Jehan, dit Baberei, de Saint-Etienne, à Symon, prieur de Rombech, d'un cens de deux quarts de bon seigle, à prendre sur deux champs sis au finage de Saint-Etienne, pour la somme de trente sous de bons petits tournois. Cette vente eut lieu en présence de Jehan, vicaire perpétuel de Celles et doyen de la chrétienté de Remiremont, et de Jehan, curé de Celles (1344, samedi avant la Saint-Urbain). — Reconnaissance par Demengez dit Baillars de Rennegoutte et Warnier de Seroux, son neveu, d'un cens de neuf deniers qu'ils doivent au prieur Symon, assigné sur deux héritages au finage de Saint-Etienne. Le Prieur leur rend les terre qu'il avait confisquées faute de paiement du cens (1346, lendemain de Saint-Remi «chef doctembre»). — Donation au prieuré de Rombech, pour le remède leurs âmes, par Jehan le Clerc de Saint-Jehan et Jannin son fils, de deux deniers toulois de cens annuel assignés sur le quart d'un pré sis *En Bettonvoy* (1350, le lendemain de la Nativité Notre-Dame). — Reconnaissance par Jehan, dit Lallemand, boulanger, d'un cens de seize deniers toulois, à payer annuellement au prieuré de Rombech, et assigné sur le pré de Gireirxart, paroisse de Saint-Etienne (1354, lendemain de la Purification Notre-Dame). — Vente par Mougin, fils de Willaume Burnar de Saint-Jehan, demeurant à Xennois, au prieuré de Rombech, d'un cens de onze sols de vieux petits tournois, assigné sur des pièces de terres sises dans les paroisses de Saint-Etienne, Dommartin, Vagney, Celles, etc., pour la somme de huit florins d'or. Parmi les témoins figure sire Vienat, prieur d'Hérival (*Iernalz*) (1361, vendredi après Sainte-Catherine). — Donation au prieuré de Rombech par Nichole Hongnous (?), prêtre, de Remiremont, pour le repos de son âme et de celle de sa mère, de tous ses droits sur les prés qu'il possède à Belongoutte (1366, 29 avril). — Donation au prieuré de Rombech, par Jehan, fils de Jehan dit le Roy, de Vecoux, pour le repos de son âme et pour son anniversaire, d'un cens de deux sous de toulois anciens, assigné sur des pièces de terre sises dans les paroisses de Saint-Etienne et de Dommartin (1371, le lendemain de la Nativité Notre-Dame). — Donation au prieuré de Rombech, de l'ordre de Saint-Benoît, par Isabelle, dite la Rousse, fille de Thouvenin et petite-fille de Othenin de Seux (*Su*), pour son anniversaire et pour celui de tous ses ancêtres, du pré sis en la Morte Morisey (1375, le jour des Cendres, premier jour du Carême). — Lettres d'officialité contenant trois donations faites au prieuré de Rombech ; — Herman, fils de Girard de Vecoux, donne un cens annuel de douze deniers vieux toulois, assigné sur le champ de Hallauchamp, paroisse de Dommartin (?), en présence de Jehan dit de Poussay (*Porsez*, curé d'Oelleville, et de Pierre Roche, prêtre, *clochier* en l'église conventuelle de Remiremont ; — Willaume, fils le Prévot de Franoud, apprébendé en la maison de Dommartin, donne pour son anniversaire, douze deniers toulois anciens de cens annuel. Ces deux donations sont de 1375, le dimanche où l'on chante *Esto Michi* ; — Cunes de Saint-

¹ Une tache d'humidité a altéré la pièce à cet endroit.

Etienne et Isabelle, sa femme, donnent deux journaux de champs au lieu dit *Devant la grange des curés*, paroisse de Saint-Etienne, et la moitié d'une fourrière contiguë, en présence de Gile de Sorcey, curé d'Acraignes (auj. Frolois), de Jehan de *Regnoiles*, chapelain en l'église paroissiale de Vagney, et d'Olry de Brissey, curé de Saint-Etienne (1376, jour de la fête de la Division des Apôtres). — Vente par Thirias Poloit, bourgeois de Remiremont, à Moingin de Boin Charnaus (?), aussi bourgeois de Remiremont, d'un journal de champ arable, sis à la *Crozate*, de Saint-Etienne, pour deux florins et demi (1379, mardi avant la Saint-Jean Baptiste). — Vente au prieur Jacques de Corbenay, par Symonin, dit Cussenet, de Remiremont, boulanger, d'un cens annuel de quinze sous de toulous (dix sous pour un florin) à prendre sur les pièces de terre, appelées le *Tries*, la *Saulce* et la *Goutelle*, paroisse de Saint-Etienne, pour la somme de trente huit francs de bon or, au coin du roi de France (1385, 8 octobre). — Donation au prieuré, pour son anniversaire, par Jannate, femme de feu Orliel dit Hullin, d'un pré dit *ou Chasaul de Curez*, et d'un cens en deniers assigné sur des terres de la paroisse de Saint-Etienne. Présents : Symon, curé de Saulxures, Richier, curé de Bains (1388, mardi après la Trinité). — Sentence arbitrale rendue par Jehan dit Noblet de Châtenois, receveur en Vosge pour le duc de Lorraine, et par Baudoin de Hadonviller, notaire de la cour de Toul, dans un différend entre Jacques de Corbenay, prieur de Rombech et Nicolas le Foye, bourgeois de Remiremont au sujet d'un cens de quinze sols de toulous, assigné sur plusieurs pièces d'héritage en la paroisse de Saint-Etienne. Ce fut fait en présence de Henri de Haroué (*Harvelz*), bailli de Vosge, Ranoulz, curé de Remiremont, Symon du Saint-Esprit, curé de Saulxures (1388, samedi «devant *Jubilate* que fuit devant la Saint-George»). — Vente par Isabelle, femme de Stévenin de Xennois, à Demenget Hardis, de Franoud, de pièces de terre sises en la paroisse de Saint-Etienne, pour la somme de treize gros (1416, v. st., 1^{er} mars). — Vente par Jehan Gehenoulz, de Neuville (*Nuefviller ou defuer bourc de Remiremont*), à Guillaume, prieur de Rombech, d'un champ sis au *Marché de roche*, paroisse de Saint-Etienne, pour la somme de quatorze gros de principal, et cinq gros pour es frais (1419, jeudi vigile de la Nativité Notre-Dame). — Donation au prieuré, par Jannette, femme de Guillaume de Franoud, bourgeois de Remiremont, «pourtant quelle soit a tousjourmaix acompoignie au bienfais d'icelle englise de Rombech», de sa part du pré dit *Suz le Fain de Roche*, paroisse de Saint-Etienne (1423, 16 mai). — Acensement par Regnal Janeret, chanoine et procureur de l'église de Rombech, et Jacques le Duc, de Remiremont, curé de Saint-Etienne, à Jehan, dit Mirecourt, de Seux, d'une «place» sise à Saint-Etienne, moyennant un cens annuel de douze deniers «cursable a communes danreez en la dicte ville de Remiremont» (1428, 11 avril). — Vente à l'église du «Saint-Mont»¹, par Coley Galthier, «messeclier», bourgeois de Remiremont, du quart du pré des *Salses*, sis à Saint-Etienne, et du quart de ce qu'il possède en prés au clos de Saint-Etienne, et dans la paroisse, pour la somme de douze gros «monnaie coursable à pain et à vin» à Remiremont (1434, 18 mai). — Acensement par le prieur Jacque Dagogne, de Châtel-sur-Moselle, à des particuliers de la paroisse de Saint-Etienne, de pièces de terre sises dans cette paroisse, moyennant cinq francs de Lorraine et trois resaux de seigle payables tous les ans la veille de Noël (1488, v. st., 17 février). — Acensement par le même prieur à Nicolas Tavergne, de Xennois, de diverses fourrières et pièces de terre sises en la paroisse de Saint-Etienne, pour un cens annuel de vingt gros de Lorraine (1488, 18 juin). — Engagement par Etienne Cugnel, de Seux, entre les mains de Jehan Orrye de Xennois, du champ Benay, au finage de Saint-Etienne, pour trois francs de Lorraine de principal (1499 (?), 2 décembre).

1328-1499 (?)

VII H 35 (Liasse). — 27 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

Vente à Nicolle «Deccle», prieur, et aux religieux du Saint-Mont, par Didier Ridraps, de Remiremont, de terres sises au ban de Moulin, de part et d'autre de la Moselle (1503, v. st., 5 janvier). — Vente à Didier d'Arches, religieux du Saint-Mont, autorisé par le prieur Nicole «Deccle», par Demenge Longchamp, d'«oultre cave», de trois quartes de champ, sises à Betonchamp, finage de Saint-Etienne (1506, 28 juin). — Echange de terres entre Jehan Boudart, de Xennois, et Demenge Vaxal, «maître» de Miraumont (1509, v. st., 8 janvier). — Saisie par le prieur Pierre Boudel sur un particulier de la paroisse de Saint-Etienne, des terres

¹ L'acte précédent emploie encore la forme *Rombech* ; dans celui-ci, l'église est appelée *Saint-Mont*.

dont le cens n'avait pas été payé (1559, 30 mai). — Acensement par le prieur Pierre Bodel et ses religieux à Etienne Gravière, de Méchachamp, d'une pièce de terre, *Es champs du Tray*, finage de Saint-Etienne (1561, 19 août). — Acensement par le prieur Simon Joffroy à Claudon, fils de Jehan Bridol, de Celles, d'un pré au finage de Saint-Etienne (1568, 5 octobre). — Acensement par le même prieur à Jean Mougin, de Moulin, et consorts, de diverses pièces de terre au finage de Saint-Etienne (1581). — Autres acensements par le même prieur, à divers particuliers, de terres sises au finage de Saint-Etienne (1581). — Acensement par le prieur Jean Champy à Jean Laurent Arnoult, de Xennois, de la moitié des champs de la *Costalle*, paroisse de Saint-Etienne (1587). — Echange de terres entre les frères Cordebote, de Xennois (1590). — Acensement par Jean Parisot, religieux du Saint-Mont, au nom de noble François Magnien, prieur, à des particuliers de Seux et de Xennois, de pièces de terre, sises dans la paroisse de Saint-Etienne (1613). — Acensement par Hilarion Merchant, religieux et agent des affaires du temporel du Saint-Mont, à Nicolas Gaspar, de Franoud, et à Nicolas Boudart, de Xennois (1625). — Echange d'héritages entre Charles de Gondrecourt, prieur, et ses religieux d'une part, et Nicolas de la Goutte, ancien mayeur et élu de Remiremont (1642). — Echange entre Charles de Gondrecourt, prieur, et ses religieux, d'une part, et Demenge Luc, de Pubas, d'autre part, de terres sises en la paroisse de Saint-Etienne contre le Censal de Pubas (1642). — Vente aux religieux par Catherine Mathyot, veuve de Jean Renard, ancien grand échevin de Remiremont, de deux quartes de champ au finage de Saint-Etienne (1666). — Transaction et accord entre le prieur Albert Gérard et le curé de Saint-Etienne, Pierre Lespine, au sujet de certaines servitudes (1681).

1503-1779

VII H 36

(Liasse). — 18 pièces parchemin.

Seux. — Maître Jehan, curé de Sauville (Sawyle) et doyen de la chrétienté de Vittel, donne au prieuré de Rombech, un cens annuel d'un resal de seigle et de deux chapons que Herdry, de Seux (*Such*) lui dot à la vigile de la Saint-Martin «hyemal». En échange, les religieux devront, tant qu'il vivra, chanter à son intention, une fois l'an, une messe du Saint Esprit, et, après son décès, faire son anniversaire, «et de mettre en lour registre avec lour atres bienfaitours, por la choze mettre en mémoire perpetuel». L'acte fut scellé par Droon, chanoine et prévôt de l'église de Remiremont, et par Huguon, doyen de la chrétienté du même lieu (1294, le lendemain de la fête de Saint-Remaric, en décembre). — Acte par lequel Werry, recteur de l'église de Saint-Etienne fait connaître que son prédécesseur Jean, dit Capra, avait acquis une pièce de pré, dite Bestartprey, sise au-dessous de Seux, l'avait mise en valeur à ses frais et avait acheté à une dame Borgete, de Saint-Etienne, un demi-arpent de terre près de l'église ; il avait, en mourant, légué le tout au prieuré de Rombech pour son anniversaire. Werry avait d'abord protesté contre cette donation, la considérant comme illégale ; mais sur divers avis, il avait reconnu que le pré pouvait être la propriété de son prédécesseur et qu'il avait pu en disposer, mais qu'il n'en allait pas de même du demi-arpent de terre. Les religieux consentirent à le réintégrer dans la possession de ce demi-arpent. En retour, Werry prit à cens le pré en s'engageant à payer tous les ans deux sous toulois. L'acte fut scellé par Gautier, chanoine et prévôt de l'église de Remiremont, et par Jean, doyen de la chrétienté du même lieu (1302, lendemain de Saint-Remy «incapite octobris»). — Vente aux prieure et chapitre de Rombech par Ancel, Willemez et Florate, enfants de Vincent la Haque, bourgeois de Remiremont d'héritages sis en quatre livres de toulois «en preix de viez tornoix menuiez vintedoublez» ; les vendeurs ont repris à cens les pièces ci-dessus. Notifié par Fauques, prévôt de Remiremont, et Jehan, curé de Bellefontaine, doyen de la chrétienté de Remiremont (1306, le lendemain de la Division des Apôtres, en juillet). — Acensement par le prieur Jacques de Corbenay à Stovenei dit Garneire, de Seux, de plusieurs pièces de terre, sises pour la plupart à Seux. Ce laix est fait pour vingt-cinq ans, moyennant un cens annuel de six quartes de bon seigle et deux sols de toulois (1378, lundi après la Saint-Luc évangéliste). — Même bail, notifié par la cour de Toul (1378, mardi avant la fête Saint-Simon et Saint-Jude apôtres). — Acte constatant que Jehan dit Virely, de Seux, a acquis de Jehan, dit le Bachelier, du four, ce que ce dernier possédait dans les «Varois» de Seux, pour cinq florins de bon or, et qu'il a recédé le tout à Demonge du Four, chanoine de Rombech, moyennant la même somme de cinq florins. Parmi les témoins figure Demonge, prieur d'Hérival (1385, le jour de fête Saint-Jacques et Saint-Christophe). — Prise à cens par Jehan dit Virely, de Xennois, des mains de Demenge de Remiremont, chanoine de

Rombech, de pièces de terre sises à Seux, moyennant deux sols toulois de cens annuel. Parmi les témoins figure Jehan du Four, bourgeois de Remiremont, frère de Demenge (1396, jour de fête Saint-Denis). (Deux expéditions du même acte). — Vente à Mougin, fils de Besançon Aubry, de Xennois, par Jehan, fils de Simon Chasture, cordier, bourgeois de Remiremont, d'un cens d'un demi-resal de seigle que le vendeur s'engage à payer à l'acheteur. Ce cens est assis sur des champs sis *En Blanchardei*. La vente est faite au prix de quatre bons vieux francs de bon or (1407, mardi avant Noël). — Donation «pour Deu en almonne» à l'église conventuelle de Rombech, par Mengin, fils de Besançon Aubry, de Xennois, du cens précité. Parmi les témoins figure Waltrin Thomas, de Rancourt, «secras» en l'église conventuelle Saint-Pierre de Remiremont (1436, 16 décembre)¹. — Acensement par le prieur Guillaume dit la Perchoite à des particuliers de Saint-Etienne, du «Treix des Mortes» et de plusieurs champs sis aux finages de Seux et de Xennois, moyennant un cens annuel de quatre gros et d'un demi-resal de bon seigle à la mesure de Remiremont (1416, v. st., 18 janvier). — Acensement à Jehan Mathieu, de Xennois, par Nicolas de Xertigny, religieux et sacristain du Saint-Mont, à cause de son office, de quatre journaux de terre sis *Dessous-Seux*, et de la fourrière de *Mytruches* de la Nol, pour cinq gros de Lorraine de cens annuel (1481, 20 juillet). — Acensement par le prieur Jacques Dagonne à Colin, fils de Colin Le Parmentier, de Xennois, d'une pièce de terre arable, au finage de Seux, moyennant vingt «quartates» de bon seigle de cens annuel (1490, v. st., 3 janvier). — Sentence arbitrale attribuant à Nicolas, sacristain du Saint-Mont, deux pièces de terre sises au finage de Seux, dont un nommé Jean Cunel lui contestait la propriété. Les témoins sont Jehan, prieur d'Hérival, et Parys de Nouroy, prévôt d'Arches (1491, 1^{er} juillet). — Proclamation en l'église paroissiale de Saint-Etienne «d'Oultreleave» par le chapelain Hesse, à la requête des religieux du Saint-Mont, des héritages de feu Begel, de Seux (1506, v. st., 7 mars). — Acensement par dom Joachim Le Roy, prieur, à Germain Hurault, de Seux, de terres sises aux finages de Seux et de Saint-Etienne, moyennant deux resaux et une quarte de seigle de cens annuel (1674).

1294-1674

VII H 37 (Liasse). — 28 pièces parchèmin ; 2 pièces papier.

Xennois. — Copie de la donation au prieuré, par le duc Mathieu II, d'un breuil sis à Xennois (*Senevach*) (1230, v. st., mars)². — Donation «por Deu et por aumosne», à la maison de Rombech, par Lambelez, de Xennois, fils d'Aubriat la Guille et apprébendé de la dite maison, d'un cens de deux sous toulois, assigné sur sa part des prés de Gevefaing, des meix et des champs de Xennois (*Xenevat*). L'acte fut scellé par Jehan, curé de Bellefontaine, doyen, et par Willaume, curé d'Archettes, échevin de la chrétienté de Remiremont (1306 (?), mardi avant la Saint-Michel). — Donation à l'église de Rombech, par Jehan, dit le Tondu, de Miraumont (*Menerolmont*), d'un demi-journal de terre sis à Amentron dessous Xennois, qu'il reprend à cens moyennant deux deniers toulois. Après sa mort, cette terre sera acquise au prieuré. Il fait cette donation pour le repos de son âme et de celle de ses ancêtres, en présence de Fauques, curé de Martigny, prévôt de l'église de Remiremont, et de Jehan, curé de Bellefontaine, doyen de la chrétienté du même lieu (1309, v. st., janvier). — Acensement par Colin Lalemant, bourgeois de Remiremont, à Lambert, de Seux, d'un meix sis à Xennois, moyennant un cens annuel de vingt-cinq deniers toulois et de deux chapons (1319, dimanche après l'Assomtion). — Donation à la maison de Rombech, par Dyrans, de Seux, d'un cens de deux sous toulois assigné sur un demi-journal de terre arable sis en Bertinchamp, sur un autre demi-journal à la Nol et sur tout ce qu'il possède «ou parrochaige» de Xennois. Acte scellé autrefois par Jehan, curé de Raon [aux Bois], et échevin de la chrétienté de Remiremont (1312, juillet). — Achat par les frères Henry et Jehan d'Eloyes (*des Loyes*), de Thiehart de Saint Jehan, du Saint-Mont, de ce que ce dernier avait au «parrochaige» de Xennois, et dans celui d'Eloyes, pour la somme de cent cinq sols de bons toulois ; mais selon les us et coutumes du pays, et parce que Jehan dit le Rosselz, d'Eloyes, est héritier plus proche de Thiéhart que les acquéreurs, ceux-ci ont cédé au dit Jehan li Rosselz, les terres achetées et en ont reçu les cent cinq sols de toulois (1312, 6 juillet). — Vente par Lorens, de Xennois et ses enfants, à Jannel, fils de Jannin de la

¹ Cette pièce et les deux précédentes avaient été réunies lors d'un inventaire du XVIII^{ème} siècle ; nous avons respecté ce classement logique.

² L'original est analysé ci-dessus en tête de l'article VII H 2.

Pierche, de Neuville, de deux journaux de champs sis à la *Grande Mocière*, paroisse de Saint-Etienne, pour la somme de cent sols tournois. Ces terres étant grevées d'une redevance d'une demi-quarte d'avoine, envers les seigneurs [de Rombech], le vendeur la continuera de payer sa vie durant, après quoi elle incombera au dit Jannel (1326, jour de l'Assomption). — Acensement par Baudoin, dit l'Ours, apprébendé de la maison de Miraumont (*Mignerolmont*), à Jannol, dit Xourdal, meunier à la Moline, du pré de Hadoxart, paroisse de Saint-Etienne, à Xennois, moyennant deux sols six deniers tournois de cens annuel, que le preneur lui paiera sa vie durant, et qu'après son décès, le dit Jannol payera, savoir deux sols à l'église de Rombech, et six deniers à celle d'Hérival (*Yreval*). Parmi les témoins figure Jehan, curé de Saint-Etienne (1327, lendemain de la Madeleine). — Vente par Janno, *li Poixieres*, de la Roche, par Aglinne, sa sœur et par Abertez de la Treille de Neuville, à Wacherele le Pêcheur, frère d'Aglinne et de Janno, de ce qu'ils possèdent au pré de la Souche et au champ de la Longeroie, sis entre Seux et Xennois, pour trente-deux sols de tournois (1330, lendemain de fête Saint-Pierre et Saint-Paul). — Acensement par le prieur Renalz et le couvent de Rombech, à Bertrand, fils d'Amemjart de Xennois, de divers héritages, moyennant un cens annuel de quatre sols de menus tournois, un resal de seigle et un chapon. Cette pièce fut scellée par Adam de Savigny, doyen de la chrétienté de Remiremont et par Nicole, curé du dit lieu (1339, mardi après la Saint-Luc). — Donation par Marguerite, fille de Simon de Xennois et par son mari Colei, qui vient de mourir, tous les deux apprébendés, afin d'être «personniers à mort et à vie des orisons, et des bienfaits» de l'église de Rombech, d'un cens de quatre sols, assigné sur leurs biens de Xennois (1350, jour de la Nativité Notre-Dame). — Donation par Bertrand de Xennois et sa femme, en retour des «grans biens et services» qu'ils ont reçus, de nombreuses pièces de terre sises à Xennois (1355, jour de fête Saint-Hilaire). — Clause du testament de Nicholas de Fretes, chanoine Saint-Romary par laquelle il donne aux «signours de Chastelz» vingt sols de petits tournois qui ajoutés au quinze vieux écus qu'il a déjà donnés, serviront à acheter une terre pour faire son anniversaire ; il donne également au cellerier de «Chatelz» sept sols, six deniers tournois et une géline «pour faire pitance aulz signours de leans» le jour de son anniversaire (1360, indiction XIII, vendredi après Quasimodo qui fut le 17^{ème} jour d'avril, la huitième année du pontificat d'innocent VI). — Acensement par Thovenin, dit Burrins, de Xennois, et consorts, à Jehan dit Quartaul, bourgeois de Remiremont, d'une fourrière sise à la Cluse, finage de Xennois, moyennant douze deniers toulois payables tous les ans à la vigile de Saint-Martin d'hiver (1376, samedi après la fête Saint-Gengoul). — Prise à cens, de Jehan dit Quartaul, par Bezensions, de Xennois, apprébendé de la maison de Dommartin (dépendant du prieuré de Rombech), de la fourrière de la Cluse, citée dans l'article précédent, du moulin de Xennois, situé près de cette fourrière, moyennant douze quartes de bon seigle payables tous les ans entre la Saint-Martin d'hiver et la Purification Notre-Dame (1376, lundi après Saint-Luc). — Acensement par le prieur Jacques de Corbenay à Jehan, dit de Saint-Jehan, de la paroisse de Saint-Etienne, de plusieurs pièces de terre, sises dans les paroisses de Saint-Etienne, de Saint-Amé et de Saint-Nabord, moyennant un cens annuel de quatorze sous de toulois. Parmi les témoins : Robert, fils de Wathier de Ville, prêtre et curé de Villoncourt (1383, dimanche avant la fête de la Madeleine). — Donation au prieuré par Thouvenin, fils de Bienvigant de Seux, et sa femme, apprébendés à la grange de Miraumont, d'un champ *en la Costaille*, sous Xennois (1384, mardi après la fête de Saint-Luc). — Donation au prieuré par Jannatte, fille d'Aubry d'Eloyes, de deux quartes de seigle à lever tous les ans sur le champ de la *Frusterie*, paroisse de Saint-Etienne, et vente d'une quarte de seigle à prendre sur le même champ, moyennant la somme de un franc (1404, jour de Saint-Pierre et Saint-Paul). — Donation à l'église de Rombech, par Symonette, femme de Jehan Wallon, de Neuville, pour le repos de son âme et de celle de son mari, de trois quartes de seigle à prendre tous les ans sur les Champs Roucrotte, derrière Xennois (1416, lundi des octaves de la fête Saint-Pierre et Saint-Paul). — Reconnaissance par Jehan, dit Begey, de Seux, d'un cens de quatre gros et de deux quartes de seigle qu'il doit payer annuellement à l'église du «Saint-Mont» (1419, mardi jour de la Translation Saint-Nicolas). — Acensement à Moingin Aubry Vanney, bourgeois de Remiremont, par Willaume dit la Perchoite, prieur de «Rombech» et par Willaume Bon voisin, prieur d'Hérival, de divers héritages sis à Xennois, moyennant un cens de sept gros payable à l'église de Rombech, et cinq quartes de seigle à payer à l'église d'Hérival (1425, v. st., 17 janvier). — Acensement par le prieur de «Rombech», Regnauld Janneret, de Remiremont, à Jehan de Roche, prêtre, doyen de la chrétienté de Remiremont, et à sa nièce, de plusieurs

pièces de terre sises à Xennois, moyennant un cens annuel de dix gros (1442, 14 juin). — Donation en aumône au prieuré, par Wyllame, dit de Rovroy, fils de feu Jehan Voillesse de Xamontarupt (*Chamentarui*), paroisse de Docelles, de pièces de terre énumérées dans l'acte, par lesquelles le champ de la Frouterie (1449, v. st., 16 mars). — Vente à Guillaume Declez, prieur du Saint-Mont, par Isabelle, femme de Gaspar, d'un pré sis à la montagne au-dessus de Xennois, pour quatre francs de Lorraine. Les vendeurs ont repris à cens le dit pré moyennant douze gros de Lorraine à payer tous les ans le lendemain de Noël (1458, 11 août). — Déclaration par Collin Parmentier, de Xennois, des héritages qu'il tient à cens de Jacques Dagonne, prieur, et de tout le couvent du Saint-Mont ; parmi ces terres figure le champ de la *Froterie* (1493, 13 mai).

1230-1458

VII H 38 (Liasse). — 21 pièces parchemin ; 3 pièces papier.

Xennois. — Acensement par le prieur Nicolle «Deccles» et ses religieux, à Jehan Blumeret, de Xennois, et à Didier Jannin, de Seux, de terres sises à Xennois. Parmi les témoins figure Hesse de Lenoncourt, prêtre, chapelain de Saint-Etienne (1504, v. st., 18 mars). — Ventes de terres à Guillaume, fils de Pierre, de Miraumont, par Antoine, fils de Demenge Boudart, de Xennois (1506, v. st., 23 janvier), — et par Mathieu Parmentier, de Xennois (1506, v. st., 17 février). — Transport d'acquêts de terres à Xennois fait par Guillaume le Rouyer¹, de Remiremont, et sa femme, à Didier «Darches», religieux du Saint-Mont (1508, v. st., 6 février). — Donation au Saint-Mont par Mathieu Le Parmentier et sa femme, de Xennois, «pour les grantz biens amitiars et amyables services que les prieur et couvent du Saint-Mont leur ont fait», d'un journal de champ sis à Rouche, finage de Xennois (1509, 4 août). — Acensement par Didier «Darches» et Symon *de Porta*, religieux, au nom de leur couvent, à Mathieu le Parmentier, de Xennois, de terres sises au finage de Saint-Etienne (1509, 27 août). — Vente par Demenge Vaxal, maître de Miraumont (*Milleromont*), au prieur Nicolle «Deccle» et à Symon de la Porte, religieux du Saint-Mont, d'un journal de champ sis *Dessous-les-Bartes*, pour douze francs de Lorraine (1510, 3 avril). — Vente par Jehan Lonchamps, de Remiremont, et consorts, à Jehan Nabrez, de Plombières, procureur et commis du cimetière de l'église du Saint-Mont, autorisé par son prieur Nicolle d'Escles de plusieurs quartes de champ sises à Xennois (1516, 27 octobre). — Vente à Nicolle d'Escles, prieur, et à Jehan «Narrel», religieux du Saint-Mont, par Mathieu Parmentier, de Xennois, de terres à Xennois (1517, 14 mai). — Vente par Nicolas Bodard, de Xennois, à Jehan «Nalrel», prieur du Saint-Mont, d'un cens annuel de quatre gros de Lorraine, assigné sur une quarte de champ à la Rochelle, finage de Xennois, pour la somme de huit francs de Lorraine (1530, v. st., 16 mars). — Acensement par le prieur Symon Geoffroy, à Claude Ardebotte, chapelain de Saint-Arnoulf, demeurant à Remiremont, d'un moulin sis au-dessus du village de Xennois (1565, v. st., 21 février). — Acensement par le même prieur à Jehan Laurent Arnoulf, de Xennois, de la moitié d'un champ sis en ce lieu (1575, 5 avril). — Autre acensement par le même à Jean Mougin, de Moulin, et à Etiennon, de Huchière, de terres à Xennois (1581, 27 décembre). — Vente entre particuliers d'une maison à Xennois (1617), — d'un meix sous Xennois (1631). — Bail emphytéotique passé par dom Barthelemy Waltrin, prieur du Saint-Mont, à Nicolas Blaise le jeune de Xennois, d'un champ à la Contaille, finage de Xennois. Ce bail est fait pour la vie du preneur : celui-ci en jouira comme de son bien propre sauf qu'il ne pourra le vendre. Si le champ était ensemencé au moment du décès du dit preneur, les grains iraient aux religieux. Le cens annuel est d'un resal de blé seigle (1662). — Transaction et accord entre les religieux du Saint-Mont et la communauté de Xennois (1704).

1504-1704

VII H 39 (Liasse). — 19 pièces parchemin.

Hardinpré. — Acensement par Guillaume de Remiremont, prieur de Rombech, à Jehan dit Gloriat, de Seux, et à sa femme, d'un pré dit de *Hardinpreix*, sis entre le pré de Jehan de Ravon et le grand pré de *Hardimprey*, moyennant trois gros vieux tournois de cens annuel (1401, mardi après la Saint-Barnabé). — Acensement par le prieur de Rombech, Regnal Jannerat, à Demoinge Boin Fil, de Neuwiller, bourgeois de Remiremont, du grand et du petit pré de

¹ Le même que Guillaume, fils de Pierre, de Miraumont, cité ci-dessus à la date de 1506.

Hardinprey, paroisse de Saint-Etienne, moyennant le cens de deux gros pour le petit pré, payable au prieur, et celui de seize gros, pour le grand, payable au sacristain du prieuré (1449, v. st., 1^{er} mars). — Acensement par Jacque «Daggongne», de Châtel-sur-Moselle, prieur, et par Nicolas Brethoni de Xertigny, sacristain du Saint-Mont, à Jehan, fils de Jehan Chaudawe, de Longuet, et consorts, du grand Herdimprey, moyennant un cens de vingt-trois gros de Lorraine (1489, 28 avril). — Acensement par Nicolas Breton, de Xertigny, sacristain du prieuré du Saint-Mont, du Grand Hardinpré, à Nicolas et Jehan Chauldeauve, frères, de Longuet, pour vingt-trois gros monnaie de Lorraine de cens annuel (1501, 19 mai). — Acensement aux mêmes, par le prieur Nicolle Deccle, du Petit Hardinpré, moyennant un cens annuel de cinq gros de Lorraine (1501, 19 mai).

Les Poncelz. — Donation à la maison de Rombech, pour le salut de son âme, par Jehan, «personne de l'église de Xirocourt», de deux journaux de terre sis «as Poncez» en la paroisse de Saint-Etienne «outre Musele» qu'avait acquis son père Hugon dit Fanou. Après le décès du donateur, le prieur et les religieux devront faire «escrire le jor de mon obit en lor livre ou li autre obit sont contenu por faire lou servise chascun an le jor de mon anniversaire». La pièce était autrefois scellée des sceaux du donateur et de ceux de Girart, curé d'Archettes, doyen de la chrétienté de Remiremont, et de Droon, chanoine et prévôt de l'église du même lieu (1269, v. st., mars). — Vente par Alison, femme de Jehan dit Boquel, et consorts, à Jehan dit Brido, chanoine de Rombech, du tiers du champ des «Poncelz», entre Xennois et le pont de Moselle, pour vingt sols tournois (1332, lundi avant Pâques fleuries). — Vente au prieur Jacques de Corbenay par Marguerelz, femme de feu Orliet, de Reherrey, paroisse de Dommartin, de plusieurs pièces de terre parmi lesquelles un journal de champ sis «es Ponces», après le champ des Moines (1381, jour de Saint-Pierre et Saint-Paul apôtres). — Extrait du testament de Bone Aumye, femme de Perrin, fils de Barbier, de Remiremont, «appartenant ai laglise de Rombech». Elle donne à l'église ce qu'elle possède en prés à la Nol, au Poncel et à la Corrate (1388, jour de fête Saint-Hilaire). — Donation en aumône à l'église de Rombech par Nicholas, dit Salmon, bourgeois de Remiremont, de ce qu'il possède aux Poncelz, de par Bonne Amie, et qui était commun avec les «signours de Chastel» (1407, lendemain de l'Exaltation Sainte-Croix). — Sentence arbitrale rendue dans un débat entre le prieur Jacque Dagon et Demenge Boudart, de Xennois, au sujet d'un champ sis aux Poncelz, le champ devra demeurer la propriété du prieuré, et Boudart est condamné aux dépens (1492, 3 septembre). — Vente à Nicole «Deccle», prieur, et aux religieux du Saint-Mont, par Gehenne Gimel, de Remiremont, d'une «racrue» sise au Poncel, ban de Moulin, pour neuf francs de Lorraine (1502, 28 mai). — Sentence arbitrale rendue dans un débat entre Jehan Narel, prieur du Saint-Mont, et Humbert du Val, prévôt d'Arches, au sujet de la propriété de la «racrue» du Poncel. Les arbitres ont confirmé le prieur dans cette possession en vertu de la lettre d'acquêt qui précède (1520, 1^{er} août).

La Souche. — Felice dite Lorate, abbesse de Remiremont, fait connaître que dame Alaix, abbesse de Bouxières et cellière de Remiremont, avec son agrément, donnera, à son décès, pour le remède de son âme, aux frères de la maison de Rombech, le pré sis en la «Soche sux Forui», paroisse de Saint-Etienne-outre-Moselle. Les religieux de Rombech devront faire son anniversaire. Si après le décès de dame Alaix, Adate, sa nièce, clostrière de Remiremont, «ou attre joindre»¹ que la dite dame Alaix, placera à la prébende de Remiremont, voulait tenir ce pré, elle pourra le faire sa vie durant, mais elle payera au prieuré un cens annuel de cinq sous de toulois, pour la pitance des seigneurs de Rombech, le jour de l'anniversaire de la dame Alaix. Après le décès de Adate ou de la «joindre», le pré reviendra en toute propriété au prieuré. La pièce était autrefois scellée des sceaux des deux abbesses (1290, mai, lendemain de l'Invention Sainte-Croix). — Donation au prieur et à la maison de «Chaistelz» pour le remède de son âme et de celles de ses parents et de son mari, par Isabelle, femme de Watier d'Olichamps, appréhendée du prieuré, d'un cens annuel de six sols de toulois à prendre sur plusieurs prés et pièces de terre, dont le pré de la «Sosche». Elle constitue les religieux de «Chaistelz» ses héritiers pour tout son héritage. La pièce portait autrefois les sceaux de Droon dit *de Goberreix*, chanoine et prévôt de l'église de Remiremont, de Hugues, vicaire perpétuel de Bains, doyen de la chrétienté de Remiremont, et de Jehan, curé de Saint-Etienne (1290, novembre). — Ade de Pulligny (*Pulleigne*) dame de Remiremont, rappelle la donation faite aux

¹ *Joindre*, de *junior* : coadjutrice ou remplaçante (Du Cange).

frères de Rombech par sa bien aimée tante Alaix de Fontenoy, célerière en l'église de Remiremont et, avec le consentement de son abbesse, Clémence d'Oiselet (*Oyseler*) qui est aussi sa compagne¹, elle fait abandon au prieuré des fruits et revenus du dit pré et leur en donne la propriété, possession et saisine du pré lui-même. La pièce portait autrefois le sceau de l'abbesse Clémence (1310, mai, jeudi après l'Invention Saint-Croix). — Vente par les fils de Henri Vermelus de Huchières, à Jeannot de la Perche, de Remiremont, des prés de la Souche et de la Pairole (1335-1344).

1269-1520

VII H 40 (Liasse). — 23 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

Grange de Miraumont. — Lettres d'accompagnement par moitié d'Estellin de Miraumont (*Menneromont*) et de Renal, prieur de Rombech pour le *Fayn du Chasne*. Pièce scellée autrefois par Adam, vicaire perpétuel de Hadol et doyen de la chrétienté de Remiremont et par Jean, curé de Celles (1337, mardi après les Chandelles). — Donation au prieuré de Rombech par Lambelez, fils de Broinguiers de Roche, et par Havise, sa femme, en reconnaissance de ce que le prieur Jehan Marguenne et ses religieux les ont appréhendés en leurs maison de Miraumont (*Mignerolmont*), d'une charrée de foin à prendre tous les ans au pré de la Goutelle sis sous Miraumont, et, si ce pré ne suffisait pas, dans leurs autres héritages qu'ils ont «obligé» à l'église de Rombech. Parmi les témoins figure Jehan dit *Domine Deus*, curé de Saint-Etienne (1351, le lendemain de la Pentecôte). — Acensement à Besançon de Xennois, par Symonin Cusenez, de Remiremont, de pièces de terre sises près de Miraumont (1374, mercredi après Saint-Mathieu). — Donation au Saint-Mont «aultrement dit Rombech» par Aubri Vannier de Xennois et sa femme Jacqueline, pour le repos de leurs âmes, d'un pré sis entre l'église de Saint-Etienne et le commencement de la montagne du Saint-Mont, sous la grange de Miraumont, et d'un champ, à la Xavée de l'Aitre aux Poncels (1420, 22 juillet). — Echange de terres entre le même prieur et Moingin Aubry Vanney, bourgeois de Remiremont (1425, jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix). — Vente à Regnald Jehaunerat, de Remiremont, religieux du Saint-Mont, par Jehannette, femme de Jehan de Vagney, barbier et bourgeois de Remiremont, du quart de la fourrière des Salses ; par un habitant de Xennois, à Jehan «Darches», religieux du Saint-Mont, d'une fourrière sise «davant la pourterie du semetiere» de l'église de Saint-Etienne, au-dessous du Saint-Mont, et de quatre autres fourrières, qui paraissent voisines et dont l'une, la fourrière des Saulces se trouve au-dessous du chemin de la Petite Miraumont, pour la somme de huit florins d'or. Le curé de Saint-Etienne, Loys Boncharnal est présent à cette vente (1446, 11 juillet). — Donation en aumône à l'église du Saint-Mont, représentée par Regnald Janneret, un de ses religieux, par Andreu de la Petite Miraumont (*Melleromont*) de plusieurs héritages dont sa part de la fourrière des Saulces, «dessous le moustier» de Saint-Etienne, et sa part du clos sis sous le cimetièrre de cette église (1449, v. st., 16 mars). — Donation en aumône au même couvent, par Martin «Doultre leawe» de sa part dans les héritages cités ci-dessus (1449, v. st., 16 mars). — Approbation devant le prieur Nicolle, par Demenge Thouvenin, bourgeois de Remiremont et consorts, d'une vente de terres faite autrefois au couvent par Petit Jehan des Pairiez de Remiremont à savoir, la moitié du pré de la Court, et une fourrière sous le pré de la Coste (1501, 9 juin). — Vente par Jehan Cugney, habitant à la Haute Orbey, et consorts, à Nicolle «Deccle», prieur du Saint-Mont, de la moitié du Clos Cugnel et de plusieurs fourrières sises en la paroisse de Saint-Etienne, pour soixante-seize francs et demi de Lorraine (1501, 6 juillet). — Vente par Jehan Moingin, bourgeois de Remiremont, aux religieux du Saint-Mont, de pièces de terre sises en la paroisse de Saint-Etienne (1507, 2 décembre. Sceau du tabellionage de Bruyères et Arches). — Vente de terres à Nicolle «Deccle», prieur du Saint-Mont, par Colin Laurent, bourgeois de Remiremont (1511, 5 décembre). — Retrait des mains du prieur par Pierre, fils de Colin Laurent, des terres ci-dessus (1511, 11 décembre). — Abandon de ce retrait par le même Colin Laurent (1511, 14 décembre). — Echange de terres, dont un pré sous Miraumont, entre le prieur Nicolle «Deccle», d'une part, et Claudel de Seux, de Reherrey, et consorts, d'autre part (1517, v. st., 9 mars). — Echange de terres entre Pierre

¹ Elles faisaient partie toutes les deux de la même compagnie de prébendes.

² Cette grange fit partie à l'origine de la paroisse de Saint-Etienne, puis ses habitants ne reconnurent plus de paroisse, allant à l'église du Saint-Mont. En 1679, l'évêque de Toul, de Fieux, leur assigna la paroisse de Dommartin. En 1761, l'évêque Claude Drouas les remit de la paroisse de Saint-Etienne, mais pour peu de temps, car à la fin du XVIII^{ème} siècle, Miraumont était de nouveau de la paroisse de Dommartin.

Bouidel, prieur du Saint-Mont, et Didier Cordebot, chapelain des chapelles Saint-Arnould et Saint-Jehan Lassus en la montagne près du Saint-Mont (1538, v. st., 23 février). — Echange entre le même prieur et plusieurs particuliers de Xennois et de Seux (1552). — Engagement par le prieur Jean Champy entre les mains de Claudon Romary Remy, bourgeois de Remiremont, d'une accrue d'eau sise au lieu dit Vers-la-Grande-Borne, moyennant la somme de quatre cent vingt francs de Lorraine (1586). — Consentement donné aux religieux du Saint-Mont par Nicolas Cordebotte, de Xennois, pour le passage dans son pré de la Haute-Fontaine, des «cours» de la fontaine que les religieux font couler dans leur grange de Miraumont ; il a reçu pour cela vingt-quatre francs de Lorraine (1681). — Vente de terres aux religieux du Saint-Mont par Pierre Lespine, curé, et les chatelliers de la paroisse de Saint-Etienne (1694).

1337-1694

VII H 41 (Liasse). — 9 pièces parchemin ; 46 pièces papier ; 1 plan.

Grange de Miraumont. — Pied-terrier de la métairie et des héritages de Miraumont (1662). — Plan topographique de Miraumont, Saint-Etienne, Xennois et du Bois Baudoin (XVIII^e s.). — Baux anciens de la métairie de Miraumont (1617-1761). — Reconnaissance des droits que le fermier de Miraumont et les autres habitants de Saint-Etienne, ont de prendre du bois dans la forêt de Miraumont (1634, 4 juillet). — Autorisation, sous certaines conditions, donnée par les membres de l'hôtel de ville de Remiremont aux religieux du Saint-Mont de prendre de l'eau sur les vanes des grands moulins pour fertiliser un de leurs champs sis à la Grande-Borne (1775, 12 et 13 juillet). — Ordonnance de l'évêque de Toul Claude [Drouas], portant que le fermier de Miraumont est paroissien de Saint-Etienne et cessera de l'être de Dommartin (1761, 28 juin). — Ordonnances de Stanislas et du roi de France portant que les fermiers de Miraumont sont paroissiens de Dommartin et non de Saint-Etienne (1761, 17 décembre — 1767, 4 avril). — Difficultés avec le curé de Saint-Etienne au sujet de la perception de la dîme à Miraumont, preuves que Miraumont est de la paroisse de Dommartin (1762-1766). — Pièces relatives à la cotisation des fermiers de Miraumont (1642-1702).

1617-1775

VII H 42 (Liasse). — 7 pièces parchemin ; 20 pièces papier.

Grange de la Moutière. — Arrêts de la cour souveraine de Lorraine et Barrois concernant cette grange, et abornement (1740-1752). — Baux anciens de la Moutière (1714-1761).

La Piotte. — Demande d'assignation portée à la prévôté d'Arches par plusieurs chanoines de Remiremont, en qualité de chapelains de la chapelle Saint-Arnoul, contre Claude Parisot, de Xennois, qui a empiété sur un pré dépendant de la chapelle susdite, appelé le pré de la Petite-Miraumont et plus communément la Piotte (1740). — Sentence condamnant le sieur Claude Parisot et les religieux du Saint-Mont, solidaires, à se désister de la partie du pré de la Piotte sur laquelle il avait empiété (1740). — Sentence condamnant le sieur Claude Parisot et les religieux du Saint-Mont, solidaires, à se désister de la partie du pré de la Piotte sur laquelle il avait empiété (1740). — Transaction entre les chanoines de Remiremont et les religieux du Saint-Mont. Abornement de la Piotte (1743).

Le Bois Baudoin. — Vente, par Marguerite, fille de Jehan Recheriz, et Durand, fils de Moingin, de Bruyères, à Baudoin de Hadonviller, bourgeois de Remiremont, des cens et terres qui s'ensuivent : neuf quartes de seigle et un chapon sur un champ dit à la Xavée, tous les prés sis sous l'église de Saint-Etienne, un pré que tient Mignoutie, de Miraumont, les deux fourrières sises sous Colroy, toute la montagne du Colroy et en général tout ce que les vendeurs possèdent à Saint-Etienne ; la vente a été faite pour cinquante-cinq francs d'or (1391, 10 décembre). — Testament de Baudoin de Hadonviller (*Hauldomvilleir*), jadis maire de Remiremont. Il élit sa sépulture au cimetière Notre-Dame de Remiremont. Parmi les différents legs faits à l'église de Rombech, figure un cens assigné sur un bois et des «varois» de pré, qui appartiendront au prieuré après la mort de sa femme Marguerite ; il donne un franc aux Cordeliers de Neufchâteau et un franc aux Prêcheurs de Toul ; un resal de seigle à l'hôpital de Plombières (*Plimmière*) ; à chaque «coquerelle» une quartade de seigle ; il fonde (?) un autel en l'église Saint-Pierre de Remiremont en l'honneur de Notre-Dame et de Saint-Antoine ; il lègue à son neveu une pinte d'étain, un pot de cuivre, une poêle d'airain et ses «heures» ; à sa

nièce, sa houppelande de «vert»¹. Présent : Philippe, curé de Ramonchamp (14[.], 29 juin). — Donation par dévotion au prieuré de Rombech, par Marguerite, veuve de Baudoin de Hadonviller, du bois et des varrois de pré que le dit Baudoin lui avait par son testament, réservés sa vie durant. Ce fut fait en présence de Willame Bom Vesin, prieur d'Hérival, Nicole Perrin, chanoine de Remiremont et curé de Blénod, Philippe, curé de Ramonchamp et Jacque le Duc, curé de Saint-Etienne (1408, v. st., 7 janvier). — Extrait du testament de Baudoin concernant le prieuré de Rombech. Cet extrait fut fait le 11 mai 1409, en présence de Jean Wyrriet de Ménil-en-Xaintois (*Menillo-ou-Saintoix*), sous-diacre, curé de Damas-devant-Dompaire (*Donnomarte-ante-Donnapariam*).

1391-1761

- Saint-Nabord, Le Thillot et Vagney.

VII H 43 (Liasse). — 20 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

SAINT-NABORD. — Donation à l'église de Rombech en aumône par Belaz, veuve de Paresel le Tisserant de *Alarmesin*, de plusieurs pièces de terre sises en la paroisse de Saint-Nabord, à *Halloi, en Abrachamp, à la Brochette* (1329, le lendemain de l'Annonciation). — Donation en aumône, à l'église de Rombech, par Demoingeat, dit Herdy, de Franoud, et par Hehandel dit *Derivalt*, de tout ce qu'ils pouvaient avoir à Longuet, paroisse de Saint-Nabord, *es preis de la Proie*, dessous Longuet (1419, mardi veille de la Saint-Valentin, en février). — Extrait du testament de dame Marguerite, fille de feu Gérard Meullien, de Moulin, «pris en deffault de notaire et en la licence de son marit par discreite persone messire Nicolasy Raiche, prestre, vicaire et lieutenant pour adonc du cureil dudit Saint-Navor». Elle donne à l'église du Saint-Mont un cens annuel de deux gros à prendre sur sa part des héritages *Brouquars*, paroisse de Saint-Nabord (1452, 29 avril). — Donation en aumône au prieuré du Saint-Mont (Jacque Dagonne de Châtel étant prieur), par Cugin (?), curé d'Eloyes, et sa nièce Henriette, d'un cens d'un franc, à prendre sur le pré dit le Bouclier, sis à Chalmont (1488, 11 avril (?)).

LE THILLOT. — Vente par le prieur Symon Geoffroy à Jean, fils de feu Jaquot-Jean Nicolas, du Thillot, de «tous les droicts de mortemain», échus et advenus aux religieux du Saint-Mont, en leur maison et gagnage, pour la somme de soixante francs de Lorraine (1572, 2 décembre). — Constitution de rente au profit des religieux du Saint-Mont par Jean-Joseph Louis, «marcaire» au ménil (1782).

VAGNEY. — Vente par Loyes de Saulxures, clerc, à Pierre, prieur de Rombech, de la cinquième partie du pré de la Courbe et d'un champ sis à Fontaine, pour trente-deux sols toulois (XIV^e s.)². — Prise à cens des religieux de Rombech par Jehan, fils de Demongei du Pré, de pièces de terre sises en la paroisse de Vagney, «pour la somme de cinc solz de bons toulois en pris de petis tornois deiz huitains», et deux chapons de cens. Ces pièces sont sises au Paquis, à Rouzechamp et à la Courbe. Hue, curé de Vagney (*Woingney*) était présent (1347, mardi avant la Saint-Barnabé). — Acensement à Parisat, de Vagney, par frère Warnier Paget, moine d'Hérival, et Jehan, son frère, d'un meis sis à Vagney, «des la voie par devant» la maison de Parisat, jusqu'au champ des frères Dadrun (?) écuyers, pour huit sols de monnaie «coursable... a communes danrées à Remiremont», un chapon et une géline (1356, mardi jour de Saint-Nicolas d'hiver). — Vente de ce cens par Warnier, moine d'Hérival, et Jehan dit Songefeste, son frère, fils de Paget de Remiremont, à Symon de Faucogney, chanoine de Rombech, agissant au nom du prieuré, pour la somme de dix florins et demi de Florence (1356, jeudi après la Purification Notre-Dame). — Vente par Ytallon, fille de Coneil, de Thiéfosse, avec le consentement de son fiancé Colin dit Brunbroz de Saint-Bresson, à Symon, chanoine de Rombech, agissant au nom du prieuré, d'un cens annuel de cinq sous toulois, une géline et un resal de seigle assignés sur les pièces de terre suivantes : meis de Cendrades (?), pré des Faixes, champ de l'Aune et champ de Richarchamp aux terroirs de Thiéfosse et Zainvillers (*Sezenviller*). Le prix de vente est douze florins de Florence (1359, mardi après Saint-Vincent). — Acensement par le prieur Jacques de Corbenay à Lambert, dit Brio, de Zainvillers (*Sezainvilleir en la parroche de Wabegney*) de plusieurs pièces de terre, parmi lesquelles le tiers du

¹ Ce document, en très mauvais état et détérioré par l'humidité aux deux extrémités, est difficilement lisible.

² Cette pièce est fort endommagée, notamment à sa partie inférieure. Il ne reste de visible de la date que les mots : *...M'arc evangeliste*. Toutefois, il doit être question de Pierre de la Porte qui était prieur dans la première moitié du XIV^{ème} siècle, ce qui concorde avec les caractères paléographiques de l'acte.

champ de Retonchamp et du champ de la Coste, moyennant une quarte de seigle, mesure de Remiremont (1384, mardi lendemain de Saint-Marc). — Acensement par Jacques de Corbenay aux enfants de Laxenaire Darrimon, du champ de Fontaine et du Court-Champ, moyennant le cens de deux sous toulois. Parmi les témoins figure Lambert Brio, de Zainvillers, qui agit dans l'acte précédent (1397, 27 mai). — Vente par Warnesson, dit Lairelx, de Vagney, à Jacquet, fils de Perrin de Xennois (*Xenexalt*), bourgeois de Remiremont, d'un cens de trois sous toulois, assignés sur les héritages qui suivent : le pré du Roucheis, sis à la Chenal de Rochesson (*Rourssechons*), un champ à Sapois, ban de Vagney ; cette vente fut faite moyennant six florins (1407, jour de l'Assomption). — Acensement par les religieux de Rombech à Colin dit Boix-Dardonne, de Crémanviller, du clos du Xertelx, *ai Lymons*, paroisse de Vagney, moyennant un cens annuel de cinq gros et un chapon (1421, jour de l'Annonciation Notre-Dame). — Vente par Poiroy, fils de Jehan le Piion, de Zainvillers (*Sezenviller*), à Regnal, religieux du Saint-Mont, d'un cens assigné sur plusieurs pièces de terre au ban de Vagney (1427, jour de la Nativité Saint-Jean-Baptiste). — Acensement par Regnald Jannerat, religieux et procureur du Saint-Mont, *alias* Rombech, à Demenge et Pierre Woingneguitte (?), d'un pré sis à Fontaine-sous-Rouveroy, moyennant six gros, monnaie de Lorraine. Parmi les témoins figure Cugin Jehandel, «maistre de lieuvre» de Remiremont (1438, v. st., 18 février). — Donation au prieur Regnald Janneret, de Remiremont, et aux religieux du Saint-Mont par Ysabelle, femme de Colin Bidard, bourgeois de Remiremont, pour le repos de son âme, la dite dame étant à son lit de mort, de plusieurs terres sises à Rupt, Dermanville, Gerbamont, Planois, La Nol, Meyvillers et Xennois. Présent : Henry Saint-Hélène, curé de Raon (1454, 3 décembre). — Acensement par le prieur Jacques Dagonne à Jehan Thihurtel de Fontaine, du champ de la Gousse, pour deux sous toulois, valant neuf blancs. Ce champ avait été saisi récemment par les religieux pour défaut de paiement du cens. Didier Molet, curé de Vagney, était présent (1497, 18 septembre). — Echange de terres entre particuliers de Cremanvillers (1490, v. st., 31 janvier). — Vente d'un cens par Mathioy Wixol, de Sapois, à Colin Collard du Chanois (1490, v. st., 22 mars).

1329-1490

VII H 44 (Liasse). — 16 pièces parchemin ; 81 pièces papier.

VAGNEY. — Acensement par le prieur Nicolle Deccle, à Didier, fils de Symon Hennemant, de Vagney, et à Arnoulz, de Franoud, de pièces de terres sises en la paroisse de Vagney, pour quinze sous de Lorraine et un chapon, payables tous les ans à la Saint-Martin d'hiver (1501, v. st., 14 mars). — Prise à cens du prieur Nicolle Deccle par Demenge Brexon, de Vagney, et Lambert Verpel, de Zainvillers (*Zanviller*), d'une pièce de terre, au finage de Vagney, au lieu dit *Es Champz-de-Chastel* (1504, 4 décembre). — Acensement par le prieur Nicolle à Colin Voirey, de Lémont (1504, v. st., 28 janvier). — Autres par le même à Demengeoy Masoier, de Fontaine (1507, 1^{er} avril) ; — à Colin Thiriet, de Peccaviller (1509, 30 octobre). — Acensement par Symon de Porta, religieux et procureur du cimetière du Saint-Mont, à Lambert Hecquaul, de Contrexard (*Costraxay*), et à Laurent Thomas de Vagney (1510, 11 août). — Acensement par Nicolle Deccle, prieur, et Jehan Narel de Plombières, religieux du Saint-Mont, à Demongois Masonnal, de Fontaine, et Mougín, fils de Thouvenin Morise, du même lieu, de pièces de terre sises à Fontaine et qui avaient été saisies par les religieux pour faute de paiement de cens (1517, v. st., 6 février et 1517, 26 avril). — Proclamation par Jehan Dalys, chapelain de Vagney, de la déchéance des amodiateurs du censal de la Courbe et de la Fouillie Xaponnet, finage de Fontaine (1551, v. st., 10 mars). — Acensement de ces pièces de terre par le prieur Pierre Boudel, assisté de son coadjuteur Symon Hillaire, à Mathey Stouvenat, de Fontaine, et à Jehan Didier Estienne et Demengel Jehan Xolin, de Vagney, pour sept gros de Lorraine et un chapon (1556, 24 juin). — Acensement par Symon Geoffroy, prieur, à Colez Jean, de Lémont, d'un pré sis à Farresfolz, finage de Fontaine, pour quatorze blancs de Lorraine (1573, 12 décembre). — Acensement par le prieur François Mesgnien à André Demenge Briot, de Contrexard, du pré de Cléofaing, ban de Vagney (1617). — Transport aux religieux du Saint-Mont par Jean Midot, grand archidiacre et chanoine de Toul, vicaire général de l'évêché et conseiller au Parlement de Metz, de plusieurs obligations passées à son profit par noble Jacques Guichard, de Vagney (1641). — Echange de terres à Vagney entre noble Jacques Guichard et Nicolas Joly, tous deux de Vagney (1642). — Acensements et pièces diverses concernant le consal de Crémanvillers *alias* Vaudinviller (1558-1669). — Acquêt par

les religieux du Saint-Mont de Jean Antoine, de Lémont, de plusieurs héritages, paroisse de Vagney (1696). — Reconnaissance par Thomas Hocquaux, de Crémanvillers, d'une dette envers les religieux. — Baux divers des terres de Vagney (1640-1724). — Assignations, mémoires, pièces de procédure relatifs au domaine de Vagney (XVII^e-XVIII^e s.).

1501-XVIII^e s.

- Les Vallois et Chaillon (Meuse).

VII H 45 (Liasse). — 2 pièces parchemin ; 18 pièces papier.
(Les Trois Vallois, Lerrain, Dommartin). — «Déclaration ample et spécifique des particuliers des villages des Vallois, Dommartin, Lerrain et Pont par Bonfay qui ont fait reconnaissance des rentes et revenus qui sont par eux d'heus par chacune année au jour Saint-Martin d'hiver à l'église du Saint-Mont...» (1663). — Extraits de pieds terriers (XVII^e s.). — Déclaration des rentes et revenus des mêmes villages (1746). — Amodiation pour trois ans par le prieur Eustache Claudon à Erric Gaspard et Claude Moulons, marchands drapiers de Mattaincourt, des cens et rentes des villages de Pont, Lerrain, Dommartin et les Trois-Vallois (1678). — Procès entre le Saint-Mont et George Tournay, ancien maire de Mirecourt, demeurant à Dommartin-lès-Vallois, au sujet d'un cens d'un cens d'un resal d'avoine (1660-1662).

CHAILLON (Meuse). — Amodiation au sieur Sébastien Chaillon, de Saint-Mihiel, du gagnage sis au ban de Chaillon (1677).

1622-1746

- Divers.

VII H 46 (Registre). — 1 registre in-f^o papier de 59 feuillets.
«Ordre alphabétique des titres du prieuré du Saint-Mont, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Vanne et Hidulphe». Ce registre, incomplet, n'est pas daté, mais il a été rédigé après 1788. Les titres qui y sont transcrits ou analysés sont groupés sous plusieurs rubriques : f^o2 : *Autrive*, paroisse de Saint-Amé ; f^o11^{vo} : *Bréhaviller*, paroisse de Saint-Amé ; f^o16^{vo} : *Bayon* ; f^o42 : *Bruyères et Docelles* ; f^o47^{vo} : *Celles*, paroisse de Saint-Amé. Dans chacune de ces divisions, l'ordre des pièces est arbitraire ; les actes qui intéressent Bruyères et Docelles vont de 1292 à 1628 ; la paroisse de Saint-Amé (Autrive, Bréhavillers, Celles) s'inscrit entre 1300 et 1746 ; Bayon est cité pour la première fois en 1662, et pour la dernière fois en 1788¹.

SAINT-AME. — 1316. Vente entre particuliers par devant Pierre, prieur de Rombech et curé de Celles, de terres sises à Antrive (f^o5). — 1334. Acensement entre particuliers de biens sis à Celles, en présence de Adam de Vagney, doyen de la chrétienté de Remiremont (f^o53). — 1352. Donation au prieuré de Rombech par Jehan, fils de Jannatte, bru du Roussel, de Roche, appréhendé en la maison de Miraumont, de terres sises à Eloyes et à Celles (f^o57). — 1362. Vente par Jean, dit Nurdin, de Peccaviller, à Jehan, gendre le Varchaidat, de Belmont, du pré dit à Coldirasse. Présent, Simon, curé de Celles (f^o52). — 1365. Vente à Jacques de Corbenay, chanoine de Rombech, par un particulier de Celles, de plusieurs pièces de terre (f^o6). — 1378. Acensement par Jacques de Corbenay, prieur de Rombech, à Jehan dit Guello, de La Nol, de plusieurs champs et clos (f^o56). — 1383. Donation à l'église de Rombech par Marguerite, femme Colenot, de Xennois, d'un cens de douze deniers forts (f^o4). — 1383. Donation d'un cens à l'église de Rombech par Sibille, femme de Simoney de Xennois, en présence de Coinne d'Espinaultz et de Pierre de Luxen, chanoines de Remiremont (f^o57^{vo}). — 1391. Donation à l'église de Rombech de divers héritages par Jean dit Le Roy, d'Autrive, et sa femme (f^o2^{vo}). — 1401. Donation à la même église par Adeline, femme de Bresson, d'Autrive, d'un cens de six vieux gros tournois d'argent (f^o6). — 1401. Extrait du testament de Jean Guiot, bourgeois de Remiremont, en faveur de l'église de Rombech (f^o2^{vo}). — 1403. Donation de terres à l'église de Rombech par Jean dit Bidaut, «courvoisier», bourgeois de Remiremont (f^o3). — 1403. Donation analogue par Marguerite, fille de feu Cheuquat, bourgeois de Remiremont (f^o4). — 1436. Donation de terres en aumône au prieuré du Saint-Mont par Jean Mourey, d'Autrive,

¹ Une grande partie de ces titres existent en originaux dans le fonds du prieuré et ont été analysés ci-dessus dans les articles VII H 12, 13 (Bayon), 31, 32, 33 (Saint-Amé). Malgré l'incorrection des transcriptions, nous avons cru bon d'analyser succinctement un certain nombre de pièces concernant la paroisse de Saint-Amé et dont nous n'avons pas les originaux, à cause des renseignements qu'elles fournissent, ainsi que les titres de Bruyères et de Docelles, dont ces copies nous sont seules parvenues.

demeurant à Remiremont (f°6^{vo}). — 1436. Donation de terres par Janette, veuve de Jean Mourey, d'Autrive (f°4^{vo}). — 1453. Acensement de terres à divers particuliers par Renauld Janneret, de Remiremont, prieur du Saint-Mont (f°6^{vo}). — 1504. Acensement par le prieur Nicolle Deccle à Cugin Chaudeawe, de La Nol, d'un champ sis aux Fallières (f°8). — 1511. Vente d'un cens au prieuré par Colin Laurent, bourgeois de Remiremont, Nicolas de Ranfaing et consorts (f°49^{vo}). — 1529. Extrait du testament de Jean Simon, d'Autrive, en faveur du Saint-Mont (f°3). — 1545. Acensement par le prieur Pierre Boudel à Petitjean Six deniers, de Meyvillers, maire de l'abbesse de Remiremont, et à Arnould Six deniers (f°7^{vo}).

1300. Vente entre particuliers, à Bréhaviller, en présence de Renauld, chanoine et prévôt de Remiremont et doyen de la chrétienté du même lieu, et de Cones, curé de Celles (f°12^{vo}). — 1368. Acensement à Mangin, dit Barat, de la Roche, par Jehan Reculeiz, prieur de Rombech, de l'héritage sis à Peccaviller, acquis autrefois de Langaul (?) par le prieur de Rombech, Simon (f°13^{vo}). — 1387. Procès entre le prieur Jacques de Corbenay et Colin Tarney, de Peccavillers, au sujet d'un cens (f°14^{vo}). — 1388. Donation en aumône d'un cens à l'église de Rombech par Béatrix, de Meyvillers, fille de Demangel, du Chanois (f°13^{vo}). — 1391. Lettre de l'official de Toul ordonnant aux religieux du Saint-Mont de ne plus inquiéter Colin Dacarenel (?), de Peccavillers, au sujet d'un cens qu'ils lui réclamaient indûment (f°14). — 1417. Vente à Jean Lallemand, de Bréhavillers, d'une maison à Remiremont, par Demenge de Charmes, curé de Leintrey, lieutenant en la prévôté Saint-Pierre de Remiremont, au nom d'Aubert de Parroy, chantre de Saint-Dié et prévôt de Remiremont, et par Erard[.....], celerier d'Arches (f°12^{vo}). — 1513, 1540, 1556. Proclamations de déchéances d'héritages en l'église de Saint-Amé (f°s12 et 13).

BRUYERES ET DOCELLES. — 1292, mai. Drués, dit de Goheray, chanoine et prévôt de l'église de Remiremont, fait connaître que Demoingin, dit Cures Boneiz (?), de Bruyères, qui doit au prieuré de Rombech un cens en fèves et en chapons, en a mis en possession Nicolas, chanoine de Rombech (f°43^{vo}). — 1406. Donation aux églises de Rombech et d'Autrey par Jean fils Huet de Cheniménil et sa femme, en présence d'Adam de Savigny, doyen de la chrétienté de Remiremont, et de Ferry, curé de Docelles (f°47). — 1416. Donation au prieuré de Rombech par Gabeil, dite la Courtenaie, d'un champ sis à Cheniménil (f°46). — 1417. Jean, curé de Docelles et doyen de la chrétienté de Remiremont, déclare que Grandmoingin, de Docelles, son paroissien, a, tandis qu'il lui administrait les sacrements, fait don d'un cens aux religieux du Saint-Mont (f°46). — 1417. Vente à Alix de Ville-sur-Illon, religieuse de Remiremont, par Le Grand Mengin, de Docelles, d'un cens assigné sur des terres à Docelles (f°46^{vo}). — 1419. Donation de ce même cens au prieuré de Rombech par Alix de Ville, claustrière et doyenne de l'église de Remiremont. Présents : Jean Marchand, curé de Fontaine, Jean de la Franouse, clerc, maître des écoles de Remiremont (f°46^{vo}). — 1420. Acensement par les religieux de Rombech à Jean de Laval, demeurant à Bruyères, d'un demi-jour de terre à la Croix-du-Tillat, finage de Bruyères (f°42^{vo}) 1424. Acensement à Demenge, fils de Jean de Metz, de Vichibure, par Regnal, fils de Janet de Remiremont, chanoine de l'église de Rombech, au nom de cette église, de pièces de terre sises à Bruyères (f°43). — 1427. Donation en aumône à l'église de Rombech d'un cens par Janette, femme de Jean Becqueil, bourgeois de Remiremont (f°45). — Vente par le même à Willame de Remiremont, prieur de Rombech, d'un cens de deux sols de bons toulois (f°45^{vo}). — 1430. Acensement par Regnauld, chanoine du Saint-Mont, à des habitants de Houx de terres sises à Laveline-du-Houx (f°44). — 1445. Acensement par Regnald Janneret, prieur du Saint-Mont, à Jacquet, fils de Jean de Herpelmont, d'un chasal sis *Es Moncels*, devant Bruyères, paroisse de Champ (f°43^{vo}). — 1469. Acensement au Petit Demenge, de Vichibure, paroisse de Corcieux, de diverses terres par le prieur Guillaume (f°45). — 1519. Acensement à un particulier de Cheniménil par Didier Doridant, de Bruyères, receveur du prieur Guillaume Decles, d'un champ à Rainfaingneux, finage de Cheniménil (f°45^{vo}).

1292-1788

- Revenus et charges du prieuré.

VII H 47 (Registre). — 1 registre de 176 feuillets papier.

«Etat et registre des droicts, cens, rentes, revenus et charges du prieuré du Saint-Mont *alias* de Rombech inventorié par tiltres ou autres instruments et possessions justes et légitimes». Table

alphabétique des noms de lieux.

1664

- VII H 48** (Registre). — 1 registre de 44 feuillets papier.
«Estat et registre des droicts, rentes, revenus et charges du prieuré du Saint-Mont inventorié par tiltres ou aultres instruments et possessions légitimes». Le registre a été arrêté le 10 mai 1670 par le prieur D. Joachim Le Roy.

1674

- VII H 49** (Registre). — 1 registre de 35 feuillets papier.
Registre des reconnaissances de cens dûs au prieuré.

1640-1693

- VII H 50** (Registre). — 2 registres de 104 feuillets et de 10 feuillets papier.
Registre des reconnaissances de rentes en argent dues au prieuré. — Registre des affaires du couvent (1782-1788).

1693-1792

- VII H 51** (Registre). — 1 registre in-f° de 89 feuillets papier.
Registre contenant les reconnaissances de cens soit en denrées, soit en argent, dûs au Saint-Mont par des particuliers, classés par bans : Vagney, Longchamp, Moulin. — Baux des granges de Dommartin, Noirpré ou Grange Louis, Rosseprey, Grismouton, Milleraumont, Laymont, Haut-du-Chênat.

(Fol. 61). «Extrait de la reconnaissance faite par devant le sieur Henry Courtois, avocat en la Cour... des granges cy après rappelées, appartenantes au prieuré du Saint-Mont... le premier octobre mil sept cent cinquante et jours suivants...». Suit la reconnaissance des huit granges déjà citées et du gagnage de Dompaire, avec plans topographiques à l'appui.

1750

- VII H 52** (Registre). — 1 registre de 92 feuillets papier.
Registre des reconnaissances de cens et de rentes dûs au prieuré.

1777-1788

- VII H 53** (Registre). — 1 registre de 111 feuillets papier.
Registre des cens dûs au prieuré tant en argent qu'en poules, chapons, cire et huile.

1725-1735

- VII H 54** (Liasse). — 9 pièces parchemin ; 4 pièces papier ; 1 cahier de 27 feuillets papier.
Comptes des recettes et dépenses. — Compte des années 1720 et 1721 : Recettes ordinaires : 1523 l. 17 s. 8 d. En tête de ces recettes figurent celles des fermiers de Lémont, de Dommartin, de Grismouton, de la Grange-Louis, du Chénois, de Rossepré et de Miramont ; recettes extraordinaires : 2704 l. 17 s. 5 d. — Les dépenses sont exclusivement des dépenses de nourriture. On trouve par exemple pour le mois de juillet les articles suivants : fromage, dépense de bouche en ville, trois pintes d'eau-de-vie ; pour le mois d'août : 92 livres et demie de beurre, poisson, 89 douzaines et demie d'oeufs, un millier de grenouilles, 15 livres et demie d'ombre, un pain de sucre de quatre livres, cinq livres de poires, un quarteron et une demi-once de girofle et de muscade, neuf pintes et demie d'eau-de-vie, six pièces de vin de Morey, des poires, six pièces de vin de Saint-Julien, trois livres de dragées et trois livres de pain d'épices de Verdun. Cette dépense du mois d'août monte à 185 l. 3 s. 6 d. Une partie de ces denrées intéresse la consommation de l'année. On sait en effet par un article à la fin du compte, qu'en 1720, la communauté était composée de six religieux de chœur seulement, de François Poiré, curé de Dommartin, d'un frère convers, d'un religieux crisonnier (?), de deux domestiques, d'un petit garçon pour servir les messes, d'un concierge pour la maison de la ville. — Dans les dépenses extraordinaires figurent également les denrées d'alimentation, ainsi que celles d'entretien : on y trouve également des frais de voyages, des aumônes et l'achat d'un catéchisme de Toul. — Amortissement et nouveaux acquêts.

1720-1783

- VII H 55** (Liasse). — 5 cahiers et deux pièces papier ; 2 pièces imprimées.

Mémoires historiques. — Lettre de D. Jérôme Gillet, ancien prieur du Saint-Mont, alors à Sarrelouis, adressée à dom Mathieu Gesnel, prieur, le 24 novembre 1744 (?). Il le félicite d'avoir entrepris l'histoire de «cette ancienne abbaye» (il s'agit très probablement du Saint-Mont), et il lui donne des détails circonstanciés sur la reconstruction du Saint-Mont, faite lorsqu'il était prieur de 1735 à 1739. — Abrégé de l'origine, du progrès, de la décadence et du rétablissement de l'ordre de Saint-Benoît au Saint-Mont (XVIII^{ème} siècle, document incomplet). — Récit de ce qui s'est passé de considérable au Saint-Mont de 1732 à 1740 : visite de personnages marquants, miracles, reconstruction et pose de la première pierre, travaux, etc. — Pièce par laquelle D. Jérôme Gillet certifie qu'un violent ouragan a causé de grands dommages aux bâtiments, le 16 janvier 1738, alors qu'il était prieur (Saint-Epvre-les-Toul, 26 avril 1741). — Travaux faits au Saint-Mont de 1700 à 1713 : voûtes, orgues, stalles du chœur. En 1716, le R.P.D. Humbert Belhomme, abbé de Moyennoutier et président de la congrégation, a échangé aux religieux du Saint-Mont les manuscrits de leurs bibliothèques, qui ne leur «servoient de rien» contre un certain nombre de livres parmi lesquels l'*Histoire ecclésiastique* de Baronius (6 vol. in f°), St-Isidore, les *Controverses* de Bellarmin, Denis le Chartreux sur le *Nouveau Testament* et 12 volumes de l'*Histoire* du P. Maimbourg. Le même abbé avait déjà donné au prieuré la *Bibliothèque des Pères* en 15 volumes de saint Grégoire le Grand, «ce qui a augmenté, écrit le prieur D. Maillot, notre petite bibliothèque considérablement. Nous luy en avons l'obligation». — «*Des Antiquitez des Mons Vosges, notamment du Saint-Mont*, par le R.P.D. Ignace Philbert, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hydulphe, présentement incorporé dans le sacré ordre de Cluny» (s.d. [1628]). La première partie a trait aux règles de Saint-Benoît et de Saint-Colomban. Dans la deuxième, l'auteur écrit les vies des Saints Amé, Romaric, Adelphe, Arnoul, et des cinq premières abbesses du monastère et abbaye du Saint-Mont (Gertrude, Macteflede, Claire, Gebertrude et Perpétue) (document mutilé et incomplet). — «*Détail physique des effets produits par la foudre dans la maison du Saint-Mont*» (5 juin 1743). — Arrêt du Conseil d'Etat du roi qui ordonne que le chapitre ordinaire de la congrégation de Saint-Vanne sera tenu en 1771 dans l'abbaye de Montier-en-Der (1770, 18 août). — Arrêt du même Conseil fixant le chapitre ordinaire de l'année 1774 dans l'abbaye de Montier-en-Der (Versailles, 1773, 23 mai).

XVII^e-XVIII^e s.

- Pièces diverses.

VII H 56 (Liasse). — 12 pièces parchemin ; 1 pièce papier.

Acensement par dame Yzabel, dite de Tollaincourt, claustrière de Remiremont, à Remeris, dit Moiaz, bourgeois de Remiremont, du chasal sur lequel la maison de bois (*jus*) de ce dernier est construite, au bourg de Remiremont, moyennant un cens annuel de dix sols de toulois. Woillame, prieur de Rombech, Droon, chanoine et prévôt de Remiremont, et Huguon, vicaire perpétuel de Bains et doyen de la chrétienté de Remiremont, avaient mis leurs sceaux à l'acte (1284, mai). — Donation en aumône à l'église de Remiremont par Catherine de «Mizenbourg», *monialis monasterii Romaricensis ordinis sancti Benedicti*, de ce qu'elle avait acquis dans la ville et la paroisse de Remiremont, de Lanbin de Til, chevalier, et de Comtesse, sa femme, à savoir sept sous de toulois et quatre deniers «in monagio Romaricensis», et deux parts de terre, chaux, prés, revenus, etc., qui étaient tenus à cens par Mathieu le Barbier, Etienne, «hospitals Romaricensis», Havide, dite des Meses, claustrière de Remiremont, et les enfants de Marguerite dite de Devant la Cour. L'église de Remiremont devra célébrer son anniversaire. La pièce était autrefois munie des sceaux du prieur de Rombech (non désigné), de Droon, prévôt de Remiremont, de Gautier de Darney, chanoine, et de celui de la donatrice (1284, v. st., 6 des cal. de mars). — Félicité, dite Lorette, abbesse de Remiremont, fait connaître que Mahaut, dite de Granges, religieuse de Remiremont, a donné au monastère sa maison sise à Remiremont, près de celle de Rombech, ainsi que d'autres maisons qu'elle possède au bourg Notre-Dame, près de Remiremont (*in vico Nostre Domine, apud Romaricummontem*), et d'un cens de quatre sous et demi et d'un demi-chapon. Les religieuses devront tous les ans, au jour de l'obit de Mahaut, donner au couvent 25 sous et demi de toulois, qui seront à distribuer de la façon suivante : trois sous dans le cimetière, sur la fosse de la défunte, trois deniers à la dame chancre et deux deniers au chanoine qui dira la messe, en outre de ce qui leur est dû pour leurs prébendes ; un denier à chacun des quatre sacristains (*sacristis*) ; afin de libérer la maison du bourg de ces

quatre sous de cens, trois sous seront donnés au prieur et aux religieux de Rombech et douze deniers à l'église de Remiremont. Le reste, s'il y en a, sera distribué également entre les religieuses (*consociè*) (1291, *feria sexta post natum Beafe Mariè*). — Aelis de Montmartin, «moniale» de Remiremont, reconnaît n'avoir aucun droit sur une maison et un chasal sis à la Roche, acquis autrefois par sa sœur Marguerite de Montmartin, également religieuse de Remiremont, et que celle-ci avait, par ordre (*de mandato et auctoritate*) de l'abbesse Jeanne de Vaudemont, donnés à ses filles naturelles Guiete et Jennete (*Guiete et Jennete nutritis ipsius*) ; elle s'engage à ne jamais aller à l'encontre de cette donation. Ce fut fait à Remiremont, en la maison de la dame Aelis, en présence de Philippe de Saint-Remy, Marguerite de Costa, religieuses de Remiremont (1333, v. st, 10 mars). — Donation en aumône au prieuré de Rombech par dame Eve de Granges, doyenne et dame apprébendée de Remiremont, avec l'agrément de l'abbesse Jannate d'Aigremont, d'un cens de deux sous toulois et six deniers anciens, à prendre sur une maison et un chasal sis à l'entrée de la rue de la Courtine et où habite Jehan de Franel, chapelain de la Chapelle du Saint-Sépulcre (1370, mardi après Quasimodo). — Testament de Perrin, fils de Jehan Le Loup, bourgeois de Remiremont, en faveur de l'église de Remiremont (1370, mercredi après les Bures). — Vente à dame Henriette d'Amoncourt, secrète en l'église conventuelle de Remiremont, par Moingin, gendre de Richebour, de Remiremont, d'une hière de meix, pour le prix de six francs de bon or au coin du roi de France. Parmi les témoins figure Lowy d'Espinal, curé de Villoncourt (1391, vendredi après la Sainte-Catherine). — Lettres de Jordanus, évêque d'Albano, adressée au prieur du Saint-Mont et lui déléguant le pouvoir d'absoudre une moniale professe de Remiremont [le nom a été gratté sur la pièce], qui, après avoir commis de nombreuses et lourdes fautes, dont la nature est indiquée, en a demandé le pardon (Rome, les Apôtres, ides de décembre, 12^{ème} année du pontificat de Martin V/13 décembre 1428). — Laix et acensement par dames Isabelle de Demengeville, abbesse, et Alix de Ville, doyenne de l'église conventuelle de Remiremont, à Catherine de Waites, religieuse en la même église, de toutes les propriétés du monastère «es villes, bans, finaiges et territoires de Quincey, de Brurey, d'Amance, de Flourey, de Froutey, de Baulay et de Fouchécourt du diocèse de Besançon» (1480, v. st., 27 février). — Sentence arbitrale rendue par deux bourgeois de Remiremont dans une contestation qui s'était élevée entre Jehan de Roiche, curé de Saulxures, doyen de la chrétienté de Remiremont, et sa nièce, d'une part d'héritages provenant de Jehan de Saint-Jehan. Satisfaction fut donnée au curé et à sa nièce. Ce fut fait à Remiremont «dedans le cloustre de l'église conventual Saint-Pierre du dit Remiremont en la basse saule de la maison et habitation de noble et religieuse dame Jehanne de Chauvirey, dame et secreste de la dite église» (1441, 4 mai). — Acensement à Husson, gendre de Colin Renart, de Vittel, par Janne de Malain, secrète de Remiremont, avec l'autorisation de l'abbesse Alix de Parroie, et du «chapitre», de la terre appelée *de la Secreterie* ou du *Chaimpy*, au ban de Vittel, pour un cens annuel de un franc de Lorraine. Thierry d'Oelleville, chanoine de Remiremont, est parmi les témoins (1464, 1^{er} juillet). — Bref du pape Sixte IV au prieur du Saint-Mont, lui donnant pouvoir d'absoudre la dame Claire, de Ronchamp, qui avait péché contre la pureté (Rome Saint-Pierre, 1475, 5 des cal. de janvier, 5^{ème} année du pontificat — copie papier moderne). — Provision par Claude de *Rupe scisa* et Marguerite de Saint-Loup, religieuses de Remiremont, en faveur de Jacques Dagonne, de Châtel-sur-Moselle, de la chapelle ou oratoire fondé à l'autel de la Sainte-Vierge devant le chœur de l'église Saint-Pierre. Présents : Jehan Parisius, écolâtre, Louis, fils de Claude de Jandelaincourt (1480, 12 juin).

1284-1480

VII H 57

(Liasse). — 15 pièces papier.

Pièces de procès incomplètes ou sans suite ; anciennes layettes.

XVII^e-XVIII^e s.